collectif paroles

revue culturelle et politique
haïtienne — Bimestrielle
n° 24 — juillet/août 1983

collectif paroles

revue culturelle et politique
haïtienne — Bimestrielle
n° 24 — juillet/août 1983

Éditeur
Les Éditions Collectif Paroles Inc.

Rédacteur en chef
Gérard Baptiste
Rédactrice en chef adjointe
Marie-Josée Glémaud

Gestion, abonnements, information, publicité
Jean-Claude Michaud
(514)353-4146

Graphisme/Illustration
Gérard Baptiste

Composition et montage
Composition Solidaire Inc.

Collectif Paroles Inc.
Boîte postale 6
Station Outremont
Outremont (Québec)
Canada H2V 4M6

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque d'Ottawa
2e trimestre 1983

Port payé à Montréal
Courrier de 2e classe
N° 5562
août 1983

Sommaire

Éditorial

Antilles

Débats

Culture et société

Rencontre

La mouvance et la mue

Il souffle un petit air de vacances sur le Collectif Paroles. Juillet est là avec ses dents de gypse et aussi ses ondées fraîches qui souvent, au crépuscule, abattent l'humidité des jours les plus torrides de l'année. Juillet, chaque année, clôture un cycle du Collectif. En Assemblée générale, nous mesurons le chemin parcouru, nous réévaluons les engagements pris avec nos lecteurs et nous posons, inlassablement la question du sens et de la signification de notre travail. Cette année, l'Assemblée générale a eu lieu les 2 et 3 juillet. Elle a été importante, marquée qu'elle fut par la présence de l'ensemble de nos membres actifs. Ceux-ci ont pris acte que la Revue a acquis une certaine assise dans les milieux de l'émigration grâce à sa persistance, sa régularité et la pertinence des sujets traités, des échanges intellectuels que nous avons alimentés. À ce titre, nous nous rejouissons que les trois derniers numéros (21, 22, 23) ont été particulièrement appréciés de nos lecteurs qui n'ont pas manqué de nous le faire savoir.

Vingt-quatre numéros. Déjà ? Est-ce l'entrée dans l'âge adulte ? Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous acquerrons de la maturité. Nos échanges se sont déroulés dans un climat vigoureux et nous avons, dans le cadre de ces deux journées, examiné un ensemble de questions touchant la production de la revue, le développement de l'animation, la rationalisation de la gestion et notre enracinement politique.

Entreprise précaire, arrachée du bec et des ongles et à coup de bénévolat au terrain sablonneux et mouvant de la migration, le Collectif annonce également une saison de mue.

Avant la clôture des travaux, une réouverture des postes a été effectuée. Celle-ci a abouti à la confirmation des membres de l'exécutif dans leurs fonctions et responsabilités. Toutefois, l'assemblée générale a dû saluer avec regret le départ du rédacteur en chef qui part en année sabatique, demeure un membre actif et nous assure, même à distance, une collaboration régulière.

Collectif Paroles

Claude Moïse est l'un de ceux qui portent à bout de bras cette revue depuis sa fondation. Cela fait six mois qu'il a manifesté le désir de « passer la main » comme on dit. En partant de ce poste de haute responsabilité, Claude Moïse prive provisoirement le comité de rédaction d'une cheville ouvrière qui a su avec une détermination sans pareille, dans les hauts et les bas de la conjoncture, maintenir une motivation, une grande exigence de rigueur et une haute souplesse dans le traitement des questions à l'ordre du jour. Il a su allier l'émotion du reportage et le recul de l'analyse des moeurs et des passions qui travaillent de façon néfaste les milieux politiques tant à l'intérieur d'Haïti que dans la diaspora tout en s'attachant à décrypter les pratiques alternatives d'individus et de groupes sociaux qui correspondent à l'humus nourricière et aux espérances les plus profondes de notre peuple. De telles qualités nous manquèrent énormément dans le quotidien du travail à accomplir cette année. Claude Moïse part, mais nous savons déjà que c'est pour nous revenir les bras et la tête encore plus chargés de volontés, de détermination avec ces graines de l'amitié à partager dans cette quête inlassable d'un autre projet pour un autre destin collectif que celui que programment les hommes au pouvoir à Port-au-Prince.

Les être humains ne sont pas interchangeables. Une rude tâche attend le nouveau rédacteur en chef du Collectif Paroles. Collaborateur de longue date de la Revue, Gérard Baptiste manie, de façon originale, le sens de la décrispation et compte à son actif le souci du travail bien fait. Le mandat qu'il aura à porter sur ses épaules, cette année, est lourd mais a l'avantage d'être clair et précis. L'automne dernier, le comité de rédaction adoptait un plan de restructuration visant à rationaliser davantage la production de la revue, à déconcentrer les tâches et à réanimer les diverses sections de la revue. De l'avis du rédacteur en chef sortant, même s'il y a eu resserrement du travail et de la coopération au sein même du comité de rédaction et de l'ensemble du collectif, les nouvelles structures attendent d'être dynamisées dans le même temps qu'il faudra stimuler les collaborateurs actifs, réactiver les collaborateurs potentiels tout en recrutant de nouveaux. Le temps ne serait-il pas venu d'inciter nos abonnés, nos lecteurs, nos sympathisants à participer plus activement au « projet » que nous construisons, de consolider notre réseau d'information et de documentation, de décloisonner la revue en mettant en place des noyaux et des relais en dehors du « village montréalais », d'approfondir davantage l'examen de notre présent, d'illustrer notre démarche d'avenir et tout ceci dans cette totale liberté de ton qui nous caractérise, recourant à une prise de parole variée et accessible à tous nos lecteurs ?

C'est avec cet ensemble de questions et dans ce contexte que nous livrons le numéro 24 aux lecteurs. ●

Collectif Paroles

Les Antilles à Bordeaux

Table ronde sur « les Antilles aujourd'hui. Économie et géographie — 10-11 juin 1983

Alors qu'en ce début de juin, la faune touristique d'été s'installe, multicolore et multilingue, dans Paris en fleurs, une quinzaine de spécialistes — pour la plupart géographes et autres gens de terrain — vont s'affairer autour d'une table ronde de deux jours au Domaine universitaire de Bordeaux. Convoquée et hébergée au Centre d'Études de Géographie Tropicale (CEGET), celle-ci aura eu pour maître d'oeuvre discret et attentionné Christian A. Girault, géographe économiste dont les travaux sur Haïti, notamment sur le tourisme et la commercialisation du café, font autorité.

Pourquoi les Antilles?

Dans le contexte de la crise des années quatre-vingts, bien d'autres régions du Tiers Monde auront déjà sollicité l'attention de nombre de spécialistes des sciences sociales. On peut même dans certains cas (crise économique) parler de saturation. Or, les réalités antillaises — i.e de la Caraïbe entendue comme « aire culturelle commune » sont, quoi qu'on en dise, mal connues, notamment de la Recherche parce que diverses et fragmentées, à l'image même de la région, pulvérisée, on le sait, en un « microcosme » de 12 États, aujourd'hui indépendants et d'une dizaine de territoires encore sous domination coloniale. Microcosme de 210 000 Km^2 abritant 30 millions d'habitants, d'origines, de langues et de ressources « fort diverses ». Telles sont quelques données sommaires mais éloquentes que met de l'avant le justificatif de la Table Ronde.

En mobilisant le « front interdisciplinaire » (science économique, anthropologie, sociologie), la science géographique, à partir de son antre bordelais, espère « resituer les Antilles dans l'ensemble latino-américain ». Pour quoi faire? Il convient de citer ici *in extenso* « les axes de recherche et de réflexion » proposés aux participants :

par Cary Hector

— L'analyse comparée de certains secteurs économiques sélectionnés : agriculture, industrie, tourisme, transports, réseaux commerciaux... Les contrastes entre les niveaux économiques et sociaux atteints dans les différents pays antillais.
— Les phénomènes d'urbanisation et les problèmes des grandes métropoles antillaises.
— Les économies antillaises et la Crise. Relâchement de la dépendance externe ou regain de tensions géo-politiques? Quelle doit être la place de la coopération internationale?

Condensés en programme définitif, ces axes de recherche et de réflexion seront regroupés sous deux thèmes : 1) *les niveaux de développement inégaux*; 2) *la crise économique et la géopolitique de la région.* Le regroupement des participants s'est fait en conséquence.

Des contributions significatives

Il est bien entendu hors de propos (et de portée) de prétendre rendre compte de toutes les contributions versées à cette table ronde. Il ne sera pas non plus question de sélection. Par contre, en tant que participant du *Collectif Paroles*, il me semblerait indiqué de signaler les apports à la connaissance des problèmes d'actualité haïtienne. Il s'agit de :

— Pascal Villecroix, *Les causes de la crise du tourisme en Haïti depuis 1980*;
— Doryane Torres-Kermel, *Influence politique et intervention gouvernementale : le cas de l'agro-industrie des huiles essentielles en Haïti*
— Henri Godard, *L'inefficacité de la gestion urbaine et les problèmes fonciers. Le cas de Port-au-Prince* (Haïti).

En particulier, ce dernier auteur a réalisé, durant son séjour de terrain comme géographe urbaniste, une compilation de données tout à fait remarquable sur le système urbain haïtien, notamment de la capitale. (Voir son article dans ce numéro, en collaboration avec Christian Girault). Ses travaux (notamment sa thèse de 3e cycle) analysant en détail « la situation urbaine incontrôlée » (en 1982) et « les mécanismes de la désorganisation » (urbaine). Dans les conditions actuelles, « la situation urbaine de l'agglomération, affirme-t-il, continuera de se détériorer et l'extension spatiale sera de moins en moins contrôlée par les administrations responsables et de plus en plus abandonnés au laisser-faire, à l'initiative privée, au désordre de la spéculation ».

D'autres contributions concernent des sujets plus généraux (tourisme international, la « Caribbean Basin Initiative » de Reagan, les Antilles comme méditerranée américaine) ou plus spécifiques (l'industrie lumière, la spéculation bananière, etc.). C'est dire à la fois leur diversité et leur singularité difficilement réductibles à une « synthèse d'ensemble », notamment par rapport au premier thème. Par contre, le deuxième thème (crise économique et géopolitique de la région) s'est mieux prêté à des constats globalisants, donc permettant d'entrevoir cette réinsertion de l'univers antillais dans l'ensemble latino-américain. Mais il ne s'est agi forcément que de pointillés, l'état actuel de la

recherche appelant des prolongements substantiels et en profondeur.

Quant à mes « perspectives haïtiennes dans le contexte de la crise des années 80 », elles ont mis l'accent sur la crise haïtienne, entendue comme *crise de l'État haïtien.* Constatant la vacuité de cet État dans son rôle prétendu d'agent de transformation, j'ai soutenu ou plutôt réaffirmé :

> *Ce qui demeure c'est la* tutelle de facto *qu'exercent sur l'État haïtien les organismes internationaux ainsi que les principaux membres de la « Communauté internationale des donateurs d'aide » (à Haïti). Non seulement cette tutelle consacre « l'irresponsabilité institutionnelle » de l'État haïtien mais aussi elle entérine son incapacité fondamentale à mobiliser les ressources nationales qui donneraient une certaine consistance matérielle à son discours développementiste.*

De sorte que la coopération internationale, qu'elle le veuille ou non, ne saurait, en Haïti, éviter la politique. Mais, à Bordeaux, ni les participants ni moi-même n'avons eu l'immodestie de proposer une réponse à la question : « quelle politique ? » La balle est bien entendu dans le camp haïtien, où qu'il soit, en Haïti et en diaspora.

En attendant, un Atlas pour Haïti

De Bordeaux nous viendra bientôt l'*Atlas d'Haïti, une image de la réalité nationale.* Né dans le cadre de la coopération franco-haïtienne, « l'Atlas d'Haïti est conçu à la fois comme un document de synthèse, un instrument de recherche et un outil pédagogique ». Il comprend une trentaine de planches au 1/1 000 000 en quadrichromie accompagnées de leur notice. Enfin, des photographies présentent les paysages et les activités d'Haïti. La coordination de l'*Atlas d'Haïti* est assurée par Christian Girault.

De cette table ronde m'est restée la très forte impression que des trésors de connaissance d'Haïti s'accumulent dans ces centres qui, à l'instar du CEGET de Bordeaux, pratiquent une politique systématique de *recherche sur le terrain.* Une lapalissade — sans doute. Pour que ces trésors ne restent pas sous-utilisés, il conviendrait d'explorer les voies et moyens d'une collaboration/coopération qui fasse profiter à la recherche haïtienne, notamment en diaspora, des données dont peuvent disposer les spécialistes de ces centres. Est-il utopique de penser à des *stages de recherche* pour jeunes chercheurs d'origine haïtienne financés par des subventions ad hoc (multiculturalisme, communautés culturelles, accords franco-québécois, etc.) ? ●

Port-au-Prince : dix ans de croissance (1970-1980) La métropole comme reflet de la crise haïtienne

Christian Girault, chargé de Recherche au CNRS (CEGET)
Henry Godard, diplômé d'Études approfondies en géographie

En dix ans, la population de l'agglomération de Port-au-Prince est passée de 494 000 habitants (recensement de 1971) à 820 000 habitants (estimation pour 1980). Jusque dans les années cinquante, le taux de croissance annuel de la population était de l'ordre de 4 % ; à partir de 1950, le taux de croissance s'est accéléré pour atteindre ces trente dernières années un chiffre voisin de 6 %. Cependant, la taille actuelle de la ville pose toute une série de problèmes d'ordre urbanistique, économique et social, qui deviennent d'autant plus aigus que le phénomène de croissance étant cumulatif, l'agglomération ne tardera pas à devenir millionnaire et à rejoindre ainsi le groupe des métropoles latino-américaines à la croissance vertigineuse et déséquilibrée.

Les références chronologiques choisies avec comme point de départ 1970 et comme point d'arrivée 1980 méritent une explication. La période correspond approximativement à la seconde phase du régime duvaliériste. François Duvalier meurt en 1971, et son fils Jean-Claude lui succède alors à la « présidence à vie » avec un programme plus orienté vers les réalisations économiques. « Mon père a fait la révolution politique, moi je ferai la révolution économique », dit Jean-Claude.

En examinant la croissance de Port-au-Prince, nous aurons à l'esprit les lois générales de l'évolution de l'urbanisation dans un type d'économie et de société « dépendantes » qui régit l'ensemble de l'Amérique latine ; mais nous tiendrons à montrer que la métropole reflète assez fidèlement la problématique de la nation haïtienne dans ses composantes à la fois urbaines et rurales, et la crise économico-sociale qui secoue le pays tout entier.

Notre exposé s'organisera autour de cette idée-force. Dans une première partie, nous nous proposons d'insister sur l'originalité d'Haïti à l'intérieur du champ latino-américain et même par rapport aux autres États antillais. Ces références nous permettront d'éclairer bien des traits « étonnants » de cette métropole citée de plus en plus souvent pour son caractère « exotique » par les Français qui ont découvert récemment son attrait touristique. Les caractéristiques du site devront être brièvement mentionnées pour évoquer les contraintes naturelles que subit la ville dans on expansion spatiale récente, après s'être développée de façon relativement cohérente pendant deux siècles. Enfin, le phénomène de la croissance de Port-au-Prince sera présenté au moyen des principaux indices, tant sectoriels que spatiaux et à travers quelques exemples précis localisés dans les quartiers les plus représentatifs, ce qui permettra d'indiquer de façon synthétique les principales variables urbanistiques de l'expansion en termes d'habitat, de circulation, de services...

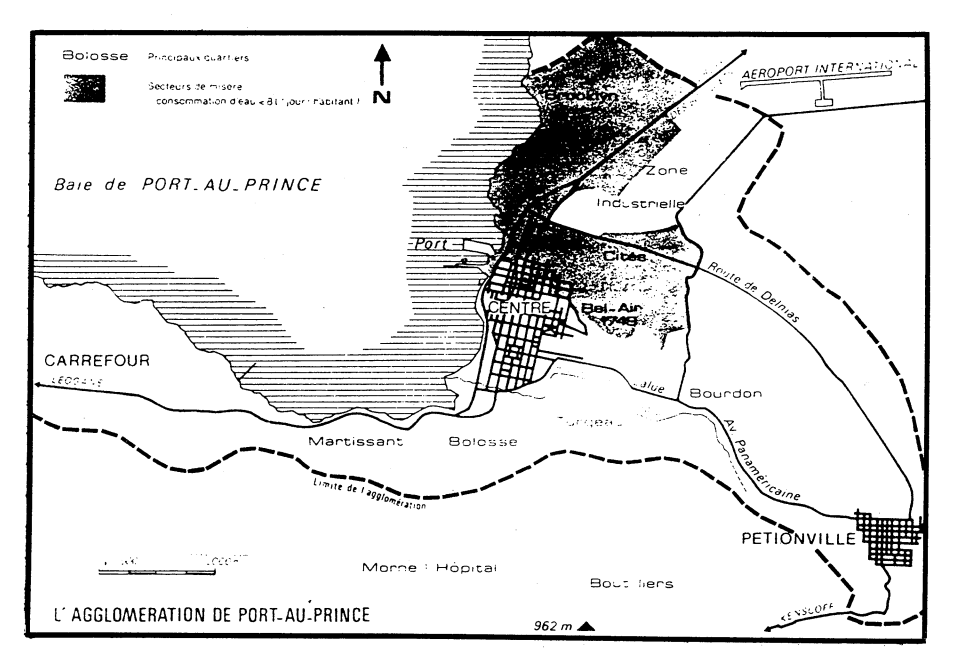
La deuxième partie sera consacrée aux facteurs évolutifs tant démographiques qu'économiques de cette croissance passée et actuelle. L'accent sera mis sur les mutations économiques récentes entraînant un processus cumulatif de croissance.

La troisième partie enfin traitera des conséquences sociales de cette croissance effrénée et désordonnée qui risque à court terme d'entraîner une véritable implosion de l'agglomération. Il conviendra d'attaquer de front la question de la misère, tant il est est vrai que Port-au-Prince est sans aucun doute la ville de l'hémisphère occidental où l'on rencontre les conditions de vie les plus abjectes. Cela amènera à parler des inégalités sociales car si la pauvreté et le dénuement sont les plus répandus, ils côtoient dans la ville même le luxe et la richesse d'une minorité. Enfin, seront évoquées les difficultés d'administration d'une telle métropole et les tentatives de solutions apportées actuellement aux problèmes de la capitale d'un petit pays antillais très dépendant.

Les indices et les manifestations de la croissance

Un type de modèle urbain original

L'accroissement de la population mondiale et de la population urbaine sont des phénomènes relativement récents et sont fondamentaux dans les mutations des espaces nationaux. Mais depuis les années cinquante, l'accélération de l'urbanisation affecte essentiellement les villes des pays sous-développés. L'explosion urbaine du Tiers-Monde provoque des bouleversements considérables dans les économies nationales et accélère les



ruptures d'équilibre interne de ces États. Le monde sous-développé étant très hétérogène, il est aléatoire de généraliser les processus d'urbanisation et leurs conséquences d'un pays à l'autre. Haïti suit par certains aspects le modèle général d'urbanisation de l'Amérique latine, mais s'en différencie par d'autres aspects.

Comme dans tous les pays du Tiers-Monde en général et d'Amérique latine en particulier, la cappitale bénéficie d'un taux de croissance annuelle bien supérieur à celui de la population nationale : l'accroissement de la population de Port-au-Prince est de l'ordre de 6 % par an depuis une trentaine d'années alors que la population haïtienne ne s'accroît que de 1,7 % par an. Ce phénomène entraîne une prédominance de plus en plus marquée de la capitale sur les autres villes de province et une concentration accrue de la population urbaine et des activités dans l'agglomération. De 1950 à 1971, le pourcentage de la population de l'agglomération est passé de 55,6 % à 70,1 % de la population urbaine totale [1] (République d'Haïti, 1976, p. 15-16). Les villes de province reculent en valeur relative et la macrocéphalie de Port-au-Prince s'accentue progressivement.

Or, si la « primatie » de la capitale est un phénomène classique en Amérique latine, le cas de Port-au-Prince est caricatural. En effet, même dans les pays les plus centralisés où une ville, le plus souvent la capitale, domine les autres et stérilise une grande portion de l'espace natinal, quelques autres villes, enclavées ou situées loin de la ville primatiale, s'accroissent de façon plus ou moins harmonieuse, jouissent d'un minimum d'autonomie et peuvent prétendre jouer un rôle local, voire national non négligeable. Ce n'est absolument pas le cas en Haïti, où aucune autre ville ne peut contrebalancer la puissance de la capitale et ne peut espérer jouer un rôle régional. Bien que l'insularité et les faibles dimensions de l'État ne favorisent pas l'éclosion d'un réseau urbain équilibré, certains pays antillais disposent d'une armature urbaine, incomplète certes, mais dont la ville principale est tout de même relayée par quelques villes de province. En Haïti, le rapport de population entre Port-au-Prince et le Cap-Haïtien, seconde ville du pays par le nombre d'habitants, ne cesse de grandir ; de 1 à 5,8 en 1950, il est passé en 1971 de 1 à 10,7 et en 1976 de 1 à 12,1. La macrocéphalie ne fait que s'accroître et aucune autre ville ne peut rivaliser avec la capitale. Le processus cumulatif de croissance démographique de la métropole haïtienne s'accompagne d'une centralisation grandissante des fonctions économiques les plus attractives et des investissements. L'agglomération est le seul point de fixation d'une population à la recherche d'un avenir meilleur et des investissements destinés à mettre en valeur le pays et à accroître son potentiel économique. Deux indices mettent en évidence le caractère de domination qu'exerce la capitale sur l'espace national : plus de 90 % des effectifs d'hébergement touristique sont concentrés à Port-au-Prince, et plus de 80 % des emplois industriels sont regroupés dans l'agglomération qui exprime le symbole de la réussite et qui est la plaque tournante des échanges (République d'Haïti, 1976, p. 16). Il est indispensable de préciser que le processus d'urbanisation lié à l'industrialisation dans les pays occidentaux est souvent inapplicable dans les pays du Tiers-Monde et en Haïti en particulier car les efforts de décollage économique sont incapables d'absorber l'excédent démographique.

Haïti diffère également des autres pays d'Amérique latine par le fait que le taux d'urbanisation reste faible. En effet, la plupart des pays de ce secteur géographique ont un taux d'urbanisation élevé, ce qui n'est pas le cas en Haïti. Si la population urbaine a augmenté, passant de 12,3 % en 1950 à 20,4 % en 1971, son taux reste bien en deçà de celui des autres pays voisins (République d'Haïti, 1976, p. 9 et 19). Haïti reste un pays fondamentalement rural, et le faible taux d'urbanisation renforce encore la puissance dominatrice de sa capitale concentrant en 1971, 11,4 % de la population totale.

Deux siècles de croissance mesurée

Port-au-Prince est une fondation de la période coloniale destinée à remplacer la capitale traditionnelle du Cap-Français. De sa création sur le Morne du Bel-Air, en 1749, à l'Indépendance en 1804, la prospérité de la ville s'explique essentiellement par sa position stratégique et par la proximité des *habitations* sucrières produisant pour l'exportation.

De 1804 à l'occupation nord-américaine (1915-1934), la ville stagne. Cette expansion spatiale et démographique lente (10 000 habitants en 1789 selon S. Fass, 1978, 60 000 habitants en 1927 selon R. Devauges, 1954) est due à la situation intérieure troublée, à la stagnation économique et à la contestation du pouvoir de commandement politique et économique de la capitale par la province. Tout ceci changea avec l'occupation nord-américaine ; les États-Unis parvinrent à assurer une certaine stabilité constitutionnelle en s'appuyant sur une « élite » collaborationniste, et surtout, favorisèrent la centralisation systématique de toutes les activités à Port-au-Prince, ce qui entraîna le déclin des ports de province et le début de la croissance rapide de la capitale permise par l'implantation d'infrastructures routières, sociales et économiques réalisées

prioritairement dans la ville ou en fonction de la ville.

La croissance de la capitale s'accéléra après la Seconde Guerre mondiale avec le début de l'industrialisation et la poursuite de la politique centralisatrice. La concentration des activités à Port-au-Prince, le processus cumulatif de la croissance ont entraîné le déséquilibre croissant entre la relative modernisation de la capitale et l'archaïsme du milieu rural. L'expansion jugée harmonieuse par les experts jusque vers les années soixante aboutit quelques années plus tard à la destruction du « site admirable » et à une crise écologique de très grande ampleur.

Si, pendant deux siècles, la ville s'est développée sans grands problèmes à partir du site originel, depuis quelques décennies, l'expansion se heurte à trois types de contraintes. Les parties basses du site au voisinage de la mer sont souvent marécageuses. Après des travaux partiels d'assainissement visant à supprimer la mangrove, à consolider et à remblayer ces parties inondables, ce milieu amphibie a été largement occupé par les catégories sociales à faibles revenus qui disposent donc d'un environnement particulièrement malsain infesté par les moustiques et par le paludisme et sujet, lors de la saison des pluies, à un déversement d'eau et de débris arrachés au bassin-versant situé au-dessus de la ville.

Au nord, l'extension de la ville se fait sur des collines et des savanes sèches. Le manque d'eau et la chaleur extrêmement élevée dans les habitations pendant la saison sèche entraînent un grand inconfort des constructions édifiées par les plus pauvres.

Enfin, culminant à 1 000 mètres environ, au sud de la ville, le Morne l'Hôpital constitue l'obstacle naturel le plus important. Sa base, progressivement urbanisée de façon incontrôlée malgré les fortes pentes est soumise à une érosion extrêmement inquiétante, le déboisement y étant presque total.

Ces contraintes naturelles expliquent les directions préférentielles de la croissance actuelle. Bloquée à l'ouest par la mer, au sud par le Morne l'Hôpital, la ville, après avoir absorbé les bourgs périphériques tel celui de Pétionville situé à environ 7 kilomètres du centre, se développe essentiellement vers le nord au détriment des terres agricoles consacrées à la culture de la canne à sucre en bordure de la plaine du Cul-de-Sac, et au sud-ouest entre la montagne et la mer jusqu'au bourg de Carrefour aujourd'hui intégré à l'agglomération.

La croissance de Port-au-Prince depuis 1970

Il est impossible dans le cadre de cet article d'exposer de façon exhaustive les indices de la croissance urbaine. Nous nous bornerons à présenter ceux qui nous semblent les plus intéressants et les plus représentatifs.

La métropole s'étend de plus en plus spatialement. En 1980, la surface occupée par l'agglomération est d'approximativement 60 km^2, la densité moyenne de population est donc d'environ 13 300 habitants par km^2. Cette emprise accrue sur l'espace est explicable par l'explosion démographique et par la non valorisation verticale de l'espace contrairement à la situation dans les autres métropoles du Tiers-Monde. En effet, même dans les quartiers centraux l'espace urbain reste sous-utilisé. Les immeubles dépassant cinq étages restant l'exception, le coefficient d'utilisation du sol dans l'ensemble de la zone commerciale n'est que de 1,22 (rapport entre la surface totale des planchers et la surface de l'îlot) (République d'Haïti, 1977, p. 22). Mais l'expansion spatiale de la ville n'a pas été proportionnelle à la progression démographique du fait des contraintes topographiques signalées. La conséquence a été la densification de l'agglomération ; les vides entre les quartiers ont été progressivement comblés ou sont en voie de l'être, et les interstices entre les maisons ont été construits. Cette densification se marque par le « durcissement » des secteurs construits entre la « vieille ville » d'origine coloniale et les quartiers très récents du type Brooklyn. Un bon indice permettant d'apprécier la progression du secteur « construction » est fourni par la consommation de ciment qui passe de 65 000 tonnes en 1970 à 200 000 tonnes environ en 1980.

La croissance spatiale et la densification du tissu urbain se sont accompagnées d'une croissance de la circulation. Nous insisterons sur l'augmentation de la circulation routière et sur l'accélération de la circulation monétaire appuyée sur la concentration et la multiplication des banques. En 1971 circulaient dans l'agglomération 10 476 véhicules ; en 1975 le parc automobile atteignait 17 405 véhicules. Le pourcentage de voitures particulières est passé respectivement de 82 % à 71 % (World Bank, 1979) ce qui tendrait à prouver que dans le même temps, le taux de croissance des camions et des véhicules de transport en commun a été supérieur à celui de automobiles, sans pour cela résoudre le problème des transports internes à l'agglomération. La circulation monétaire est également un bon indice de la croissance économique de la métropole. La masse monétaire composée de billets et monnaies en circulation et des dépôts à vue dans les banques est passée de 109 millions de gourdes en 1970 à 345 millions de gourdes en 1975.

Une agglomération se développant spatialement et démographiquement à un rythme aussi rapide pose des problèmes croissants en matière d'approvisionnement en produits vivriers et en charbon de bois. D'autre part, le regroupement de « l'élite » haïtienne à Port-au-Prince a donné un puissant influx à la production maraichère sur les hauteurs de la capitale (Furcey, Kenscoff, Fermathe...) et a considérablement accru les importations venues des autres secteurs géographiques et essentiellement des États-Unis. L'eau, distribuée par la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP), provient des sources et des nappes souterraines. Cet organisme, ne disposant que de recettes annuelles de l'ordre de 650 000 dollars alors qu'un service technique et administratif efficace nécessiterait 2 millions de dollars par an (NICOLAS J., *Le Petit Samedi Soir,* (190), 1977, p. 12), a beaucoup de difficultés à faire face à la demande. Quant à la demande en électricité, elle excède souvent l'offre et l'Électricité d'Haïti (EDH) doit souvent décider de coupures de courant. La centrale hydroélectrique de Péligre mise en service en 1972 arrive à son maximum de production. L'agglomération se trouve confrontée également au problème de l'évacuation des déchets. Sur les 110 000 tonnes de déchets produits en 1976, 70 000 tonnes ont été déposées dans les rues, dans les ravines, dans les dépotoirs officieux, du fait des difficultés d'accès aux points de concentration, des moyens techniques insuffisants, du ramassage irrégulier, du matériel inadéquat et du manque de ressources financières (République d'Haïti, 1977, p. 43).

Cette brève analyse de la croissance de l'agglomération à partir de données brutes nécessite des explications. Comment fonctionne le modèle urbain haïtien et comment reflète-t-il la société haïtienne et son emprise sur l'espace ?

La dynamique du modèle urbain

Dans une formation sociale en stagnation, l'agglomération de Port-au-Prince manifeste un certain dynamisme. La croissance d'une telle « métropole » ne résulte pas de créations d'emplois nombreuses mais bien plutôt de mécanismes d'ordre proprement démographique ainsi que de mutations fonctionnelles contemporaines.

Les facteurs démographiques

L'agglomération renferme à l'heure actuelle plus d'habitants nés dans les provinces que de Port-au-Princiens véritables (nés sur place). Port-au-Prince a ceci de particulier parmi les capitales latino-américaines que la part de la croissance expliquée par les migrations originaires de la campagne et des villes de province l'emporte nettement sur celle qui est expliquée par l'accroissement naturel. Des calculs originaux réalisés par Uli Locher montrent qu'entre 1950 et 1971, 59,0 % de l'accroissement total est expliqué par les m igrations et 18,0 % par l'accroissement naturel, le reste de l'accroissement étant dû aux deux facteurs combinés [2]. Pour la période 1971-1980, les mêmes calculs fondés sur le recensement d'une part et sur les projections de population réalisées par deux experts de l'Institut Haïtien de Statistique (Fortunat et Margaritis) d'autre part confirment la place importante des migrations qui représentent 62,5 % de l'accroissement total. Par contre, les projections pour la période 1980-1990 laissent penser à un retournement de situation, alors que le facteur « accroissement naturel » l'emporterait désormais sur le facteur « migrations ». Vers 1980, l'agglomération aurait atteint le seuil qui lui permettra dans l'avenir de croître d'abord avec ses propres apports. Cette évolution, si elle est confirmée, est intéressante parce que Port-au-Prince rejoindrait les grandes villes latino-américaines qui, toutes dans la phase actuelle, grandissent grâce à leur important excédent naturel. Ainsi, la métropole haïtienne rejoindrait le modèle latino-américain mais avec un décalage notable de plusieurs décennies.

Les trois taux d'accroissement de la population — 5,9 % pour Port-au-Prince, 2,4 % pour les villes de province et 1,0 % pour les campagnes —, calculés pour la période comprise entre les recensements de 1950 et de 1971, montrent bien l'étendue du problème. D'une part, la capitale a lourdement prélevé sur les bourgeoisies locales qui se sont déplacées à Port-au-Prince. Les pertes de ces villes de province ont d'ailleurs pu être partiellement compensées par des apports en provenance des campagnes voisines, ce qui explique une croissance encore convenable dans les cas les plus favorables (3,0 % pour le Cap-Haïtien). D'autre part, des migrations massives se sont déclenchées à partir des zones proprement rurales (bourgs et sections rurales). Il convient de noter que ces migrations rurales ont une origine précise. Les anciens départements du Sud (départements actuels de la Grande-Anse et du Sud) et de l'Ouest (départements actuels de l'Ouest et du Sud-Est) apportent plus des quatre cinquième des migrants vers Port-au-Prince (Uli Locher, planche « migrations », *Atlas d'Haïti,* à paraître).

Même si ces migrations sont massives, on ne pourra malgré tout leur appliquer le terme « d'exode rural » qui serait un abus de langage car sauf dans quelques cas, il n'y a pas de perte de population des zones rurales (en valeur absolue) et les campagnes haïtiennes continuent à croître démographiquement. Il est bien difficile de séparer dans les causes des migrations les facteurs d'attraction et de répulsion et de leur attribuer des pondérations respectives. Du côté de l'attraction, la possibilité d'acquérir une éducation de meilleur niveau à Port-au-Prince semble jouer un grand rôle. Et évidemment aussi *l'espoir* de trouver du travail qui peut dans certains cas n'être pas déçu. Du côté de la répulsion, la crise de l'agriculture paysanne. Les chiffres de production agricole pour tous les grands produits destinés à l'exportation ou à la consommation locale sot tous en recul depuis vingt-cinq ans, sauf pour le riz. La pression sur la terre s'accroît et les rendements diminuent. Dans les causes de migrations, les facteurs politiques ont pu jouer également un certain rôle. D'ailleurs, la migration des zones rurales vers Port-au-Prince n'a été pour certains qu'une étape vers une destination lointaine (États-Unis et Canada surtout) et l'on peut penser que le bilan migratoire de Port-au-Prince aurait été encore plus positif s'il n'y avait pas eu ces départs.

La résultante est que la population de Port-au-Prince est globalement mieux éduquée, mieux soignée, mieux desservie que celle du reste du pays, qu'elle a des revenus moyens plus élevés. Et ceci n'étonne pas lorsqu'on sait que l'État dépense dans l'agglomération un montant double de celui de sa population (en pourcentages) : soit en 1976, 28 % des dépenses totales pour seulement 14 % de la population. Les campagnes, elles, au contraire sont négligées : 54 % des dépenses pour 77 % de la population (World Bank, 1979, p. 72). L'État défavorise donc les zones rurales et au contraire privilégie la métropole par des efforts particuliers. La population réagit par les migrations et par un accroissement naturel plus fort dans la capitale (mortalité générale moins élevée en zone urbaine). Et les classes aisées ont fait leur choix : Port-au-Prince plutôt que les *bords-de-mer* traditionnels.

Les fonctions traditionnelles de direction et leur évolution récente

À partir de l'occupation nord-américaine, les bases techniques d'une concentration économique à Port-au-Prince furent établies. Quelques routes furent construites vers Le Cap, Les Cayes, Pétionville. Le camionnage pouvait débuter et en revanche le cabotage ne pouvait que s'étioler. De plus, le télégraphe et le téléphone permettaient désormais la transmission des messages en province et ces moyens de communication assuraient un contrôle économique et aussi stratégique du territoire à partir de Port-au-Prince.

Les autres villes perdirent à partir de là le pouvoir de commandement dont elles étaient investies sur leurs *arrière-pays* respectifs et la presque totalité du territoire national devint *l'hinterland* de la seule capitale. Le cas du café illustre bien cela puisqu'il s'agit de la première denrée d'exportation du pays. Port-au-Prince est parvenu à grouper progressivement l'essentiel des lots exportables alors que la part des autres ports devenait des plus réduites. Les maisons de commerce originaires de la province ou bien ont dépéri ou bien ont été « recentrées » à Port-au-Prince. Il en est de même au niveau de l'importation. Il est bien évident qu'à partir du moment où les villes de *bord-de-mer* n'avaient plus de lots de produits tropicaux à offrir, les échanges maritimes étaient compromis car le fret de retour n'était plus assuré pour les navires. Le pouvoir d'achat des villes de province avait également beaucoup baissé de sorte que l'essentiel des importantions s'est trouvé concentré à Port-au-Prince.

Sur le plan politique, administratif, culturel, éducatif, sur le plan des loisirs... le phénomène de centralisation à Port-au-Prince avait existé dans le passé, mais il s'est trouvé renforcé par l'action consciente des nord-américains qui firent quelques investissements urbanistiques (voirie, éclairage...), qui renforcèrent les structures de direction (application de la Constitution de 1918, création de ministères et d'une gendarmerie, la *Garde d'Haïti »...).* En tant que processus, la centralisation a connu des périodes d'accélération. La période très troublée de la présidence de François Duvalier a été l'une de celles-ci. Paradoxalement, la présidenece de son fils, Jean-Claude voit encore un renforcement de la centralisation, mais pour des raisons différentes. Sous François Duvalier, la contraction de l'activité économique et les difficultés politiques avaient amené une réduction des échanges et des mouvements de capitaux. Les villes de province, assez frondeuses, étaient particulièrement surveillées et en pâtirent. Sous Jean-Claude Duvalier, dans une conjoncture légèrement expansionniste, les échanges reprennent et se diversifient. Les mouvements de capitaux se rétablissent, surtout induits par une aide internationale qui fait sentir son action dans tous les secteurs et qui pallie les fréquentes défaillances de l'État. Le symbole en est les voitures des organisations internationales (OI) sillonnant en tous sens l'agglomération. Des centaines d'experts habitent les zones résidentielles des hauteurs, de Bourdon à La Boule.

La modernisation des infrastructures de transport réalisée précisément pendant les années soixante-dix et le plus souvent grâce à des emprunts ou à des dons des principales instances internationales a pour but de faciliter l'accès de Port-au-Prince depuis l'étranger, ainsi que l'accès de certaines zones du territoire haïtien à partir de la capitale. L'aéroport international de Maïs Gaté a été achevé dès la fin des années soixante, mais ses équipements et ses caractéristiques (aérogare, piste pouvant recevoir les gros porteurs, entrepôts...) sont régulièrement améliorées. Il assure un bon service et met Port-au-Prince à environ 1h30 de Miami, 3h30 de New York et 9h de Paris (vol régulier inauguré en 1980). Le port traditionnel a été remodelé par des travaux importants qui ont visé à améliorer ses caractéristiques (profondeur à quai, espaces d'entreposage...) et à l'adapter à un trafic accru (surtout aux entrées) utilisant de nouveaux modules (conteneurs, camions semi-remorques...). Ces travaux ont été financés par deux prêts de la Banque Interaméricaine de Développement. Le paradoxe a été que pendant quelques années Port-au-Prince, disposant donc de liaisons extrêmement efficaces avec l'étranger, était très mal relié à son *arrière-pays.* Port-au-Prince était en distances-temps à 9h du Cap-Haïtien, 8h des Cayes... Cette situation a changé avec la construction de trois routes modernes reliant Port-au-Prince à Jacmel (don de la France), au Cap-Haïtien (réalisée avec un financement de l'Association Internationale pour le Développement) et aux Cayes, avec deux prêts de la Banque Interaméricaine de Développement. Mais il est à noter que la plus grande partie du territoire national — il est vrai assez montagneux — reste « enclavée » faute de routes secondaires. En fait, la circulation entre cet *arrière-pays* peu accessible et Port-au-Prince se fait tout de même mais dans des conditions très difficiles. Ainsi, la modernisation des infrastructures, en particulier de transport, confirme et renforce le rôle « dominant » de Port-au-Prince par rapport à l'ensemble de l'espace national, de sorte qu'aujourd'hui plus que jamais, on a le droit de parler sur le ton sarcastique ou critique de la « République de Port-au-Prince ». De plus, elle facilite l'établissement de nouvelles fonctions économiques qui font entrer Port-au-Prince, sa région métropolitaine et quelques zones d'accès aisé dans la nouvelle division du travail à l'échelle internationale.

Les nouvelles fonctions « motrices »

Deux secteurs économiques se sont révélés être pendant la dernière décennie des éléments « moteurs » pour la croissance de l'agglomération. Il s'agit du tourisme et des industries d'assemblage pour l'exportation. Quand nous disons « moteurs » nous ne voulons pas signifier que ces secteurs pourraient avoir un effet d'entraînement sur le reste de l'économie nationale. Au contraire, il semble que l'influence de ces secteurs sur l'agriculture par exemple, qui reste la base économique du pays, soit négligeable ou même négative. Mais un effet de polarisation est créé dans l'organisme urbain par le développement de sous-secteurs informels dans le transport, la « micro-vente », la construction, etc... Au-delà des critiques qui ont été légitimement adressées à un type de croissance fondée sur ces fonctions, il demeure qu'elles ont un impact certain tant au niveau de l'urbanisation que des modes de vie.

Le tourisme et les industries d'assemblage ont connu un véritable essor dans les années soixante-dix, mais des jalons avaient été posés auparavant, dès les années quarante et cinquante pour le tourisme qui connaît une première période favorable et dans les années soixante pour les industries qui bénéficient alors de la promulgation d'un ensemble de textes législatifs offrant des avantages certains aux investisseurs. Dans le cadre du développement du tourisme international et de la relocalisation progressive de certaines branches industrielles dans les pays du Tiers-Monde, Haïti s'est trouvée bien placée parce qu'elle bénéficie de la proximité du marché nord-américain (deux jours de transport pour les conteneurs de Miami à Port-au-Prince), et qu'elle dispose de la main-d'oeuvre la meilleure marché de la zone caraïbe (salaire minimum journalier officiel : 2,20 dollars en 1980). Mais cette expansion touristique et industrielle ne s'est réalisée qu'à Port-au-Prince parce que seule cette agglomération disposait des infrastructures de transport indispensables, d'une main-d'oeuvre ayant un niveau minimum de formation et des capitaux locaux prêts à être investis dans ces secteurs très rentables. En retour, la croissance des secteurs en question a immédiatement exigé de nouveaux investissements pour améliorer encore les infrastructures (transport, électricité, eau, etc...).

La croissance du nombre des touristes (passant plus de 24 heures sur le territoire) est nette : 34 000 en 1970, 112 000 en 1978, tandis que le nombre des excursionnistes (sur les navires de croisière) après une croissance rapide jusqu'en 1976 (29 000 en 1970, 202 000 en 1976) a tendance à plafonner désormais (188 000 en 1978). Sur le plan de la provenance des touristes, la primauté de l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) demeure (Girault Ch., 1978).

Une centaine d'usines situées surtout dans les zones industrielles du Nord de la ville appartiennent au secteur des industries d'assemblage axées sur l'exportation aux États-Unis. Ces usines relèvent surtout des branches de l'habillement, de l'électronique, des équipements de sport, des jouets. Elles emploient en 1980 environ 20 000 ouvriers, des femmes en majorité (Delatour L. and Voltaire K., 1980).

Le point commun de ces deux secteurs est bien entendu leur caractère

extraverti. Les gains en devises n'arrivent pas à compenser le déficit de la balance commerciale et pourraient au contraire l'aggraver dans la mesure où l'expansion induit une augmentation des importations. Par ailleurs, nous avons vu que la croissance entraînait nécessairement un besoin en infrastructures et en équipements qui ne peuvent être financés, à l'heure actuelle, que par le recours à l'emprunt international. Surtout, cette industrie à vocation exportatrice détourne d'une industrialisation qui servirait les besoins nationaux (produits de consommation courante aujoud'hui importés). Il y a beaucoup à faire par exemple dans le domaine de la transformation des productions agricoles.

La dynamique du modèle urbain que nous avons analysée débouche sur l'idée de déséquilibre. Le renforcement des fonctions traditionnelles et le développement de nouveaux secteurs économiques confortent une domination de style parasitaire sur l'espace national. Mais par ailleurs, ils entraînent aussi un accroissement de la dépendance de Port-au-Prince par rapport aux métropoles financières. En traitant de la capitale nous retrouvons aussi pour partie les problèmes du monde rural. Une étude de l'agglomération est une bonne approche de la crise haïtienne en général dont la crise urbaine est partie intégrante.

La crise urbaine : reflet d'une croissance désordonnée

La détérioration du cadre de vie

La dégradation de l'environnement à Port-au-Prince prend diverses formes. Nous avons choisi de présenter les facteurs de détérioration les plus représentatifs qui influent sur la vie quotidienne de la majorité de la population.

Le facteur sans doute le plus important est le processus érosif qui affecte aujourd'hui la quasi-totalité de l'agglomération, et qui induit des problèmes considérables au niveau de l'occupation du sol, de l'approvisionnement en eau, de l'évacuation des déchets... L'érosion devient de plus en plus préoccupante et l'équilibre écologique de Port-au-Prince comme celui de tout l'espace haïtien est dangereusement menacé. Le Morne l'Hôpital, largement déboisé, dont les versants ont une pente de 30 % et plus, n'absorbe plus les précipitations. Les pentes raides facilitent l'entraînement de boue, sable, graviers, pierres, qui s'accumulent dans les parties basses de la ville lorsque le courant diminue, obstruant les canalisations mal entretenues, inondant sous une lame d'eau, de boue, de débris, de plusieurs dizaines de centimètres des quartiers entiers. Dans certaines zones de l'agglomération, la perte annuelle de sol s'élève à 6 centimètres d'épaisseur, et la masse de sédiments allant à la mer est comprise entre 50 000 tonnes et 100 000 tonnes par an (Parisien L., 1979, p. 59). Or, la situation ne semble pas devoir s'améliorer à court terme puisq'aucune loi ne réglemente efficacement la construction sur les hauteurs de la ville. De plus, comme le gaz en bouteille n'est pas adopté du fait du coût élevé d'une cuisinière à gaz par rapport aux possibilités financières de la plus grande partie de la population, le charbon de bois, qui est l'un des principaux agents de déboisement des zones proches et lointaines de l'agglomération, reste le premier combustible en importance. L'érosion du Morne et des zones urbanisées est encore accélérée par la multiplication des carrières qui fournissent la majeure partie des matériaux de construction de Port-au-Prince. Cette érosion accroît le tonnage des sédiments qui s'accumulent dans la baie de la capitale, ce qui nécessite de coûteux travaux de dragage pour assurer la profondeur optimale pour la navigation.

L'évacuation des déchets pose des problèmes de plus en plus graves liés à l'inefficacité des services concernés et à l'ampleur du ruissellement au moment des fortes pluies, sur les toitures et sur les surfaces en pente forte cimentées. Les ordures en quantité de plus en plus abondante, déposées la plupart du temps n'importe où et particulièrement le long des *ravines,* dévalent les pentes, inondent les quartiers, ou aboutissent dans la baie; comme les courants marins accomplissent un circuit rotatif autour de l'île de la Gonave, les ordures n'ont pas la possibilité d'être emportées loin dans la baie.

Si la pollution marine devient de plus en plus préoccupante, la pollution atmosphérique et celle occasionnée par le bruit ne sont pas moins inquiétantes et résultent en partie de l'état de congestion atteint par Port-au-Prince. Il n'y a pas assez de rues suffisamment longues et offrant sans rupture une certaine continuité sur un même axe; une seule voie nord-sud traverse la ville dans son ensemble : il s'agit du boulevard J.J. Dessalines. Les relations est-ouest ne sont guère plus commodes puisque seule l'avenue Panaméricaine relie Pétionville au centre. Les autres voies, souvent encombrées, ne permettent que des déplacements difficiles ; les goulots d'étranglement se multiplient et la plupart des carrefours sont inadaptés à la circulation automobile. De plus, de nombreux quartiers sont congestionnés. Le quartier St-Martin, occupé par 19 500 habitants ne dispose que de deux avenues : celles de St-Martin et de F. Duvalier. La circulation interne ne peut se faire qu'à pied, par des ruelles tortueuses inaccessibles aux rares ambulances et aux véhicules d'incendie, ce qui est grave puisque l'entassement, les matériaux de construction utilisés, le mode d'éclairage, le combustible employé, sont propices à une extension rapide des incendies.

Cette situation écologique catastrophique aggrave les conditions de vie du plus grand nombre et accroît les inégalités sociales puisque seule une minorité peut lutter efficacement contre cette dégradation en s'installant dans les secteurs les plus salubres.

L'appauvrissement croissant et l'augmentation des inégalités

Si les possibilités d'emploi attirent les migrants et incitent les jeunes à rester dans l'agglomération, il faut bien reconnaître que les offres d'emploi sont limitées. Cette précarité de l'emploi se marque par la croissance du secteur « informel » et par la multiplication des petits métiers : vendeurs d'eau, ramasseurs de récipients (le chercheur nord-américain S. Mintz note le rôle important tenu par les boîtes de lait en poudre, les gallons d'essence qui servent d'unités de mesures en l'absence de réglementation officielle), vendeurs de produits de consommation courante à l'unité, fabricants de valises à partir des boîtes de Coca-Cola... Ces petits métiers qui se multiplient, à la limite du chômage déguisé (60 % des emplois appartiennent au secteur informel (World Bank, 1979, p. 30), ne rapportent que de très faibles ressources qui sont prioritairement affectées à l'achat de la nourriture quotidienne.

Les dépenses pour le logement sont donc réduites, d'autant plus que l'on assiste depuis une dizaine d'années à une crise de plus en plus aiguë dans ce secteur due à l'augmentation du coût de la vie et à la demande largement supérieure à l'offre. Le prix des loyers augmentant proportionnellement beaucoup plus rapidement que les salaires et que le niveau de vie, un nombre de plus en plus restreint d'habitants peut donc

espérer accéder à un logement décent, ce qui explique la « sous-intégration » de l'habitat, phénomène classique dans les capitales latino-américaines. L'invasion semi-organisée de terrains appartenant à l'État, à la Municipalité ou à des particuliers, courante dans ces capitales, est cependant extrêmement rare en Haïti, où les trois quarts de la population de Port-au-Prince sont locataires (World Bank, 1979, p. 40). Or, l'octroi par l'État de titres de propriété est un facteur qui fait souvent évoluer l'habitat de façon positive, parce que les terrains échappent à la spéculation et que les familles ne craignent plus de voir leur masure rasée. À Port-au-Prince, la condition de locataire est très précaire et les conditions ne sont donc pas réunies pour permettre une amélioration de la qualité de la construction et des conditions de vie. En février 1977, dans la zone de Martelli, près du Sanatorium, les propriétaires ayant besoin de leur terrain ont fait raser une quarantaine de « maisons » alors que certains locataires les occupaient depuis plusieurs dizaines d'années (*Le Petit Samedi Soir,* 5 (180), février 1977, p. 11-12).

Les revenus particulièrement bas, les loyers élevés par rapport aux ressources financières font que les conditions de vie quotidienne sont de plus en plus déplorables. L'habitation se compose le plus souvent d'une pièce unique remplissant de multiples fonctions (cuisine, salle à manger, chambre, atelier de bricolage...) dans laquelle s'entassent une ou plusieurs familles. Dans le quartier du Bel-Air, les baraques construites à l'aide de matériaux de récupération n'ont pas de fenêtre et sont particulièrement malsaines du fait de l'humidité, de la saleté repoussante et de la mauvaise aération. Le mobilier étant réduit au minimum, dans 75 % des cas étudiés, les lits sont remplacés par des nattes ou des haillons que l'on replie le jour pour gagner un peu d'espace. Les murs sont souvent recouverts de feuilles de papier-journal et les conditions de vie et d'hygiène sont excessivement mauvaises ; les ordures s'entassent devant la baraque et seules les fortes précipitations permettent de les évacuer plus bas ; 92 % des habitations n'ont pas l'eau courante ; l'électricité est dans le meilleur des cas captée clandestinement sur les lignes par le procédé du « cumberland ». La population ne dispose que d'un robinet pour 250 personnes et de 4 fontaines publiques pour 40 000 personnes. Enfin, 56 % de ces habitations ont un volume compris entre 40 et 60 m^3, et chaque habitant ne dispose en moyenne que d'une superficie de 2,5 m^2. Or, les études sociologiques de Chombart de Lauwe ont montré qu'en dessous d'un seuil de 16 m^2 par personne les conditions morales et physiques se dégradent (de Ronceray II, 1973, p. 23-28). Bien que cette étude soit relativement ancienne, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée depuis, et le cas de ce quartier est loin d'être une exception.

Dans le quartier St-Martin, en cours de remodelage, l'eau est distribuée par quatre fontaines publiques dont le débit est de 20 000 litres d'eau par jour pour une population de 19 500 habitants ; chaque habitant ne dispose donc que d'un peu plus d'un litre d'eau par jour, alors que la consommation quotidienne effective est d'environ 7 litres, ce qui oblige chaque résident à acheter 6 litres d'eau par jour (République d'Haïti, 1977, p. 32-34).

Plus de 50 % des habitations de l'aire métropolitaine peuvent être considérées comme précaires et la situation de secteurs comme Brooklyn, Boston, La Saline... est, en l'absence d'étude générale de différenciation des quartiers de l'agglomération, vraisemblablement encore pire. G. Aimée (« La réalité des lakou »), *Le Petit Samedi Soir,* 5(164), octobre 1976, p. 9-14) interroge une mère célibataire d'une quarantaine d'années ayant cinq enfants qui habite dans une pièce de 2,5 m sur 2,5 m, ne disposant que d'une petite fenêtre, ayant pour tout mobilier un lit, un garde-manger et deux chaises. Elle y vit depuis trois ans et paie un loyer de 10 dollars par mois. C'est son ancienneté dans les lieux qui lui vaut ce tarif préférentiel de la part du propriétaire puisqu'un nouveau locataire doit payer 15 dollars mensuellement. Cette femme travaillant dans une usine sur la route de Delmas, aimerait vivre ailleurs, mais ses moyens financiers ne le lui permettent pas. Elle semble résignée lorsqu'elle répond au journaliste : « Eh bien, vous savez, nous les malheureux, il faut bien qu'on s'habitue à tout. Le mieux aurait été de ne pas naître, mais on est là... ». Ce dernier exemple montre bien les problèmes quotidiens auxquels se heurte le plus grand nombre.

Ces conditions de vie très critiques pour la grande majorité (ne parlons même pas de ceux qui ne disposent pas d'une habitation et qui dorment sous les galeries des magasins et sur les places publiques près de La-Croix-des-Bossales), sans hygiène, sans confort, sans services de base, s'opposent au luxe arboré par certains qui fuient le centre pour s'installer confortablement sur les hauteurs de la ville, plus saines et moins chaudes. Ces inégalités de plus en plus marquées s'expriment par les indices du tableau 1

Les inégalités intra-urbaines ne pourront être réduites qu'après une prise de conscience de la situation actuelle et qu'après une refonte complète des structures administratives et institutionnelles aujourd'hui inefficaces. Tant que la volonté d'agir ne sera pas effective, beaucoup d'Haïtiens verront dans la *borlette,* sorte de Loterie Nationale, le seul moyen de sortir de leur situation précaire, comme l'exprime A.P. André, professeur de Sciences sociales qui répond à M. Welsh (*Le Petit Samedi Soir,* 4 (110), p. 12-13) :

> *Victimes du chômage et du manque de capitaux, plus de trois millions d'Haïtiens voient dans la borlette, jeu de hasard aux contours fascinants et obscurs, un moyen facile pour s'élancer à la conquête aléatoire de l'argent. Depuis une dizaine d'années, l'expansion de la borlette a contribué à aggraver l'oisiveté, l'indolence et le vice...*

Les difficultés de l'Administration et les tentatives de solution

La gestion d'une agglomération de cette nature revêt — on le conçoit aisément — des difficultés particulières. En atteignant le seuil du million d'habitants, Port-au-Prince voit le coût des infrastructures et des services indispensables à la ville augmenter brutalement. Pour capter l'eau de plus en plus loin dans la région métropolitaine, la CAMEP a dû souscrire des emprunts importants auprès des bailleurs de fonds internationaux. Et pourtant, l'offre d'eau ne suit pas la croissance de la population et la qualité du service laisse grandement à désirer. En ce qui concerne l'électricité, l'installation de plusieurs usines thermiques fonctionnant aux produits pétroliers ou au gaz est devenue indispensable pour la satisfaction des besoins minimaux.

Dans l'ensemble, les administrations responsables au niveau local — commune de Port-au-Prince, CAMEP — sont peu efficaces et l'incapacité des cadres a souvent été signalée. Les cas de concussion ne sont pas rares non plus. L'absence d'une municipalité élue entraîne l'absence d'intérêt des citoyens pour la gestion de leur ville. Elle autorise le désordre et l'envahisse-

TABLEAU I – LES INÉGALITÉS SOCIALES A PORT-AU-PRINCE

	Revenus par mois en dollars	% par rapport à la population de l'agglomération	espace habitable en m²	consommation d'eau (l/jour par habitant	consommation d'électricité (kWh/mois par hab.)
niveau vie bas	<40	65	2	14	0,25
niveau vie moyen..	40-100	25	6	76	3,7
niveau vie élevé ...	> 100	10	20	150	39

Source : CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION, 1976, p. 31-32

ment du domaine public par les intérêts privés. L'État central devrait suppléer à cette carence. Mais il s'acquitte assez mal des tâches d'administration urbaine.

Il n'y a pas de cadastre, pas de plan-cadre. Les réglementations d'urbanisme ne sont pas appliquées. La procédure du permis de construire n'est pas suivie. De sorte que l'expansion urbaine est abandonnée au laisser-faire, à l'initiative des entrepreneurs individuels, au désordre de la spéculation. Mais ce qui pouvait encore être admissible quand la ville n'avait que quelques dizaines de milliers d'habitants est devenu pour une métropole millionnaire accablée de problèmes pressants un élément du chaos.

Des rapports récents (par exemple, World Bank, 1979), ont souligné l'incohérence de l'action des services gouvernementaux à l'égard de la métropole et le manque de coordination entre eux. Les organisations internationales ont, quant à elles, décidé d'intervenir. Ce faisant, elles ont progressivement, au cours des années soixante-dix, tenté de pallier l'incurie des organismes locaux. Mais il n'est pas certain que leur intervention n'ait pas créé de nouveaux problèmes. À partir de 1972, les Nations Unies préparent par des études importantes un projet de « planification physique » qui aboutit à un « Plan de développement de Port-au-Prince et de sa région métropolitaine » (1977). Parallèlement, un organisme plus spécialisé comme l'Institut Interaméricain des Sciences Agricoles (IICA) réalise des études sur les marchés urbains et la commercialisation des produits agricoles dans la ville. La Banque Mondiale, de son côté, produit une étude du « secteur urbain » d'Haïti dans laquelle Port-au-Prince occupe évidemment la plus grande place. À cela, s'ajoutent des thèses (Locher U., 1978) et quelques travaux indépendants. Désormais, on connaît (avec plus ou moins de précision) la situation effective de l'agglomération de Port-au-Prince[3].

La phase d'intervention proprement dite suit de près la phase de reconnaissance. La Banque Interaméricaine de Développement prête à plusieurs reprises au gouvernement d'Haïti pour l'agrandissement du port de Port-au-Prince et pour la distribution en eau dans la ville. Les États-Unis offrent des générateurs d'électricité lors d'une grave crise énergétique qui paralyse pratiquement les activités économiques (1978). Les Nations Unies entreprennent de remodeler le quartier de St-Martin tandis que la Banque Mondiale envisage la construction d'un marché de gros pour en finir avec l'infection qui règne dans le secteur de la Croix-des-Bossales.

Ces actions ont pour inconvénients, dans certains cas :

a) de ne pas être coordonnées,ce qui à long terme ne pourrait qu'aggraver le désordre existant ;

b) d'entraîner un endettement du pays ;

c) de favoriser un certain type de croissance (par exemple les industries d'exportation) sur lequel il n'y a pas forcément consensus dans le pays.

Cependant, les administrateurs des projets internationaux sont parfois conscients de ces problèmes et les plus lucides d'entre eux se rendent compte qu'en l'absence d'une volonté politique assurée et de structures institutionnelles solides, la capacité d'absorption utile des capitaux internationaux et de l'aide technique est nécessairement limitée.

Conclusion

Albert Mangones écrivait déjà en 1955 dans une rubrique d'urbanisme de l'hebdomadaire éphémère *Reflets d'Haïti* (Mangones A., 1973, p. 16-17) :

La crise de croissance de cette capitale, son développement anarchique, l'euphorie à courte vue d'une société mercantile spéculant fièvreusement sur les valeurs immobilières, la quasi-consécration du mythe de l'expression du bien-être de tous par l'importance des projets financiers de quelques-uns. sont des lieux communs de la course au chaos urbain [...]. Il faut exprimer nos besoins, formuler nos revendications d'occupants d'espaces inadéquats.

Le constat était net et il était assorti d'un appel à la revendication. Nous-mêmes avons voulu dans cet article reprendre ce constat avec pour points de références la période 1970-1980 qui a donc vu la poursuite de la croissance rapide de l'agglomération.

Comme ailleurs en Amérique latine, la croissance d'une métropole s'est accompagnée de déséquilibres dans les relations avec l'environnement « naturel », dans les relations avec les zones de province, dans le développement économique, dans les relations sociales. Mais ici plus qu'ailleurs, le moteur de la croissance est l'investissement non contrôlé et le profit à court terme qui fleurissent dans les secteurs « dynamiques » de l'industrie, du tourisme, de la spéculation foncière et immobilière. L'État laisse aller et les organisations internationales n'arrivent pas à suivre dans leurs « projets » le rythme de l'expansion désordonnée.

Ainsi, sur son territoire limité de 60 km², la ville de Port-au-Prince résume et reflète à la fois, comme dans un microcosme, la crise du pays dans son ensemble. La croissance ne bénéficie qu'à une infime minorité tandis que la grande masse des urbains pauvres et des ruraux est de plus en plus marginalisée. Le pays, en s'insérant encore davantage dans une division internationale du travail implacable, ne peut que s'enfoncer dans la dépendance. Dans ces conditions, la constitution d'une capitale millionnaire comme Port-au-Prince n'est que la carricature d'un véritable processus d'urbanisation.

Notes

1 Sont considérés comme urbains les résidents des villes de plus de 5 000 habitants.

2 Nous remercions le Professeur Uli Locher de McGill University (Montréal) de nous avoir communiqué le résultat de ses recherches

encore inédites et de nous avoir autorisés à les utiliser ici.

[3] Les études au niveau des quartiers et au niveau de certains secteurs économiques présents dans la ville (artisanat, transport, secteur tertiaire...) font toutefois encore défaut.

Bibliograhpie

Delatour, L. and Voltaire, K., *Internatinal sub-contracting activities in Haïti,* Chicago, 1980, pagin. multiple (Grunwald, J. ed., Brookings Institute, Washington, D.C.).

Devauges, R., Une capitale antillaise : Port-au-Prince (Haïti). *Les Cahiers d'Outre-Mer* (Bordeaux), 7(26), 1954, p. 105-136, 4 fig., tabl., 8 pl. h.t.

Fass, S., Port-au-Prince : awakening to the urban crisis. 1 fig., 2 tabl., *in :* Cornelius, W. A. ed., Kemper, R.V. (Ed) *Metropolitan Latin America : the challenge and the response,* Beverly Hills (California), Sage publications, 1978, Latin American Urban Research, volume 6, p. 155-180.

Girault, C.A., La question du chômage en Haïti. *Manpower and unemployment research.* (Montréal), 11(1), 1978, p. 63-76, 1 tabl., bibliogr. (8 ref.).

Girault, C.A., Tourisme et dépendance en Haïti. *Cahiers des Amériques latines,* série Sciences de l'Homme (Paris), (17), 1978, p. 23-56, 1 fig., 5 tabl., 6 annexes.

Locher, U.C., *The fate of migrants in urban Haïti.* A survey of three Port-au-Prince neighbourhoods. Ann Arbor, Michigan, U.S.A., and London, England, University Microfilms International, 1978, 383 p., 18 fig., 45 tabl., bibliogr. (17 p. ref.), 3 annexes (thèse de Doctorat : Yale University, 1978).

Mangones, A., Port-au-Prince en passe de devenir un monstre. *Conjonction,* revue franco-haïtienne (Port-au-Prince), (119), 1973, p. 11-17 (interview accordée à Gaillard, R.).

Parisien, L., Érosion, pollution et hygiène du milieu haïtien, *Conjonction,* revue franco-haïtienne (Port-au-Prince), (147), 1979, p. 53-81, 6 tabl. (texte tiré d'un mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur Sanitaire à l'École Normale de la Santé Publique de Rennes).

République d'Haïti, Conseil National de Développement et de Planification (CONADEP), Département des Travaux Publics, Transports et Communications (DTPTC), Nations Unies. *Habitat.* Conférence des Nations Unies, Vancouver. Port-au-Prince, 1976, 38 p., 1 fig., 5 tabl., 9 cartes.

République d'Haïti, Conseil National de Développement et de Planification (CONADEP), Département des Travaux Publics, Transports et Communications (DTPTC), Nations Unies. *PLan de développement de Port-au-Prince et de sa région métropolitaine,* Port-au-Prince, tome 3 (Projets d'Action Immédiate, condensé), 1977, 66 p., 12 fig., 5 tabl., 11 cartes.

de Ronceray, H., Enquête empirique sur le Bel-Air, *Conjonction,* revue franco-haïtienne (Port-au-Prince), (119), 1973, p. 19-35 (article extrait d'une étude entreprise par le Centre Haïtien d'Investigation en Sciences Sociales sur le processus d'urbanisation à Port-au-Prince).

Voltaire, L., La crise du logement à Port-au-Prince, *Conjonction,* revue franco-haïtienne (Port-au-Prince), (144), 1979, p. 32-47, 1 fig., bibliogr.

World Bank, *Haïti. Urban sector survey.* 1979, 189 p., 53 tabl., 4 cartes.

Nous avons utilisé la collection de l'hebdomadaire *Le Petit Samedi Soir* (Port-au-Prince), de 1974 à 1980.

Entre créole et français

Jean Métellus, né à Jacmel (Haïti) en 1937, vit actuellement à Paris où il exerce une activité de neurologue.
Poète, il est l'auteur de *Au Pipirite chantant* (Les Lettres Nouvelles), de *Tous ces chants sereins* (Qui Vive) et *Hommes de plein vent* (Silex).
Également romancier, il a publié deux romans chez Gallimard, *Jacmel au crépuscule* et *La Famille Vortex.*
Il prépare actuellement un nouveau recueil de poèmes. Son prochain roman : *Une Eau-forte* paraîtra cet automne.
Ici, nous reproduisons un texte qu'il a publié dans la Revue *Roman* (Paris, Presses de la Renaissance) dans lequel il prend position dans le débat créole/français.

par Jean Métellus

Haïtien, j'appartiens à cette large zone de francophonie qui comprend les Canadiens, les Suisses, les Belges, les Ivoiriens, les Guinéens, les Sénégalais, etc. J'écris en français parce que c'est la seule langue que je sache vraiment écrire. Conscient des pressions de l'histoire, c'est cependant un moyen d'expression que j'ai choisi en toute liberté. Les conditions générales du temps présent, ma formation ne me permettent de faire appel à aucune autre langue pour donner à mon « message » le maximum d'efficacité et pour faciliter sa circulation. Je regarderais volontiers du côté de l'anglais, excellent véhicule international pour la poésie, le roman, les nouvelles, mais je ne maîtrise pour l'instant que l'anglais technique (médical), du côté de l'allemand, précieux pour la philosophie et la littérature, mais je ne le connais pas, du côté du créole, ma langue maternelle que je parle comme je respire, mais je ne surprendrai personne en faisant remarquer que son rayonnement, actuellement, est très cirsconscrit. En outre, mon premier contact avec la chose écrite a eu lieu en français ; si j'ai fait mon apprentissage du langage en créole, tous mes livres, à l'école primaire et au lycée, étaient rédigés en français. Ce n'est que tard que j'ai commencé à me familiariser avec le créole écrit, non sans difficultés d'ailleurs, car il existe, même de nos jours, un problème de transcription. À une date encore récente, l'orthographe de cette langue n'était pas fixée. Pour lire un texte en créole — connaissant mal les règles de transcription utilisées — je dois d'abord verbaliser le mot, l'entendre, pour l'identifier. Devant moi-même écrire en créole, je l'écris exactement comme j'écris l'allemand, c'est-à-dire phonétiquement. On voit donc poindre ici l'une des difficultés majeures de l'écrivain haïtien que je suis : écrire le créole uniquement avec l'alphabet phonétique international, en dépit de l'aisance avec laquelle je m'exprime dans ma langue maternelle. Ma création en créole reste donc pure potentialité.

Haïtien, je suis confronté à un double problème : ou bien je vise directement les destinataires légitimes de mes livres et j'écris en créole ; mais ce peuple auquel je pense en écrivant, sait-il lire le créole ? L'analphabétisme qui règne dans mon pays me coupe le souffle. Finalement je n'écrirais en créole que pour les favorisés, pour ceux-là qui savent lire et donc peuvent lire aussi le français. Dans cette perspective ma créolité reste enfermée dans un jeu intellectuel, dans une circularité : alphabétisé écrivant pour alphabétisés. L'écrivain haïtien s'exprimant uniquement en créole entreprend une véritable ascèse, d'une part en se coupant du reste du monde et d'autre part en ratant son public naturel : son peuple. Mon salut consisterait donc à développer une littérature sur cassettes : mais combien de mes compatriotes peuvent s'offrir un lecteur de cassettes ? L'honnêteté m'oblige à avouer que je rencontre des obstacles politiques, économiques et sociologiques. Mais parler le créole c'est aussi grandir le destinataire haïtien et lui redonner sa vraie dimension. Entendre parler sa langue maternelle et voir disparaître le préjugé qui assimile le créole à un patois est toujours un motif de fierté : car, à juste titre, le créole tient à sa légitimité en tant que langue. Ou bien j'écris en français, car l'un de mes buts est de faire connaître mon pays. Je ne me pose plus alors le problème de la langue. En effet, la littérature ne peut parler du particulier qu'à travers l'universel comme elle ne peut parler de l'universel qu'à travers le particulier. En ce sens, la littérature haïtienne a droit de cité quelle que soit la langue dans laquelle elle est écrite.


Jean Métellus.

On formule souvent sur les oeuvres littéraires des francophones des jugements, je dirais, latéraux, trop fréquemment assumés par certains d'entre nous. Témoin ce spectacle pour le moins étrange : quelques provocateurs demandèrent à un auteur antillais pourquoi il n'écrivait pas en créole, celui-ci

répondit qu'effectivement « les mots lui restaient dans la gorge quand il s'exprimait en français ». Cette complaisance jointe au souci de se faire plaindre ou admirer me paraît ambiguë et malsaine. Je m'en désolidarise complètement d'autant plus que tout écrivain rencontre des difficultés dans sa propre langue. Qui a pensé à reprocher à Joseph Conrad, le Polonais, de devenir romancier anglais, à Rainer Maria Rilke d'avoir écrit des poèmes en français, à Samuel Beckett, l'Irlandais, d'écrire en français, à Ashbery, poète américain contemporain, de s'exprimer aussi en français? Ce sont des visions partisanes, étriquées, médiocrement militantes, colporteuses de plus d'exotisme que d'idéologies et de conviction, qui prétendent exercer une tyrannie sur la condition fondamentale de l'écrivain : sa liberté absolue. Limiter son univers linguistique, tout en copiant les derniers tics de la critique littéraire d'ailleurs, borner son champ d'observation à quelques histoires locales hautes en couleurs ne témoignent pas nécessairement de la fidélité de l'écrivain à ses racines et à son peuple.

Une langue est un simple instrument de communication inter-humaine, un outil plus ou moins efficace, plus ou moins adapté à telle ou telle tâche. Je m'aperçois souvent, soit en parlant, soit en écrivant, que je n'arrive pas à faire passer aisément en français le sel ou la succulence de certaines histoires haïtiennes, vécues, connues en créole, et qu'il suffit que je raconte ces histoires en créole à un compatriote pour qu'elles retrouvent toute leur saveur dans ma bouche et tout leur charme à l'oreille de mon complice. Je considère alors l'effort que je dois déployer pour communiquer en français comme un enrichissement, un signe de domination de la langue étrangère. Le corps à corps avec une autre langue est toujours fructueux et, loin de mutiler, cette lutte avec l'ange ou le démon décuple les forces.

Chez les créolophones parlant français, on ne peut tracer aucune frontière stable entre l'une et l'autre langue. Les données neurophysiologiques prouvent que les expériences oniriques exercent une fonction de répartition sur le vécu quotidien et sur les énoncés. C'est ainsi que les rêves d'un exilé ou d'un transplanté le ramènent souvent dans son pays d'origine où alors il parle sa langue maternelle, alors que le même sujet au cours d'un songe où le décor est son pays d'accueil parle très souvent la langue de son pays d'adoption (du moins quand il la domine parfaitement).

Tout cela signifie que l'homme n'est pas aussi monolithique qu'on pourrait le penser et qu'il vit avec tout ce que la sédimentation des savoirs — et des pouvoirs — a déposé en lui. L'usage d'une langue autre que la langue maternelle n'indique pas forcément déchirement ou tensions. Les problèmes sont d'ordre social, politique et peut-être, de nos jours encore, racial. L'aliénation doit être recherchée parmi ces derniers paramètres et non dans la pratique d'une langue ou d'une autre. Je ne plaide pas la cause de la francophonie, de la romanité ou de la latinité. Je m'exprimerais de la même façon en faveur de l'anglais si j'étais anglophone, élevé d'abord en créole en Haïti, puis alphabétisé à Little Rock. Reprenant une phrase de Sartre, malheureusement peu citée maintenant, je dirai que la véritable question pour l'écrivain haïtien me semble être : « Qu'avez-vous fait de ce qu'on a fait de vous? » ●

Jean Métellus

DIFFUSION GÉNÉRALE

B.P. 6,
Station Outremont
Montréal, Québec
Canada, H2V 4M6

QUÉBEC :
Agence du livre français
1246 Saint-Denis
Montréal, Qué. Canada

Librairie Renaud-Bray
5219 Côte-des-Neiges 342-1515
Montréal, Qué. Canada

Librairie haïtienne de Montréal
5118 est, rue Jean-Talon
Saint-Léonard (Québec)
H1S 1K7

Disco-mini
67 est, Beaubien 270-9316
Montréal, Qué., Canada

Mouvement Fraternité Haïti-Québec
1592, av. de l'Église 768-0953
Montréal, Qué., Canada

Bureau de la communauté
chrétienne des Haïtiens de Montréal
6970 Marquette 725-9508
Montréal, Qué., Canada

USA :
Haitian Book Centre
Post Office, Box 324
East Elmhurst, N.Y. 11369
USA

FRANCE :
L'Harmattan
18 rue des Quatre-Vents
75006, Paris

BELGIQUE :
P.R. Darguste
Boîte postale 25
Ixelles IV
1050, Bruxelles
Belgique

SUISSE :
Centre haïtien de recherche
C.P. 125-1211
Genève 12 CCP 12-23437
Suisse

HAÏTI :
Société antillaise de Culture
44 Chemin des Dalles
Port-au-Prince
Haïti

Littérature négro-africaine d'Amérique : mythe, ou réalité ?

Entre le 23 et le 27 mai dernier s'est tenu à Padoue (Italie) un congrès mondial de littératures de langue française.
Des représentants (critiques et écrivains) de différents pays francophones situés en dehors de l'Hexagone ont parlé dela littérature de leur pays.
Collectif Paroles publiera les différentes interventions sur Haïti. Dans ce numéro, le texte du poète et romancier Anthony Phelps.

J'ai beaucoup hésité avant de me décider à vous faire part de ces réflexions. Il ne s'agit ni d'un exposé universitaire, ou académique, ni non plus d'une communication sur les techniques de la création littéraire. Plutôt d'une mise au point — comme l'indique le titre — mais d'une mise au point d'un caractère un peu particulier, sur une situation qui depuis tantôt huit ans me tracasse, me questionne, m'inquiète.

J'ai pensé finalement que Padoue, où se tient cette rencontre « mondiale » des écrivains de langue française, donc que Padoue était le lieu désigné, idéal où je pourrais faire partager, à un très grand nombre, mon questionnement, mon inquiétude.

Donc : Littérature négro-africaine d'Amérique, mythe ou réalité. Mise au point entre une histoire imaginaire, imaginée et une anecdote.

En l'An de grâce deux mille et des poussières, la Faculté des études caucaso-européennes de l'Université de Dakar, au Sénégal, et la White studies department, de l'Université de Lagos, au Nigéria, décideront d'organiser un congrès mondial sur les littératures leuco-européennes de langues anglaise et française. Elles inviteront tout naturellement, des écrivains français, belges, suisses, luxembourgeois, des écrivains d'Angleterre, d'Écosse, du Pays de Galles, des deux Irlande. Toutefois, des créateurs des États-Unis, du Canada et du Québec recevront, eux aussi, une invitation à participer à cette super rencontre des écrivains caucaso-européens.

Quelle sera, pensez-vous, la réponse de ces derniers, eux qui savent qu'ils font une littérature blanche, étatsunienne, canadienne, québécoise, c'est-

par Anthony Phelps

à-dire une littérature différente de celle de l'Europe, neuve, originale, autre. Une littérature « américaine ».

Pourtant, ne voilà-t-il pas que moi, nègre de la Caraïbe, donc américain, neuf, original, autre, je reçois une invitation à participer à un colloque mondial sur les littératures de langue française et à présenter une communication sur la littérature négro-africaine dans les Antilles.

Je ne me savais pas un écrivain négro-africain. L'Afrique : connais si mal. Ne suis allé qu'au Nigéria. Pour 21 jours seulement. Le programme de Padoue précise bien : littérature négro-africaine : Madagascar, Antilles.

Je ne suis ni Malgache, ni Antillais. Le mot Antilles me rappelle des souvenirs de mes leçons de géographie. Les grandes et les petites Antilles. Dans le vocabulaire hexagonal, Haïti, mon pays d'origine, appartient aux Grandes Antilles. Mais, il y a très longtemps que nous n'utilisons plus ce mot en haïti, ni non plus en République Dominicaine, ni à Cuba, ni à la Jamaïque, ni à Trinidad Tobago, ni à Antigua, à Grenade, aux Bahamas, l'ayant remplacé, depuis belle lurette, par celui de Caraïbe : plus englobant, plus juste, car il nous garde en mémoire que cette région de notre globe était habitée, sillonnée, rançonnée par des hommes d'une autre race, des hommes à peau rouge. Dans le vocabulaire hexagonal Antilles fait référence, de manière précise, à la Martinique et à la Guadeloupe. Je me sens frère des Martiniquais et des Guadeloupéens, mais n'appartiens pas à leurs îles.

Cette invitation de l'Université de Padoue souligne aussi : en Méditerranée, lieu de rencontre de l'Art poétique. N'étant ni Négro-africain, ni Malgache, ni Martiniquais ou Guadeloupéen, je me suis dit que peut-être ma présence ici pourrait se justifier par ce mot : Méditerranée. La Méditerranée, berceau de la civilisation judéo-chrétienne, lieu de naissance de la culture européenne, mer intérieure, etc. Et en parallèle : la Caraïbe : mer intérieure, porte et berceau de l'Amérique, ventre mou du Nouveau Monde par lequel l'Europe a fait irruption, a déferlé sur cette partie du globe, l'engrossant, créant une nouvelle civilisation. La Caraïbe : porte par laquelle l'Afrique aussi, à son corps défendant a essaimé douloureusement sur un nouveau continent, une « terra incognita » et contribué à la naissance d'un type d'être humain porteur de tous les possibles. La Caraïbe, coeur résistant, coeur glorieux de notre Amérique métisse...

Hélas ! Je me suis vite rendu compte que j'étais invité ici, à Padoue, en tant qu'Écrivain négro-africain d'Amérique ! Donc, doublement africain, n'est-ce pas ? C'est vraiment un privilège et un honneur qui dépassent mes modestes mérites. Je suis loin d'avoir les reins assez solides pour assumer pareil titre !

En Haïti, dans ce pays de l'AMÉRIQUE dont je suis originaire, et qui continue à alimenter mon écriture créatrice, il existe un dicton qui s'appliquerait à mon cas : *Sé gwo non ki tué ti chin.* Autrement dit : nommer un chiot d'un nom illustre équivaut à le condamner à mort.

Il m'est déjà assez difficile de m'exprimer et de créer valablement dans une langue d'emprunt, bien que l'ayant sucée à la mamelle; il m'est déjà prouesse de lui casser sa syntaxe ainsi lui dictant tout rythme mien ; ce m'est si pénible vertu que de résister à la magie de cette langue, me préservant de ses pièges et chausse-trapes culturels, politiques, philosophiques ; c'est épuisante victoire de réussir, en utilisant, pliant la langue de l'Autre, à me dire moi-même, tel que je suis, établissant ainsi nos différences à travers un même véhicule ! Alors, me voir, encore une fois, perçu par l'Autre sous fausse identité, me voir, en dépit de quatre siècles d'Histoire, étiqueté, nommé, baptisé par l'Autre d'un nom sans contenu aucun — sinon simplement pratique pour le nommeur, mot passe-partout, fourre-tout : alors me voir obligé chaque fois de me re-présenter tel que je suis, tel que je me suis nommé selon MON PROPRE ÉTAT CIVIL, être obligé de m'introduire auprès de vous en faisant appel à ma généalogie, c'est, vous le reconnaîtrez avec moi, chose suprêmement irritante.

Ainsi donc, de nouveau, je me retrouve dans l'obligation de répéter pour la mille et unième fois :

Moi, Nègre d'Amérique, je ne suis pas un écrivain négro-américain. Je ne suis pas un écrivain afro-américain. Il n'existe pas de littérature négro-africaine en Amérique. Il n'existe pas de littérature négro-américaine, ni de littérature afro-américaine. Nous Nègres du Nouveau Monde, nous ne sommes pas des Africains en exil en Amérique. Il n'est donc pas question que nous soyons des écrivains affublés de préfixe.

Avant même que l'Afrique ne soit ce qu'elle est aujourd'hui, nous nègres d'Amérique, nous nous manifestions de manière concrète et valable, au niveau de la Politique, de l'Histoire, des Sciences, sur le plan de la création, dans le domaine de l'imaginaire, dans toutes les voies du plastique, du musical, du pictural et surtout sur les hauteurs de la Poésie. Si nous avons eu trop souvent recours à l'Europe pour nous cautionner, je vois très mal pourquoi il faille aujourd'hui obtenir le parrainage de l'Afrique, d'une Afrique mythique. S'agirait-il ici, d'une nouvelle forme d'impérialisme ? Car, si regrouper systématiquement tous les créateurs non Blancs mais d'origine nègre sous la même étiquette, peut être commode, cela ne reflète pas moins une volonté — non affirmée — de maintenir la séparation des races, de préserver ce regard colonialiste de l'Europe sur tout ce qui était, qui est différent d'elle. Cette attitude met également en relief une méconnaissance crasse de la réalité du Nouveau Monde. J'en veux pour preuve cet article paru dans la revue française *Notre Librairie,* n° 65, juillet-septembre 1982. Il s'agit d'un texte de monsieur Paul Desalmand, intitulé : Qu'est-ce que la littérature négro-africaine ? Je vous en fais deux extraits.
EXTRAIT :


À gauche, nos collaborateurs : Anthony Phelps et Marie-Josée Glémaud.

Léonard Sainville, travaillant à une anthologie des auteurs négro-africains, rencontre ce problème des auteurs non nègres qui se sont tellement assimilés le point de vue de ceux dont ils parlent, qu'on peut lire telle ou telle oeuvre, de bout en bout, en ayant constamment le sentiment qu'elle a été écrite par un Noir et sans que rien, à aucun moment, ne vienne suggérer le contraire. Que faire avec de tels auteurs : Jorge Amado, dans Bahia de tous les saints, Salvat Etchart, Castro Soromenho, Blancs que les lecteurs imaginent noirs quand ils connaissent mal leur biographie, mais qui auraient quand même de la peine à parler dans un colloque au nom des Négro-Africains.

Sainville les intègre dans son anthologie et leurs textes figurent au milieu des autres, mais, à la fin de l'ouvrage, il hésite à mêler les biographies et se décide à les ranger à part, dans la catégorie : « Auteurs Blancs, amis du monde noir ». À propos du Portugais Castro Soromenho, il justifie ainsi sa décision de l'intégrer : nous considérons Soromenho comme un écrivain angolais. L'Angola est sa patrie d'adoption. Elle est sa source d'inspiration. Il l'aime autant qu'on peut aimer sa terre natale. Il paraît en être pour l'instant le meilleur interprète.

La solution hésitante de Sainville qui ménage les textes, pas les biographies, montre que le problème n'est pas simple. Alors que l'on est parfois prêt à ne pas inclure un Noir complètement aliéné et étranger aux problèmes des siens, on souhaiterait englober certains non-nègres dans la littérature négro-africaine...

Comme il faut bien trancher, nous dirons que si la présence d'auteurs non nègres dans une anthologie de la littérature négro-africaine nous paraît parfaitement justifiée lorsque ces derniers ont parfaitement intégré la vision du monde des peuples qui les ont accueillis, nous hésitons cependant à ranger ces auteurs sous l'étiquette « écrivains négro-africains ». Le mieux est de laisser faire le temps. L'Histoire retrouvera les siens.

Fin de cette première citation. Autrement dit : laisse faire le temps, ta vaillance et ton Roi.
Le second extrait est plus court :

Un jour, peut-être, la littérature négro-africaine par l'originalité, l'abondance

de ses productions s'imposera en faisant oublier ses origines, comme le fait actuellement la littérature sud-américaine.

Fin de la citation.

Qu'y a-t-il donc de plus manifestement révélateur d'une méconnaissance de l'Amérique, que de dire de Jorge Amado, qu'il est un écrivain Blanc ami du monde noir? Jorge Amado n'est ni un écrivain blanc, ni un écrivain noir, ni un écrivain rouge, il est un écrivain BRÉSILIEN, TOUT COURT! C'est-à-dire un créateur de notre Amérique métisse. Je me demande comment monsieur Desalmand aurait qualifié le rapport entre le romancier Alejo Carpentier et le poète Nicolas Guillen. L'un Blanc, l'autre Mulâtre. Tous les deux Cubains, purs produits du réalisme merveilleux de notre Caraïbe.

Tout cela, ce sempiternel renvoi des écrivains, des créateurs non blancs de l'Amérique, à une Afrique mythique ou à un sudisme de sous-hémisphère, cette manie, pour le moins agaçante, de ramasser en un tas tous les écrivains à peau noire ou café au lait d'Amérique et à leur coller un préfixe, tout cela est le résultat de ce regard colonialiste que l'Europe continue à porter sur le Monde et, dans le cas de notre Amérique, cette vision s'est prolongée de ce que j'appelle *un viol linguistique.*

Aucun critique européen, japonais, chinois ou soviétique n'a jamais rattaché, ne rattachera jamais Hemingway, Dos Passos, Styron, Théroux, Faulkner, Whitman, etc. à l'Europe.

Qui a jamais dit que les compositions d'un Benjamin Britten ou d'un Aaron Coplan étaient d'origine européenne?

La philosophie de la vie des habitants des États-Unis est qualifiée de « *American way of life* ».

Je n'ai jamais entendu dire que le Témoin de Jéhovah, le Christian Scientist, le Méthodiste, le Quaker, le Trembleur, pratiquaient une religion euro ou leuco-américaine.

Un Européen, plus précisément un Autrichien, peut s'expatrier aux États-Unis à l'âge de 18 ans, en devenir le Secrétaire d'État et, bien qu'il ne soit pas né dans MA PARTIE DU MONDE, il sera considéré naturellement, normalement comme tout ce qu'il y a de plus AMÉRICAIN. Personne ne mettra en doute son appartenance à ce lieu géographique.

Mais le Nègre, même s'il a plus de quatre siècles de présence en « terra incognita », le Nègre demeure aux yeux de l'Autre, un Africain en exil en Amérique. Sa musique, créée de do à si en terre américaine, d'une situation totalement différente de celle que ses arrières, arrières, arrières grands-parents connaissaient en Afrique, sa musique se voit coller un préfixe. Ce Nègre-là ne peut faire qu'une musique afro-américaine.

Combien de soi-disant « spécialistes » de la peinture n'ont-ils pas tenté de trouver les origines de la Peinture haïtienne, en Afrique, alors que cette peinture dite « naïve », moi je préfère le vocable : magique, alors que cette peinture magique est essentiellement américaine, la résultante de la culture haïtienne, caraïbéenne. Ils sont nombreux ces spécialistes de la peinture qui ont tenté de raccrocher la création originale des peintres de mon pays à une Afrique mythique, alors que l'Afrique n'a JAMAIS ÉTÉ PICTURALE!

Pourquoi donc parle-t-on des religions nègres d'Amérique, comme de religions africaines? Alors qu'elles sont nées en terre américaine! à partir d'un syncrétisme entre les centaines, je dis bien centaines de pratiques religieuses des anciens esclaves et le catholicisme, le protestantisme européens. Pourquoi donc cet « afro » qui renvoie ailleurs, qui rejette systématiquement de notre Amérique, le candomble la macumba, la santéria, le vodou?

Mais, qui ose donc dire, rappeler à tout bout de champ, que le catholicisme est une religion juive?

Nous savons tous que depuis qu'il est passé de terre arabe en sol européen, le catholicisme est devenu ROMAIN.

Mais il suffit qu'un nègre des États-Unis, un Étatsunien noir, un Cubain, un Haïtien, un Jamaïcain, un dominicain invente un rythme, une danse, pour qu'immédiatement ce rythme se voit qualifié, étiqueté de « afro-américain », « afro-caraïbéen ».

Le nègre d'Amérique ne peut-il être musicien, religieux, danseur, poète, dramaturge, etc. que grâce à un préfixe? Autrement dit, le nègre serait-il donc atteint d'une incapacité *sui generis,* le rendant inapte à se faire des racines dans un lieu inconnu où il est obligé de vivre? Le Nègre serait-il donc dans l'impossibilité de dépasser, dominer, maîtriser ce lieu inconnu? Le Nègre serait-il donc incapable de s'adapter à un nouvel environnement et, né dans tel environnement et, parce que Nègre, il ne pourrait pas inventer, tout comme le Blanc, une langue, des religions, une nation, une culture propre essentiellement différentes de celles de ses arrières, arrières, arrières grands-parents africains?

Combien d'Anglo-Saxons, d'Aragonais, d'Andaslous, de Normands, d'Île-de-François, ont été envoyés dans le Nouveau Monde à leur corps défendant? Pourtant, tous ces gens-là se sont bien adaptés à leur nouvelle situation. Leurs enfants se sont sentis chez eux. Bien sûr, ils appartenaient à la classe des privilégiés, des maîtres. Les Noirs en Amérique étaient toujours des esclaves.

Mais depuis le début du 19[e]siècle, en ce qui me concerne, plus précisément depuis le 1[er]janvier 1804, les Nègres de Saint-Domingue avaient créé un Pays. Et dans la première Constitution de ce Pays il était dit expressément que tout Africain, ou tout Polonais, qui en ferait la demande, recevrait immédiatement la nationalité haïtienne. Depuis le début du dix-neuvième siècle, des Nègres d'Amérique avaient créé une nation et, au fil des années : une langue, une religion, une culture. Ils étaient devenus AUTRES! C'est-à-dire des AMÉRICAINS à part entière!

Quinze ans plus tard, grâce à un tour de passe-passe, à un viol linguistique, ils allaient se voir exclus du Nouveau Monde, curieusement, au moment où à Vienne, l'Europe venait de mettre fin à la Traite. Les Nègres allaient donc être exclus du Nouveau Monde de même que les descendants des conquistadores allaient se voir nier le droit de se réclamer de l'Amérique, et devenir des « latino-américains ». Toujours des hommes à préfixe.

Dans les années 1817-1825, le président des États-Unis de l'époque lança son fameux slogan : l'Amérique aux Américains... Depuis lors, Monroe continue à nous piéger! Durant ce premier quart du 19[e] siècle, huit pays de notre Amérique métisse avaient conquis leur indépendance. L'Haïtien, le Mexicain, le Nicaraguayen, entre autres, ne pouvaient qu'applaudir à une telle déclaration; cette doctrine ne manqua pas de susciter leur adhésion. Elle signifiait : arrière l'Espagne, arrière la France, arrière l'Angleterre! Toutefois, ils ont très vite appris, à leurs dépens, que le vocable AMÉRICAIN s'appliquait UNIQUEMENT aux Blancs des États-Unis. Aux *WASP : White, Anglo-Saxon and Protestant.* Par un tour de passe-passe, un viol linguistique, les habitants des États-Unis sont devenus les seuls ayants droit au nom d'AMÉRICAIN. Grammaticalement, ils auraient dû, ILS DOIVENT s'appeler : Étatsuniens, Étatsuniennes. J'en recommande d'ailleurs

la pratique, ces mots existent en espagnol : Estadunidense... Par ce viol linguistique, les Blancs des États-Unis ont chassé du Nouveau Monde : les Indiens, les descendants des Espagnols, les Nègres. Ils sont tous devenus gens à préfixe.

Ainsi donc, à cause de ce viol linguistique, que nous continuons à perpétuer, je suis ici invité à parler en tant qu'écrivain : Négro-Africain d'Amérique.

Pourtant, les écrivains francophones du Québec se trouvent à Padoue sous la dénomination d'Écrivains Québécois ! Normalement, au même titre que moi, ils auraient dû pratiquer une littérature à préfixe, une littérature leuco-européenne d'Amérique.Il y a à peine une quinzaine d'années, le terme québécois ne désignait pas les francophones du Québec. Il y a à peine une quinzaine d'années qu'ils se sont LÉGITIMEMENT baptisés eux-mêmes : QUÉBÉCOIS. Auparavant, ils étaient désignée, je dis bien ils ÉTAIENT désignés, sous le double vocable de Canadiens-Français. Remarquez en passant l'absence de préfixe. C'est très important. Ce nom composé de Canadiens-Français s'appliquait sur toute l'étendue du territoire du Canada. Pourtant, lorsque les francophones du Québec ont décidé, à bon droit, de se nommer eux-mêmes, selon leur état civil, sans le secours de l'Autre, lorsqu'ils se sont légitimement et grammaticalement baptisés Québécois, les autres francophones du Canada ont automatiquement perdu la jouissance de ce nom composé de Canadiens-français, pour devenir des Franco-Manitobains, des Franco-Ontariens, des Franco-Canadiens. Comme quoi, la sémantique n'est point chose innocente...

S'il apparaît juste, normal et naturel de recevoir ici, à Padoue, dans ce congrès mondial des littératures de langue française, de recevoir l'écrivain de la Province de Québec, pour ce qu'il est, de l'accepter comme il se nomme, pourquoi moi, qui appartiens depuis aussi longtemps à ce Nouveau Monde, pourquoi dois-je être renvoyé en Afrique ? Pourquoi voulez-vous continuer à faire de tous les non-Blancs d'Amérique, des hommes, des créateurs à préfixe ? Serait-ce que vous nous considérez comme incapables d'originalité ? Serait-ce et je pense que là se trouve la vraie réponse à cette perpétuation de la Doctrice de Monroe, serait-ce parce que vous jugez, serait-ce parce que nous estimons inconsciemment, que l'Amérique ne saurait appartenir aux Nègres, aux Indiens, aux Asiatiques qui y vivent depuis des siècles ? Serait-ce aussi parce que vous Blancs et nous intellectuels de races noire, rouge, jaune, nous avalisons cette sorte d'apartheid culturel ? D'un côté le poète Blanc donc : la Littérature ; de l'autre, les poètes asiatique, nègre, indien et leurs littératures à préfixe ? D'un côté : la Religion, la Danse, la Peinture, la Musique, l'Architecture, la Sculpture, toutes blanches, donc en majuscules et ainsi relevant de l'essence même de ces disciplines ; de l'autre côté, des religions, des danses, musiques, etc... mais à préfixe, c'est-à-dire ayant besoin du cautionnement de l'Autre, de sa condescendante approbation ?

S'il est vrai qu'il existe une différence entre un Européen et un Africain, non point sur le plan humain, mais en ce qui relève du comportement, des habitudes, des modes d'interprétation de la vie et de la mort, s'il est indéniable que ces deux types d'Hommes diffèrent de par leur appartenance à deux continents qui, parallèlement ont su créer leur propre culture, s'il est impossible de nier le fait que le nègre d'Afrique et le Blanc d'Europe se démarquent sur le plan des manifestations créatrices, il n'en va pas de même entre le Blanc et le Nègre d'Amérique. (Encore une fois, lorsque je parle d'Amérique, il n'est pas question de faire uniquement référence à ce pays le plus puissant du monde qui s'est approprié le nom de tout un continent). Il existe autant de différences essentielles entre le Blanc d'Amérique et le Blanc d'Europe (le Québécois n'est pas un Hexagonal encore moins un Européen) qu'entre le Nègre d'Amérique et le Nègre d'Afrique. Mais il n'y a pas de différence essentielle entre le Blanc et le Noir d'Amérique. Tous les deux décodent la même réalité, subissent les mêmes stress, prodèdent de la même vision du futur ; ils ont été tous les deux entés, greffés sur le même tronc porteur et les fruits et les semences sont là pour témoigner de la réussite de cette greffe, car qui osera prétendre que Langston Hughes n'appartient pas aux États-Unis au même titre que Walt Whitman ; que Carpentier est plus Américain — ou Cubain — que Nicolas Guillen ; qui osera dire que Jorge Amado est plus Américain que Jacques Roumain ; qui osera dire que Gaston Miron est plus Américain (Québécois) que Jacques Stephen Alexis ou Magloire St Aude ? Qui soutiendra que Jimmy Carter est plus États-unien qu'Andrew Young ? Que Leroy Jones, Depestre, Glissant, Césaire, Brathwaite, Charles Fuller, ne sont que des écrivains à préfixe de l'Amérique, alors que Isaac Assimov, Nabokov sont de purs, de vrais écrivains étatsuniens : américains ? Nous sommes tous greffés sur le même tronc porteur et les fruits sont là pour qui veut les voir. Nous Écrivains de l'Amérique, Blanc, Noir, Jaune, Rouge, nous appartenons, au même titre à ce lieu géographique qui, dans neuf ans, aura cinq siècles et, qui plus est, pour nous, la langue n'est pas une barrière. Je me sens aussi proche d'un anglophone comme Paul Théroux ou Hemingway, d'un hispanophone comme Marquez, Neruda, Fuentes, Llosa, Guillen, d'un lusophone tel Amado, que de Ménil, Miron, Chamberland. Simplement parce que ce Nouveau Monde sans lequel nous vivons est le modèle, le prototype, encore imparfait, de de que sera, devra être notre planète : un lieu d'un allègre brassage de toutes les races, où le Pouvoir sera pluriel.

La Poésie ne pouvant être que contagieuse et rassembleur, je ne vois pas pourquoi il faille que nous, qui nous réclamons de la création littéraire, nous continuions à propager cette conception d'un apartheid culturel, qui n'ose pas se nommer comme tel. La création, quelle qu'elle soit, est une activité hautement humaine et dépasse toute couleur de peau, toute forme de sexe. Le jour où nous accepterons la réalité métisse de l'Amérique, ces expressions : « Black Studies », « Littérature négro-africaine d'Amérique », ces expressions fourre-tout, passe-partout, qui courcircuitent l'Histoire de notre Monde, la réduisant à une vulgaire affaire de pigmentation,ces expressions ne seront plus de mise. Malheureusement, ce n'est pas demain que nous changerons notre programmation. La doctrine de Monroe a la vie dure, il est tellement plus « généreux » de jouer le rôle du Parrain.

C'était en 1977, plus précisément en janvier, durant le Congrès des Arts et de la culture nègre de Lagos, au Nigéria. Le dramaturge nigérian Abel Soyinka prononçait une conférence sur son sujet favori : une langue commune à toute l'Afrique noire. Soyinka expliquait la nécessité pour l'Afrique d'avoir une langue parlée, écrite, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Il était question du swahili. Mais, ne voilà-t-il pas qu'en plein milieu de son exposé, il se fait interrompre par un bruit de strapontins et des cris de protestation. Le dramaturge nigérian étonné, demande la raison de telle interruption. Le président de la délégation du Mozambique se lève alors et lui dit : « Monsieur Soyinka, depuis quatre siècles, le Mozambique a subi la

(suite à la page 23)

Le regard de l'étranger et le roman haïtien

Jean Prophète est professeur de lettres à Hunter College, New York.
Il a déjà collaboré au Collectif Paroles.
(Voir le No 15, déc. 81 — janv. 82 de notre revue.)

par Jean Prophète

Un nouveau classique sur Haïti ! Voilà comment il convient de qualifier le livre de Léon-François Hoffmann : « LE ROMAN HAÏTIEN »[1]. Cet ouvrage se range d'emblée dans la même lignée que « LE PAYSAN HAÏTIEN » de Paul Moral, « LE VAUDOU HAÏTIEN » d'Alfred Métraux et « L'ESPACE HAÏTIEN » de George Anglade. C'est un document sérieux qui se veut autant littéraire que scientifique, analogue en quelque sorte aux oeuvres mentionnées plus haut. À ce titre, il dégage de notre oeuvre romanesque et fixe pour les générations présentes et à venir, intéressées à la chose haïtienne, les réalités, dans leur foisonnante complexité, tantôt louables, tantôt scandaleuses, mais toujours objectives, d'une période apparemment sans fin, de plus d'un siècle de notre histoire culturelle et nationale.

Et, même si ces réalités, sous le coup d'une bourrasque quelconque arrivaient à se transformer, à s'amender, le livre du professeur Hoffmann ne demeurera pas moins une pièce indispensable au procès de l'histoire, utile autant à l'accusation qu'à la défense.

Résultat évident d'une pratique entretenue du milieu, ce travail présuppose des recherches laborieuses, rigoureuses et prudentes. Il témoigne aussi d'une sympathie généreuse toute empreinte pourtant d'une discrète sévérité pour tout ce qui a trait à la culture haïtienne[2]. L'auteur ne ménage ni l'irritabilité chatouilleuse des autochtones, ni la morgue hautaine des détracteurs étrangers. Encore qu'entaché d'un goût inéluctable de l'exotisme, l'effort d'objectivité et d'impartialité est péremptoire. Mu en archi-lecteur du roman haïtien, il fait appel à toutes les disciplines. Il se fait historien, ethnologue, sociologue, comparatiste, philosophe, tout en procédant à l'appréciation esthétique des textes. Son regard, plus que son verbe — on le sent — se surveille constamment et se soustrait avec une adresse et une vigilance presqu'impulsives au glissement subjectif dont sont si souvent victimes les écrivains étrangers. Nos grandeurs comme nos faiblesses, nos vertus ainsi que nos laideurs, nos obsessions, nos préjugés, nos lacunes, sont dégagés, analysés, scrutés avec un sens aigü de l'observation sans affectation, avec une attention scrupuleuse et une compréhension bienveillante sans condescendance. Tout cela, produit dans un langage familier sans malice, dans un style simple sans platitude.

Le livre comprend cinq chapitres. Chacun représente une tentative de cerner certains aspects de l'activité littéraire haïtienne et déborde, par besoin, le contour imparti au sujet qu'annonce le titre.

La notion de roman national

Dans une première démarche, l'auteur s'évertue à prouver l'existence d'une littérature proprement haïtienne, réduite, bien entendu, à la perspective particulière qui l'intéresse : le roman. Ayant examiné un certain nombre de facteurs potentiels, constitutifs de la notion de littérature nationale (la nationalité du romancier, la langue qu'il utilise, le cadre qu'il choisit et les personnages qu'il crée), il les écarte tous sur la base d'un raisonnement dialectique truffé d'exemples indéniables et de conclusions incontestables. Ce sera donc à un autre niveau, dans ce qu'il appelle précautionneusement : « Mentalité nationale » qu'il aura retrouvé l'unicité idiosyncrasique, mieux, « l'haïtianité » du roman haïtien. Pour cela, il s'est aidé non seulement des résultats théoriques de ses recherches historiques et sociologiques, mais aussi de ses contacts personnels avec le pays. Penché à la fois sur l'individu et sur la société, il rejoint par là, les préoccupations d'une psychologie qui interroge à travers les textes, l'inconscient collectif, qui tente d'en saisir les structures fondamentales et qui trace en quelque sorte, les grandes lignes d'une géographie de notre monde mental.

Le romancier haïtien et son public

En quoi consiste ce monde mental ? Tout d'abord, le professeur Hoffmann l'associe étroitement aux structures sous-développées de l'économie nationale, soulignant, comme il convient bien de s'y attendre, le corrolaire inévitable des 89,5 % d'illettrés. Ensuite, il relève quelques éléments caractéristiques observés tant au niveau des réalités du milieu qu'au niveau des textes : essais, poésies, romans publiés par les écrivains haïtiens. Après une brève mention des difficultés matérielles d'impression, de publication et de diffusion auxquelles se heurtent ces derniers, il s'applique à démontrer cette mentalité nationale à partir de la relation auteur-lecteur. Rela-

tion circonscrite à un secteur de l'élite bourgeoise, limitée aux lettrés qui lisent les auteurs haïtiens, c'est-à-dire, à un peu moins des 10,5 % restant de la population. Ce public lecteur étant réduit à sa juste dimension, il ne s'agit plus que d'indiquer les rapports entre les différents éléments qui le composent.

L'oeuvre littéraire est donc sujette à la sanction du pouvoir politique, d'une part, du groupe social de l'écrivain, d'autre part et enfin de l'étranger, notamment, le Français. Auteur bourgeois, lecteur bourgeois, l'écrivain haïtien est à la fois l'idole et le bourreau de sa classe. Moraliste sermonneur, missionnaire civique, le romancier haïtien module toutes les nuances d'un patriotisme intransigeant : de la dénonciation véhémente des moeurs politiques rétrogrades, de l'exaltation effervescente de la race, jusqu'à l'expression poétique de l'amour du sol et du paysage national. Patriotisme ou nationalisme forcené, imposé à l'inspiration et à l'imagination de nos romanciers par des conditions historiques et des nécessités économiques et sociales chroniques qui les acculent à négliger le luxe européen de l'esthétisme « art pour art », les hautes spéculations métaphysiques ainsi que ce que l'auteur appelle « la littérature industrielle » (p. 59) au profit d'un didactisme certes, insulaire et ethnique mais pratique, urgent, fait de bonne volonté révolutionnaire autant que d'indignations stéréotypées, de modèles parfaits, voire de formules dogmatiques percutantes. Tout cela, bien sûr, justifié par « le devoir de protestation contre l'image que les étrangers, historiens, essayistes, romanciers et journalistes donnent d'Haïti ». (p. 66) Malgré tout, ces protestations restent soumises à toutes sortes de complaisances. La délicatesse à l'égard d'un ami ou d'un proche parent, la crainte de froisser des susceptibilités politiques puissantes et redoutables parviennent souvent à les étouffer. Par ailleurs, en dépit d'un nationalisme farouche, dès qu'il s'agit de faire apprécier son talent, de tâter son succès, c'est vers l'étranger, plus particulièrement vers la France que l'écrivain haïtien se tourne : « ... et rares seraient les romanciers haïtiens à ne pas avouer qu'être lus en France, reconnus en France, récompensés en France est leur secrète ambition » (p. 63). Autrement, ajoute l'auteur avec candeur, il n'a qu'« une célébrité » strictement locale... Mais cela pose la question fondamentale : « Pour qui le romancier écrit-il ? » (p. 63-64). Remarquable étude sociologique de la littérature haïtienne, ce chapitre met en cause les problèmes de la production matérielle du livre haïtien dans le même instant qu'il révèle l'attitude et la situation intellectuelles de l'écrivain. Mais cette question dite fondamentale posée par une logique froide, indifférente au contexte, peut sembler tendancieuse et abusive. Elle comporte pourtant des nuances qui ne sauraient manquer à la sagacité des analyses de M. Hoffmann. D'une part, l'écrivain ou le romancier haïtien souhaite, comme ses homologues d'autres pays, que son oeuvre franchisse les frontières, atteigne la plus vaste audience possible et rayonne infiniment dans l'espace et dans le temps. Banalité humaine et légitime.

D'autre part, les entraves historiques, économiques et linguistiques etc... soulignées par le professeur Hoffmann, expliquent avec éloquence ce besoin de la part de nos écrivains d'être diffusés et reconnus non seulement en France mais dans le monde entier. Car, informer, propager, sensibiliser, conserve pour eux, sinon l'assurance du moins l'espoir de ménager à leur patrie des sympathies utiles, susceptibles de contribuer à la solution des problèmes qu'ils posent et de réaliser en quelque sorte, la vision de ce monde meilleur ingénument projeté dans leurs oeuvres.

Enfin, si selon les données recueillies par le professeur Hoffmann, la population d'Haïti est formée d'au moins 89,5 % d'illettrés, (nous ne contestons pas ces données ici) la question dite fondamentale gagne donc à être précisée, reformulée, mise en lumière d'une manière spécifique, plus hardie et plus explicite. Citant quelques travaux de nos historiens, (A. Firmin, DE L'ÉGALITÉ DES RACES HUMAINES, L. J. Janvier, L'ÉGALITÉ DES RACES, etc.) l'auteur écrit pourtant : « Les titres de ces ouvrages disent avant tout qu'ils sont distinés aux étrangers pour défendre Haïti contre les critiques dénigrantes et malhonnêtes et lui donner une meilleure image de marque » (p. 148). Et, plus loin : « Une des particularités du roman haïtien : les aventures individuelles ramènent le plus souvent les problèmes de la collectivité » (p. 156). Ainsi donc, la formule devenue cliché : pour qui le romancier écrit-il ? mérite d'être dépouillée, explicitement traitée, débattue. Appliquée au cas d'Haïti, elle implique toute une suite de questions variant de l'absurde impensable au sublime suspect ou incroyable. On se demande donc : à quoi bon écrire ?... Contre qui écrire ?... Pourquoi écrire ?... Au profit de qui écrire ?... ou encore pour répéter Ghislaine Charlier : « Faut-il cesser d'écrire ?... »[3]. Néanmoins, ce n'est pas sans quelque pudeur que le critique étranger qui se veut honnête et impartial, aura glissé en filigranes dans son texte, des questions si sensitives. Il sera alors partagé entre un occidentalisme exclusif et tenace et la volonté obstinée d'un détachement objectif qui puisse lui permettre de jeter un regard neuf sur la chose écrite haïtienne, un regard droit, pur des habitudes de son monde culturel, libre des pressions d'une certaine formation intellectuelle.

Le corpus

Une étude diachronique de la production romanesque haïtienne échelonnée sur plus d'un siècle, reflète la mentalité propre à chaque génération de romanciers. L'auteur a repéré ainsi la tendance prédominante qui marque chacune de ces générations, évoluant de plus en plus vers ce qu'il appelle « l'haïtianité ». Quelle que soit la génération considérée, les oeuvres sont replacées dans leur milieu, dans leur époque et éclairées par les circonstances qui les firent naître. Et, c'est autant le roman que le romancier comme appartenant à une société déterminée qui font l'objet des remarques de M. Hoffmann, manifestant ainsi un souci évident d'éclectisme. Huit sous-titres évocateurs indiquent la trajectoire chronologique du roman haïtien de 1859 à l'époque contemporaine. Un recensement sélectif mais remarquablement représentatif, illustré d'un diagramme, permet une vue globale du mouvement de la production littéraire dans le genre. C'est à la fois, la grande et la petite histoire des romanciers et des romans haïtiens, saisie dans une perspective dynamique, orientée vers la recherche d'un point commun : l'haïtianité. Force est au professeur Hoffmann d'exclure de cette démarche les oeuvres d'avant 1900 et d'affirmer que « le roman haïtien est né avec le siècle » (p. 82). Signalant à peine les pionniers de 1859 à 1900 ainsi que leurs oeuvres vides d'haïtianité, il portera l'intérêt surtout sur ce que révèle de conflits idéologiques le vingtième siècle littéraire haïtien. Des réalistes : Justin Lhérisson, Fernand Hibbert, etc... à Gérard V. Étienne, Anthony Phelps, Roger Dorsainville, etc... le regard scrutateur du critique français aura examiné, tourné, pesé tous les éléments constitutifs de l'haïtianité.

La terre, les hommes et les dieux

Cela ne suffisait pas. Il lui faudra aussi pénétrer les oeuvres, en dégager les thèmes choyés et en extraire les valeurs, la tournure, le style et les approches propres à la littérature romanesque haïtienne. Tâche accomplie scrupuleusement et appuyée de citations judicieuses. Toute la gamme thématique autour de la question de la terre aura été déployée : pays, paysage rural, paysage urbain, relation terre-femme, terre-politique, terre-histoire, etc... Dans le dépouillement de ce réseau de relations et d'inter-relations, un accent particulier est mis sur ce qu'il convient d'appeler « xénophilie » dans le roman haïtien (pour l'étranger français) et xénophobie (vis-à-vis de l'Américain). Réaffirmant cette obsession chronique de l'étranger et du regard d'autrui dans la société haïtienne, le professeur Hollmann aura retrouvé au niveau de la thématique, ce désir secret, obsessif de la part de nos romanciers d'être approuvés, reconnus par le mentor français. Il en déduit même, une constante, une caractéristique du roman haïtien liée à l'image que la société se donne d'elle-même.

Les hommes

C'est d'abord et surtout de l'élite bourgeoise qu'il s'agit : « (Le terme d'« élite » est pris ici dans son sens le plus large et englobe la « bourgeoisie », à laquelle appartiennent la plupart des familles mulâtres, et les « classes moyennes »). Si de rares illettrés ont directement accès au pouvoir, il est évident qu'un niveau minimum d'éducation est la condition nécessaire de l'appartenance à l'élite » (p. 45). Dès lors, se dresse l'élite, groupe de nantis par opposition à la masse des miséreux. Mais cette opposition ne suppose pas la coexistence pacifique d'un vis-à-vis policé ; elle est une violente hiérarchie ou l'un des deux termes contrôle l'autre et se tient dans une position de supériorité. C'est la cohabitation très distinctement nivellée de deux sociétés dont le critique français saura pourtant découvrir les traits communs. C'est dans l'étude des phénomènes religieux et linguistiques qu'il essayera de trouver une réponse à la question de l'identité nationale haïtienne qui tourmente tellement nos écrivains. Mais en attendant, puisant son objet dans les faits autant que dans la fiction littéraire, il explore et exploite avidement un terrain giboyeux et fertile. Surgissent alors, habilement dégagés, les rapports des membres de cette élite entre eux, rapports stigmatisés par le préjugé de couleur et par des rivalités politiques et idéologiques qui renvoient de cette classe d'Haïtiens l'image baudelairienne de la plaie et du couteau. Que l'étranger cependant, se garde d'intervenir dans cette mêlée quasi-masochiste. Déjà, certains romanciers lui imputent à tort ou à raison tous les maux du pays. D'autres, libérés du « complexe des linges sales », accueillent de bonne foi toute critique positive quelle que soit sa provenance. Mais tous, indépendamment de leurs motivations secrètes ou avouables, convoitent l'approbation, voire l'éloge public de quelque patron de l'occident français. Et, même quand les romanciers haïtiens, érigés en critiques littéraires, jugent entre eux leurs propres oeuvres, c'est encore avec les yeux et les critères de l'occidental qu'ils le font. Faut-il le leur reprocher ? Ou, suffit-il simplement de le constater ? C'est là, en tous cas, selon M. Hoffmann un trait singulier de la mentalité haïtienne. Cette mentalité prend encore plus de relief quand il s'agit d'étudier les rapports entre la bourgeoisie et le « paysannat ». D'une part, il n'est pas sûr que l'élite intellectuelle citadine qui écrit les romans paysans soit habilitée à « se faire l'interprète du monde de la campagne auprès de celui de la ville » (p. 224). Le paysan, étant méfiant par nature ou par nécessité, et l'intellectuel citadin pratiquement étranger aux moeurs paysannes, tout ce que celui-ci écrit de la vie et de la mentalité de celui-là ne peut être que projections théoriques d'observations approximatives. L'intellectuel citadin reste incapable au mieux de son talent ou de son inspiration d'exprimer la sensibilité profonde du paysan. Les aspects de la vie paysanne qu'il présente : coumbite, combat de coqs, cérémonies et danses vodou, sont teintés d'exotisme, voire d'« ethnologisme » : « Même dans les romans paysans, une distinction implicite s'établit entre la mentalité paysanne décrite à la manière de l'ethnologue ou de l'anthropologue et la mentalité haïtienne qui caractérise précisément ceux qui n'appartiennent pas à la masse et qui sont, eux, décrits dans l'optique du sociologue ou du psychologue » (p. 194). À peine, le romancier haïtien, selon cette hypothèse, se distinguerait-il de quelque écrivain étranger qui aurait entrepris d'écrire un roman sur le paysan haïtien ! Mais suivons toujours l'auteur : « Le romancier joue un peu envers lui (le paysan) le rôle d'assistant social... La conclusion qui s'impose me semble être que (quelle que soit l'appartenance politique des écrivains) l'idéologie du romancier haïtien n'est pas révolutionnaire en ce qui concerne la condition paysanne ». Affirmation risquée, invitation au débat, toujours est-il, l'auteur s'en tient aux textes disponibles et à certaines données recueillies dans le milieu. Quant à la catégorie intermédiaire des boutiquiers, artisans, domestiques et toute la masse anonyme du prolétariat urbain, elle ne joue qu'un rôle négligeable dans le roman haïtien. Et, là encore : « Le regard qu'il (le romancier haïtien) pose sur la masse est celui d'un observateur venu de l'extérieur, d'un « étranger » en somme, qui ne peut au mieux qu'en entrevoir les ressorts profonds » (p. 192). Cependant, malgré ce contraste apparent entre l'élite bourgeoise et la paysannerie, en dépit de cette démarcation tranchante entre ces deux composantes fondamentales de la population haïtienne, il subsiste entre elles, des liens incontestables qui impliquent sinon une communauté de pensée, du moins les vestiges plus ou moins vétustes d'une uniformité de mentalité. Il s'agit d'abord de l'inclination profonde, ici, troublante, dissimulée, là, fervente, assumée, à l'égard de la religion ancestrale. Ensuite, c'est la pratique généralisée de la langue nationale qui, malgré les variantes et en dépit du mépris ou des réticences qu'elle suscite, raccole et cimente ces classes si diamétralement opposées.

Les Dieux

De même que la mythologie grecque ou latine représente une source privilégiée d'inspiration pour l'écrivain occidental, de même, l'écrivain haïtien, surtout celui d'après « AINSI PARLA L'ONCLE, puise dans le panthéon vodou ses moyens, ses thèmes, ses symboles, ses images, etc... Mais l'évocation des dieux vodou et la description des cérémonies et des rites par le romancier ne sont pas de pures et innocentes techniques de composition ; elles recèlent un ferment de non conformisme, « bravade » vis-à-vis d'une élite officiellement catholique romaine. Les symboles ne sont pas seulement destinés à procurer un plaisir esthétique, ils touchent presqu'au pragmatisme et visent surtout à persuader, à revendi-

quer l'identité nationale par l'exaltation de tout ce qui relève de notre foyer culturel. Certes, cette attitude varie d'un romancier à l'autre. Comme le souligne le professeur Hoffmann, certains, irrémédiablement assimilés, ridiculisent le vodou et n'y voient qu'un ensemble de pratiques superstitieuses, d'autres déplorent l'exploitation grotesque des charlatans, d'autres enfin, s'attaquent aux croyances vodou en ce qu'elles constituent des obstacles au progrès, c'est-à-dire à toutes les séduisantes réalisations matérielles et technologiques de la civilisation occidentale. On comprend donc que les références au vodou se retrouvent particulièrement dans les romans paysans. Le catholicisme, religion officielle et avouée de l'élite n'y est pas forcément absent. Polarisés entre l'extrême vertu et l'extrême abjection, les prêtres catholiques y figurent d'après une optique manichéenne, étroitement associée au sentiment du romancier, selon qu'il est ouvertement favorable ou défavorable au vodou. Toutefois, qu'il s'agisse de l'élite bourgeoise ou de la paysannerie, la pratique du vodou s'accommode des croyances et des rites du catholicisme à travers un synchrétisme plus ou moins accentué. Sans être un facteur d'unité ni même d'unification, ce synchrétisme ne présente pas moins les caractères d'un trait d'union entre les deux religions, donc trait d'union entre les « deux sociétés ». Enfin, les symboles, les images, les allégories, les thèmes plastiques ainsi que les thèmes idéels ou affectifs, forment un univers qui est le haut lieu ou viennent se rejoindre et coïncider l'univers intérieur du romancier et l'univers extérieur tel qu'il l'éprouve et le voit.

L'originalité du roman haïtien

À quelques nuances près, il est de la langue populaire nationale comme il en est du vodou. Il n'est pas un Haïtien, bourgeois, prolétaire, paysan qui puisse prétendre l'ignorer. Malgré l'attitude méprisante des uns vis-à-vis du créole, malgré l'auréole dont les autres coiffent le français, les émotions intenses et soudaines s'expriment le plus souvent par le vernaculaire. Le spontané haïtien, bourgeois ou paysan, le spontané viscéral est créole. C'est la langue haïtienne de la colère, de l'exaspération, de la peur, de la terreur. C'est la langue des réflexes, du subconscient, de la perception immédiate, de la parole automatique et du silence forcé. Ce n'est donc pas par hasard que M. Hoffmann aura choisi d'étudier cette question dans le dernier chapitre de son livre, chapitre consacré à établir l'originalité du roman haïtien. Cette originalité écrit-il : « repose sur les aspects formels du roman autant que sur sa matière et sur son idéologie » (p. 273). Des aspects formels, il retient d'abord la simplicité des intrigues et la technique des « audiences ». Ce qui n'est pas très convaincant, car, ni l'une ni l'autre ne sont exclusives au roman haïtien. C'est ensuite, plus spécialement, le phénomène linguistique tel qu'il se révèle dans nos romans qui livre au professeur Hoffmann l'argument-clef de leur originalité. Si la production poétique en créole est plus ou moins abondante, le nombre de romans écrits dans cette langue demeure tout-à-fait insignifiant, quasi inexistant. De plus, beaucoup de lettrés haïtiens dédaignent le texte créole. Cependant, ils ne cachent ni leur admiration, ni une sorte d'émotion coupable à écouter, à savourer des contes ou des poèmes dits par quelque « audiencier » talentueux. La technologie moderne (Radio, microsillon, bandes magnétiques) permet heureusement de conserver et de diffuser sur une plus grande échelle cette littérature orale. La résistance au créole écrit s'en ressentira peut-être. Quoiqu'il en soit, le créole n'est presque jamais totalment absent de nos romans.

Le professeur Hoffmann relève trois codes : « le français, le créole et le français haïtien » p. 279). Que ces codes correspondent chacun à une situation spécifique ou qu'ils reflètent le statut social du locuteur qui l'utilise, ils impliquent tous une tension au niveau de la langue, mieux, une intention, le souci caractéristique du romancier haïtien, quelle que soit son idéologie, de soumettre son oeuvre à l'appréciation, au regard de l'étranger.

Notre paraphrase du livre de M. Hoffmann peut avoir été maladroite et nos impressions erronées, mais l'enthousiasme, la satisfaction et le plaisir d'avoir parcouru d'un trait et tout entier un très bon livre, sont incommensurables. Clair, concis, jamais pédant, ce livre témoigne d'une connaissance solide de nos moeurs. Outil précieux pour les chercheurs, c'est un ouvrage capital tant par la finesse des analyses, par l'acuité de l'observation que par son élucidation d'un monde où forme, pensée et vision se heurtent et se tiennent. •

Jean Prophète
16 avril 1983

Notes

[1] Léon-François Hoffmann. « *Le Roman haïtien. Idéologie et Structure* », Sherbrooke, Québec, Canada, Éditions Naaman, 1982.

[2] *Ibid.*, p. 10, consulter aussi : Léon-François Hoffmann. *« Les États-Unis et les Américains dans les lettres haïtiennes » in Études littéraires, vol. 13, nº 2, Presses de l'Université Laval, Québec, Canada, 1980. Le professeur Hoffmann a par ailleurs prononcé des conférences sur d'autres aspects de la culture haïtienne, notamment, La peinture populaire haïtienne...*

[3] Chislaine Charlier. « *Polémique autour de J.S. Alexis, Des Mythes et des Faits* ».Collectif Paroles, nº 21, janvier-février, 1983.
Voir aussi : Marie-Josée Glémaud. *« Pourquoi écrire ? Lettre ouverte à Jean-Claude Fignolé »,* Collectif Paroles, nº 7, juillet-août, 1980.
Max Manigat. « Le livre haïtien en diaspora, Problèmes et Perspectives », *in Études littéraires,* Vol. 13, nº 2, Presses de l'Université Laval, Québec, Canada, 1980.

(suite de la page 19)

colonisation du Portugal, il n'est pas question que nous soyons à nouveau colonisés par un autre pays d'Afrique... »

Au Mozambique, on ne connaît pas le swahili.

Durant ces journées de Padoue, je demanderais donc de vous cet effort de me considérer, non point comme un écrivain négro-africain d'Amérique — encore une fois je me répète, je ne saurais être un Africain en exil en Amérique, ni non plus un écrivain à préfixe : j'apprécierais donc que vous me reconnaissiez tel que je suis, tel que je me suis nommé, selon mon état civil ; vous me feriez grand plaisir en voyant en moi un écrivain AMÉRICAIN, un écrivain caraïbéen, un écrivain Haïtien ou, plus simplement, plus humainement : ni Noir, ni Blanc, ni Rouge, ni Jaune : un Poète, tout court.

Merci. •

Mai 1983

Le nouvel énoncé politique du récit haïtien

Joseph Ferdinand est professeur de littératures francophones à l'Université de Vermont.
« L'étape de la dézombification » est la dernière partie d'une série de trois articles réunis sous le titre générique de : *Le nouvel énoncé politique du récit haïtien.* S'appuyant sur des oeuvres de romanciers haïtiens, particulièrement celles de Marie Thérèse Colimon, René Depestre, Gérard Étienne et Anthony Phelps, l'auteur tente de montrer, dans une analyse de synthèse, que le discours romanesque haïtien, depuis ce dernier quart de siècle, s'organise autour d'un même axe : « la campagne de zombification déclenchée par le pouvoir macoute engendre chez les victimes le besoin légitime de se dézombifier ». Dans « l'étape de zombification » nº 22, nº 23).
Ferdinand relève les signes évidents de l'aliénation des personnages. Mais « l'état de zombi n'est pas éternel ».

L'étape de la dézombification

« [...] mais nous nous en sortirons ». (Moins., *15)*
« Tu as sacrifié la Poule Zinga *et bu son sang, mais moi, le* Coq Noir, *je finirai par trouver ton point vulnérable ».* (Moins., *209)*
*« Tu vas atteindre le but tout de suite ! » (*Mât., *164)*

L'odyssée d'Henri Postel montre le « point vulnérable » du système de la zombification. Elle célèbre, dit Depestre, « la capacité de résistance du coeur humain » (*Mât.,* 15), cette force transcendante, nourrie du sentiment de la dignité et du respect de soi, qui aide à gravir la montée du Golgotha sans défaillir et sans abdiquer son humanité. Le message est clair : on peut gagner. La preuve : cinq années d'épreuves terrifiantes ne sont pas arrivées à précipiter Postel dans l'abîme de la folie où sa conversion en zombi se serait avérée totale. À la grande déconvenue du Dr. Merdoie et de Barbotog, deux pontifes du régime, qui doivent se rendre à la choquante évidence après l'examen médical subi par l'ex-sénateur en vue de faire valider sa condidature au concours du mât suiffé : « L'homme qu'ils avaient en face d'eux n'était sûrement pas fou » (p. 49). C'est là reconnaître la faillite, à long terme, du système de répression que « son Excellence le Président à Vie, l'Honorable Zoocrate Zacharie » (p. 14) se flattait au début d'avoir génialement élevé au niveau des grandes découvertes de « notre âge électronique » (p. 12).

par Joseph Ferdinand

La conquête du mât suiffé ne représente qu'une victoire partielle. La lutte sera longue et ardue. Les successeurs de Postel le savent, de même que les révolutionnaires de Phelps. À ce stade, la fonction du discours romanesque va consister à dévoiler la stratégie à suivre en vue de la victoire finale. Mais, avant d'en venir à l'énoncé d'un code de la résistance, le romancier s'appliquera à dégager l'importance de la responsabilité individuelle. Car, si la zombification est un drame collectif, la dézombification mettra au premier plan l'individu, exaltant son courage, son dévouement à la cause commune, sa vision ; bref, on sera en quête de l'être singulier capable de réveiller le peuple de sa léthargie. Il est juste de dire que, à un degré ou à un autre mais toujours de façon évidente, l'imagination des romanciers haïtiens contemporains porte l'empreinte de la mentalité messianique des années soixante. Pour ces latino-américains à part entière, tout mouvement révolutionnaire, pour réussir, doit d'abord enfanter son Fidel Castro et son Che Guevara.

Est-ce à dire qu'ils n'entrevoient pas d'autre solution que la voie marxiste-léniniste empruntée par la révolution cubaine ? C'est un fait que la plupart de ces écrivains se réclament de la gauche. À lire leurs oeuvres il ne peut subsister aucun doute sur leur position idéologique de base. D'ailleurs l'alternative de la droite s'est à ce point dépréciée que l'un de ses tenants les plus crédibles, le docteur Louis Roy, n'a pas hésité à déclarer, au cours d'une entrevue accordée récemment à la revue *Collectif Paroles :*

> *La question est-elle de savoir quelle direction doit prendre le pays ? Je pense que les hommes de gauche que vous êtes, ne devraient pas s'inquiéter de cela. Vous n'avez même pas à vous battre pour ça, puisqu'il n'y a que cette solution.*
>
> *Je trouve donc futile actuellement de mener un combat contre la droite, puisqu'elle ne peut que « tomber » et que tout le reste ne peut être qu'à gauche.*
> *[...] Oui, dans [l']espace de gauche,il y a place pour tout un éventail*[26].

Pour les écrivains, le socialisme est donc une affaire de principe. Mais nul

ne pense à s'en servir à des fins propagandistes. Et, ajouterons-nous, c'est tant mieux si l'on considère que la sujétion à des formes de pensée toutes faites ne peut que gêner l'instinct créateur.

Comme on le voit à l'éclectisme prestidigitateur (sans connotation péjorative) du docteur Roy, l'opposition haïtienne évite soigneusement de rallumer les querelles idéologiques qui, dans le passé, ont contribué, tout en l'affaiblissant considérablement, à détourner son attention de l'objectif primordial : se débarrasser des Duvalier. On prêche l'unité à cor et à cri. L'acte révolutionnaire semble se limiter, du moins provisoirement, à sa finalité politique immédiate, comme si la consigne était ceci : renversons d'abord le régime ; après ? Eh bien, on verra, on trouvera bien le moyen de bâtir le genre de société qu'on a en tête. Ce qui compte avant tout, c'est l'action, car c'est par l'action qu'on arrive à mobiliser les masses. Postel en est persuadé : « Qui te dit que mon action ne réveillera pas ce pays ! » (*Mât.,* 35), déclare-t-il à un interlocuteur sceptique. Benoît soutient une thèse semblable devant ses camarades de *Moins l'Infini :*

Huit ans que vous refusez de comprendre que la révolution ce n'est pas politiser les masses. C'est aussi et surtout et en même temps entraîner un groupe qui passera à l'action, frappera l'ennemi, afin de montrer aux masses que nous n'allons pas vers elles avec des mots, des phrases, mais que nous luttons effectivement pour elles (p. 109).

Sans que leurs noms y soient cités, on sent flotter sur ces textes l'ombre légendaire des *Barbudos de la Sierra Maestra*. Or, le Castro à qui l'on se réfère ainsi implicitement, comme le modèle parfait du héros n'est pas tant l'adversaire irréductible de l'impérialisme que l'être mythique qui, parti les mains vides, a su réaliser la libération de son pays. Aussi, à travers lui, peut-on voir se profiler également l'image glorieuse de tous les grands hommes de notre génération, de Martin Luther King à Patrice Lumumba, de Malcom X à Ho Chi-Minh et de Mao Tsé-Toung aux « Anges de la pleine lune [27] », dont la vie et la mort, entièrement dévouées à la cause de leur peuple, leur ont valu un rayonnement qui dépasse les frontières de l'idéologie. Tout comme ces fameux personnages, les héros de ces romans sont des hommes exceptionnels. Ils ont enduré les pires souffrances physiques et morales aux mains des tortionnaires du régime et c'est précisément à leur degré de résistance que se mesure leur aptitude à assumer la direction du mouvement de la libération. Claude a parlé sous la torture, mais seulement à la fin, quand la brutalité des bourreaux a altéré son jugement au point qu'il ne savait plus ce qu'il disait. Voici en quel état sa mère l'a trouvé à l'hôpital : « Il était couvert de blessures. Tes poignets, tes chevilles et tes genoux étaient lacérés et enflés. Ta poitrine et ton dos n'étaient que plaies causées par les brûlures de cigarettes [...]. Ton visage était une masse informe et tes yeux, deux fentes noires » (*Mém.,* 152). Qui, à sa place, n'aurait pas cédé ? Le purisme de Phelps en cette matière est, comme on l'a déjà noté, d'un rigorisme qui n'admet aucune faiblesse de caractère si petite que soit la faute et quelles que soient les circonstances atténuantes. Par conséquent, Claude ne sera pas le messie attendu.

Même si les autres romanciers se gardent de verser dans un tel extrémisme, ils ne sont pas moins exigeants sur la constance de leurs héros. Postel passera l'épreuve avec satisfaction, l'excès des supplices n'ayant fait qu'attiser son désir de se lancer à l'attaque :

On a torturé sous mes yeux la seule femme que j'aie aimée. On lui a ouvert le ventre et on a mis un gros coq rouge et pimpant à la place du bébé de sept mois qu'elle attendait. Plus tard Barbotog s'est amusé à éteindre des cigares contre les seins nus de ma fille aînée. Nos autres enfants avaient déjà été abattus sur place, à la porte de la maison, en même temps que mon escorte. (Mât., *63-4)*

Quant au *crucifié* d'Étienne, son sort n'a rien à faire envie aux autres. Tandis qu'il recevait par tout son corps une épique volée de coups, des scènes d'une horreur fantastique venaient hanter sa mémoire :

Un soldat assassine une femme avec un bébé dans le ventre. En assassinant la femme, le bébé a le temps de sortir de son ventre [sic]. Il court devant le fusil du soldat. Celui-ci attrape le bébé par l'oreille, le lance dans les airs et le fait tomber sur la pointe de sa baïonnette. Le bébé crève. Un soldat assassine un vieux qui sort de l'église. Un autre piétine un cadavre. Un autre fouille un trou et fait rentrer le vieux là-dedans. Même dans le trou, le vieux continue de respirer (p. 68).

L'écriture surréaliste du discours n'enlève rien au réalisme féroce du passage. Et d'ailleurs, l'état onirique du narrateur n'explique pas à lui seul ce grossissement apparent qui, du reste, n'est pas si différent du procédé utilisé plus haut par le *lucide* Postel. C'est que les tortionnaires *macoutes* ont pris l'habitude de s'adonner à des excès inimaginables, si bien que l'hyperbole s'impose comme la seule façon de dire fidèlement cette réalité. Quoi qu'il en soit, on s'en voudrait de remettre au héros d'Étienne la conduite des affaires de la révolution, privilège que, de toute façon, il ne brigue pas, même s'il fait montre, lui aussi, d'un courage incroyable : « Ma résistance fait vraiment peur aux miliciens du Chef. J'ai des recettes qui me permettent de supporter la douleur [...] » (p. 105). Il lui reste à prouver qu'il a recouvré ses facultés mentales et qu'il peut franchir le cap anarchisant de ses projets politiques. Vaines préoccupations, en vérité, puisqu'il meurt en prison, sans avoir eu la chance de se révéler par l'action concrète.

Enfin, pour ces romanciers, la mission de faire triompher la révolution incombe à un être singulier que nous n'allons pas entreprendre de définir puisque le texte lui-même garde le plus de mystère possible sur lui, se contentant de faire savoir qu'il possède toutes les qualités et tous les pouvoirs. Christ noir ? Oui ! quoique, dans sa fureur schizophrénique, le *crucifié* lui fasse achever sa carrière au calvaire, amputé de son auréole de rédempteur. Alchimiste certainement dans l'optique messianique de Phelps. Doué de la science de Prométhée et de la sagesse de Saturne, cet homme — qui ne l'est que par l'apparence — figure le rêve romantique d'une harmonie parfaite régnant entre les citoyens accordés, chacun pour tous et tous pour chacun, dans la quête des félicités terrestres.

Mais d'où sortira cette main secourable, de quel bras jaillira-t-elle pour tailler, couper ici et là, faisant place nette ? De quel homme viendra cette main qui tracera les nouveaux plans, choisira les pierres pour les accorder selon l'idée d'ensemble. La pierre de taille, et l'autre, lisse naturellement, sortie du lit de la rivière ; le marbre et le granit ; l'émeraude à l'éclat sombre et le diamant d'une eau limpide ; rubis

ou gypse, confondus, liés dans le même but et le même chant. D'où viendra cette main qui terrassera l'autre, l'abjecte, la honnie, et reprendra la vie à son compte, dans ses grandes lignes et ses détails. D'où? (Mém., 78).

La tentation serait de reprocher à Phelps un certain penchant pour l'abstraction. Or, ce serait à tort. La vérité est que nul ne s'est appliqué autant que lui à définir le rôle de l'action, de la lutte armée, dans les démarches révolutionnaires. Et, sans compromettre le puissant courant d'imagination qui traverse de part en part son univers romanesque, on pourrait encore arguer que c'est dans l'expérience du vécu autant que dans le rêve créateur qu'il a taillé le patron de ses fiers militants. Derrière le rideau de la métaphore sourdent les angoisses et les doutes traduisant le désarroi actuel de l'opposition haïtienne. L'évocation de l'être transcendant se fait invocation et le recours *au deus ex machina* se donne alors à lire comme une invitation à remédier à « la nature irrémédiablement caïnique de l'homme » (*Mém.,* 11), à résoudre les querelles intestines des groupuscules antiduvaliéristes, à rassembler les *pierres précieuses* de la résistance sous une direction unifiée et certes compétente, de sorte que soit réalisé ce qui semble irréalisable jusqu'à ce jour; bref, à accomplir l'indispensable miracle.

Quoique Depestre, en bon penseur marxiste, se soit évertué à mettre l'accent sur la participation collective à l'acte révolutionnaire, le héros de son roman est, lui aussi, marqué du sceau de l'extraordinaire. Quelque soin qu'il mette à circonscrire son individualité, il n'arrête pas d'imposer la suprématie de son caractère à tout le monde, amis et même ennemis. Et que penser de cette miraculeuse attirance qu'il exerce sur les autres et qui les force, aux moments cruciaux, à lui apporter leur aide désintéressée au péril de leur propre vie? Horace, le cordonnier cultivé, l'appelle spontanément « chef » (p. 16). « Tout un homme, tout un homme » (p. 166), pense Élisa de lui, un « nègre tout de bon » (p. 167). Les mêmes termes, ou presque, dont s'est servi Phelps. Les mêmes surtout qu'à employés Jacques Roumain pour décrire la transcendance de Manuel, héros de *Gouverneurs de la rosée.* Postel apparaît, *mutatis mutandis,* comme une sorte de Manuel lettré aux moeurs citadines.

Comme toujours, le romancier vivant en Haïti se trouve dans une position nettement défavorable par rapport à son confrère de l'émigration quand il s'agit de traiter de questions tabou. Or, parler du processus de la dézombification du peuple et de son corrolaire, la chute du régime à vie, est une des plus criminelles aux yeux du gouvernement. S'il y a des propositions en ce sens, elles ne peuvent être qu'allusives, encore, que, durant le dernier lustre, la décontraction de l'atmosphère politique ait favorisé l'éclosion d'une littérature militante dont le langage ne péchait point par sa timidité. La vague de pièces en langue vernaculaire inaugurée par *Pèlin Tèt* de Frankétienne n'aura été endiguée que par la réimposition de la censure d'état en mai 1979 et, pour en finir, par la promulgation de « La Loi sur la Presse » du 28 septembre 1979[28]. De nouveau le silence. *Le Chant des sirènes,* paru en 1979, ne contient pas la moindre provocation subversive, pas même des propos qui rappelleraient l'attitude innocemment équivoque de certains personnages de *Fils de misère,* et encore moins le monologue fameux de Rézia Régulier dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. L'intention, inhibée, s'extériorise alors par le truchement du sourire ironique avec lequel Colimon salue les propos irresponsables de ses héros, propos où s'opère une dangereuse perversion du messianisme révolutionnaire et qui se trouvent dès lors affectés d'évidentes connotations politiques. Par exemple, caricature atroce de l'acte rédempteur engendrée par la psychose de l'exil, toute quête de salut, au lieu de se fonder sur la réconciliation de l'être avec lui-même, c'est-à-dire ses valeurs nationales, son identité, conduit fatalement à la dépréciation des vertus civiques. Celui qui arrive à quitter les bords maudits de l'île, voilà « le sauveur de la famille » (*Chant.,*76) : il pourra procurer à celle-ci le boire et le manger quotidiens en attendant que, par son aide providentielle, tous les membres un à un, munis du « visa de la délivrance » (p. 15), s'envolent vers la rédemption de « la terre promise » (p. 17).

*

La question de leadership réglée et une fois posé le principe de l'inévitabilité du triomphe sur les forces de la zombification, le discours romanesque s'attache à définir en détail le contexte de la lutte sur la base de ses rejets et de ses affirmations.

Ce qui est rejeté, c'est avant tout le gouvernement et sa politique aliénante. On ne reculera devant aucun moyen pour arriver à ses fins. Oeil pour oeil, dent pour dent. « Il faut sauver ce pays non par des prières [...], mais par des crimes » (*Nègre.,* 44), déclare le *crucifié* d'Étienne. Les militants de Phelps ne rêvent que d'hécatombes à réaliser aux dépens de l'ennemi. Et on a vu quel usage Postel a fait du fusil aussitôt qu'il l'a conquis sur le faîte du mât suiffé (voir *Mât.,* 167).

Il y plus : dans cette confrontation aveugle où l'on fait flèche de tout bois, la conscience morale étant mise en veilleuse, la violence du langage ne le cède en rien à celle du geste. De véritables bataillons de *mots-canons,* de *phrases-mitrailleuses,* pour ainsi dire, sont lancés continuellement à l'assaut des bastions duvaliéristes. Rien de plus facile à comprendre : n'est-ce pas le seul recours dont dispose le révolutionnaire jusqu'à ce que l'action puisse être transportée sur un terrain concret? On se défoule par la parole martiale. On se venge (ou s'absout) de son impuissance à faire « les gestes nécessaires » (*Mém.,* 153). Comme le constate Postel avec une rage qui dénote son degré de frustration : « J'emmerde les coups de feu que je n'ai pas tirés, et que personne à ma place n'a tirés. Merde pour nous tous. Nous sommes tous là : couchés sur des blocs de glace, les bras en croix, les mains vides, l'esprit ramolli par le tafia de la résignation » (*Mât.,* 64). Le défilé de sobriquets cocasses et de qualificatifs méprisants appliqués à tout bout de champ par Phelps au Chef de l'État paraît un jeu bien innocent à côté de l'irrévérence licencieuse, voire stercolaire, de la plume d'Étienne et de Depestre. Après tout, il serait anachronique, à la fin du vingtième siècle, de vouloir se faire un monde de l'impudicité des gros mots qui ne choquent plus à force d'être ressassés autant par les écrivains que par les chansonniers et les cinéastes. Il n'empêche que certaines expressions placées dans la bouche de Postel semblent causer plus de préjudice à l'auréole d'ancien sénateur de ce dernier qu'au destinataire de l'insulte. Et que dire de l'épisode grotesque où Depestre montre l'Archevêque de Port-au-Prince en train de présider à une cérémonie vaudou au Palais national? On ne saurait porter plus loin l'effronterie du mauvais goût, même si « De la foi d'un chrétien les mystères terribles » n'étant point régis par la mentalité

inquisitionniste de l'époque de Boileau, ne constituent donc plus des tabous pour la fantaisie créatrice.

Rejetée aussi la mentalité de carte postale véhiculée (pour consommation touristique surtout) par les chansons populaires comme « Haïti chérie » où Haïti est célébrée comme le meilleur pays du monde; mentalité qui portait certains à occulter la réalité de la misère haïtienne sous la chaleur lyrique des descriptions du paysage naturel. Rares sont les passages où le héros est montré s'attardant à la contemplation d'une nature qui reste pourtant belle, comme le constate Paula lorsque, tout au début de *Moins l'Infini,* « la tête levée, elle contemplait le ciel de décembre semé d'une infinité de brillants » (p. 9). Au contraire, obsédé par les problèmes pressants à résoudre, occupé à chercher les voies de la dézombification, on se sent plus enclin à imiter le geste de Madame Damien-DELTOUR, allant son chemin « indifférent [...] à ces offrandes de la nature, indifférent [...] à la beauté de ces mornes aux crêtes drapées de brouillard, au vert jade de la plaine endormie là-bas, enserrant dans ses bras ses eaux miroitantes, indifférent [...] à cette symphonie enivrante de sons, de parfums et de couleurs » (*Chant.,* 87). On n'éprouve plus de respect humain, plus de complexe : on se montre au monde tel qu'on est, faisant au besoin usage des mêmes procédés hyperboliques dont on savait se servir pour surévaluer l'opulence et la prodigalité de la Perle des Antilles (surnom présomptueux d'Haïti). Dans son *Alléluia pour une femme-jardin,* Depestre ose écrire : « Si le monde est une vallée de larmes, Haïti est le coin le mieux arrosé de la vallée. [...] dans les Amériques, le pire des malheurs [est] de naître en Haïti » (p. 10). Ce n'est donc pas un hasard si l'exode vers des terres *moins arrosées* vide le pays d'un nombre toujours croissant de ses enfants.

D'où le sens de cette mise à nu des plaies nationales. Véritable traitement-choc, ces numéros de *strip tease* littéraire sont à inscrire dans le cadre de l'intention didactique du discours romanesque : il s'agit d'exposer le lecteur et, par son entremise, tous les Haïtiens, à la connaissance la plus brutale possible de leur déchéance en tant que nation, afin de créer en eux un climat propice à la conscientisation.

Le besoin d'instruire se fait encore sentir dans la façon d'aborder certains facteurs culturels. En tout premier lieu le vaudou naturellement, l'un des poncifs les plus redondants du récit haïtien. Honni par Étienne (et cela ne doit pas étonner chez quelqu'un à la conviction chrétienne si profondément enracinée — on en a déjà parlé) qui y voit une attraction maléfique, génératrice de zombification collective, méprisé par Rézia Régulier (est-elle un porte-parole digne de foi de la position de Colimon ?) au nom des valeurs bourgeoises traditionnelles, il jouit chez Depestre et chez Phelps de la sympathie condescendante qu'affichent à cet égard les intellectuels progressistes, depuis surtout Jacques Roumain et l'École des Griots dont les affrontements avec le clergé catholique breton à propos de la campagne dite antisuperstitieuse déclenchée par ce dernier, au début des années quarante, ont contribué à la polarisation des instincts nationalistes [29]. Il n'est pas non plus superflu de noter que le chemin de la libération du héros de *Dézafi* (Frankétienne) passe par la mise en échec des forces sataniques du *houngan* (prêtre vaudou).

Tandis que les écrivains de l'émigration se concentrent surtout sur la révolution politique, de l'intérieur, faute de disposer de la même liberté de parole, c'est sur le plan des aliénations sociales qu'on choisit de livrer le combat. Le roman *Le Creuset* de Paulette Poujol-Oriol, entre autres, en est la preuve. Sans pouvoir résister à la tentation de jeter, en passant, l'anathème sur « la machine à broyer les êtres [30] » qu'est notre système politique, « cette machine totalitaire [31] », développée jusqu'à la perfection par le régime actuel (car, finalement! la longue exploration de l'arbre généalogique du Docteur Pierre Tervil a conduit la romancière aux étapes terribles de 1963 et de 1978), Poujol-Oriol passe le plus clair de son temps à « frapp[er] à coups de boutoir sur [l] les institutions vermoulues [32] », les traditions désuètes, génératrices de complexes sociaux et de préjugés de couleur. De son côté, persuadée que les choses ne changeront pas tant qu'on n'aura pas procédé à une réforme profonde de la mentalité haïtienne, Colimon s'en prend à la source même du mal, au système d'éducation suranné du pays. Et comme ses personnages principaux sont presque toujours des femmes, ses propos, émaillés de réflexions féministes, contiennent en même temps un réquisitoire passionné contre le chauvinisme mâle dont elle détecte les traces à tous les échelons institutionnels et auquel elle attribue une grande part de responsabilité dans le retard flagrant d'Haïti par rapport au reste du monde, y compris les voisins de la Caraïbe. « À quoi pensent donc les hommes et pour qui nous prennent-ils, nous les femmes ? » (*Chant.,* 23), déclare-t-elle avec indignation.

Comment le discours romanesque envisage-t-il le problème de la réhabilitation de la femme? Sert-il, lui aussi, à véhiculer cette mentalité chauviniste et impérialiste du mâle haïtien? Cela serait difficile à prouver. En effet, quoique faire la révolution reste en grande partie, dans ces romans, l'affaire des hommes, on ne peut pas passer sous silence le fait que certaines héroïnes n'ont rien à envier aux camarades de l'autre sexe quant à leur dévouement à la cause de l'opposition et au courage qu'elles déploient sur le champ de bataille. Paula (de *Moins l'Infini)* aurait-elle été arrêtée, puis torturée jusqu'à la mort, si elle n'avait pas montré tant d'enthousiasme révolutionnaire dans le feu de l'action ? Et quel destin que celui de la sensuelle Zaza Valéry, cette ancienne masseuse professionnelle aux moeurs légères! Métamorphosée du jour au lendemain en un modèle de pureté et de ferveur militantes par un tour de prestidigitation que Depestre semble imputer à l'amour (on ne peut plus surprenant!) de Postel, mais qui nous paraît davantage une intrigante fantaisie de son esprit créateur, elle symbolise, à la fin du *Mât de cocagne,* la maquisarde sans peur et sans reproche, l'âme même de la résistance armée au gouvernement. Elle réapparaîtra quelques années après, plus fière et plus tragiquement héroïque, sous les traits de Maria Dalbaïcin, héroïne du roman de Roger Dorsinville, *Mourir pour Haïti ou les croisés d'Esther.*

Mais, bien plus que l'envie de célébrer l'apport de quelques femmes au mouvement de la libération nationale, ce qui motive Depestre et Phelps, c'est, ce nous semble, le besoin de fonder la réconciliation de la révolution et du sexe, après avoir cru eux-mêmes le mariage impossible. Qu'on se rappelle, à ce sujet, le poème « Je ne viendrai pas ce soir » du premier recueil de Depestre (*Étincelles,* 1945), à quoi font écho ces vers de *Mon Pays que voici :*

Ceux qui auront dormi dans les bras
de l'amour
à la poursuite vaine de la chair
dans l'ignorance des questions
ne trouveront à leur réveil
que goût de cendre sur leur langue
car s'accrocher aux rêves du futur
avec au bas de l'aine la turgescence

du désir
est impossible sur la couche de la femme
fleurant fleur d'oranger et feuilles de basilic[33]

Or, ces auteurs, devenus romanciers, découvrent et tiennent à nous convaincre que le révolutionnaire n'est pas ce sauvage insensible, cette brute que l'on croit, mais qu'il (ou elle) est capable de tomber amoureux comme n'importe qui, de faire l'amour, de voyager au septième ciel, sans que sa ferveur ne se trouve un instant (et bien au contraire !) diminuée. *Moins l'Infini* est autant, sinon moins, un roman politique qu'un roman d'amour. Et ce n'est pas une passion quelconque qu'il convie à observer, mais un volcan en éruption. Marco a vécu pendant longtemps dans l'illusion d'avoir réalisé un équilibre parfait entre son activisme antiduvaliériste et sa dévotion amoureuse et quand cette illusion s'est finalement dissipée, il a eu le courage de confesser ses faiblesses toutes raciniennes : « Je suis le Roi des amants. Je suis ton fou servant » (p. 170), et non « un morceau de bois » (p. 25).

Postel n'est pas moins porté aux plaisirs de la chair. En outre, les cinq nouvelles[34] d'*Alléluia...* désignent Depestre comme un écrivain puissamment érotique qui semble s'amuser follement de l'embarras du lecteur devant la crudité de son langage. Sur ce point, il est certainement unique en Haïti.

Par conséquent, quand les amoureux, qu'ils s'appellent Marco et Paula, Postel et Zaza, ou encore Ferdinand Daguerrant, ce coureur de jupes invétéré « affectionna[nt] les bas quartiers, les femmes faciles et les larges rasades de clairin » (*Fils.,* 106), quand, disonsnous, ils sont surpris en flagrant délit de lubricité (et cela arrive souvent), ils ne s'attendent point à être blâmés pour n'avoir fait qu'exercer ce que Depestre appelle leur « droit à l'orgasme », dans l'Évangile selon Saint-Eros » :

Ton fusil dans une main
Ton droit à l'orgasme dans l'autre
Cours tout nu vers le soleil
Lève tes barricades
Fais la révolution !

Eros n'est pas un tigre en papier
Sans livre rouge
Ni journal mural
Il a cependant le sexe à gauche
Ni robot ni esclave
Camarade Eros
Fait l'amour et la révolution !

[...]

Camarade Eros a dit au monde :
« Je ne serai pas un cocu du socialisme
L'État, c'est moi, je baise donc je suis[35] *! »*

Certes, tout le monde n'adhère pas à l'enseignement de cet « évangile » baroque. Nous noterons, en passant, que, pour atteindre à la pleine possession de son être, le héros de *Dézafi* a besoin de se libérer des chaînes de la femme après avoir, grâce à cette femme, brisé celles du sorcier. Néanmoins, il sera difficile d'aller plus loin que le *crucifié* d'Étienne que les circonstances, plutôt qu'une inclination naturelle, ont converti en misogyne. La conscience sans cesse hantée par le souvenir des persécutions sexuelles, visions de viol et de traumatismes homosexuels, qu'il a endurées en prison, et, de surcroît, associant politique et prostitution dans une généralisation hâtive d'où sa « cervelle fêlée » est incapable de le sortir, il se fait de la femme, « cet animal », une idée peu flatteuse : « C'est à cause de cet animal que les roi-nègres deviennent des bourreaux, tuent les opposants pour avoir cet animal » (*Nègre.,* 57), s'exclame-t-il, furieux.

Finalement, comment, de ce fouillis d'observations, discerner le projet de société contenu dans le discours romanesque ? On sait assurément que ce n'est pas seulement le gouvernement *macoutique* qui sera détruit, mais toute la structure politique traditionnelle de laquelle est sorti le régime duvaliériste. Plus d'exploitation. Plus de souffrances. Plus de... Haïti sera transformée en un paradis, peuplé de « villes lunaires[36] », où tous les citoyens, quels qu'ils soient, savoureront jusqu'à satiété les fruits de l'arbre de la liberté et du bonheur. N'est-ce pas un rêve merveilleux ?

Comme on le voit, les auteurs ne tiennent pas du tout à définir un programme de reconstruction comme le ferait un politicien. L'art, de toute façon, n'a rien à perdre et tout à gagner quand il sait se distancier par rapport à la réalité qu'il prétend cerner, et, en l'occurence, corriger, ou plutôt, refaçonner... de rien. Destiné à propager un message avant tout politique, le discours romanesque évite cependant de s'installer sur le forum des campagnes électorales et de confondre son contenu et son style avec ceux des harangues. En d'autres termes, les écrivains refusent d'abdiquer leur droit à l'invention. Partis du réel, mariés au réel, ils ne cessent de le réinventer selon la somme de leurs expériences individuelles, les bonnes comme les mauvaises, les espoirs comme les échecs. Leurs phantasmes aussi. Combien de fois n'aura-t-on pas entendu des héros de Phelps s'écrier, à l'instar de Marco : « C'est incroyable comme depuis quelque temps je me laisse prendre aux pièges de mon imagination » (*Moins.,* 52) ? Combien de fois surtout ne les aura-t-on pas surpris prenant l'ombre pour la proie ? C'est que, dans ce « décor hors du temps » (*Nègre.,* 16) dont l'accès leur est acquis, par droit inaliénable de rêveurs, les normes de l'action ne peuvent point se réduire à ce qu'elles sont dans la vraie réalité. Là, il n'y a pas de frontière à l'espoir de l'homme. Et Claude (ou Postel, ou le *nègre crucifié,* ou même Rézia Régulier) peut enfin *vivre ses chimères,* se lançant à l'assaut du Palais National, et faisant, « mitraillette au poing », une merveilleuse hécatombe des « macoutes du Président à vie » (*Mém.,* 73).

*

Les ressources formelles du discours

L'art n'est pas seulement *contenu,* il est aussi *forme.* C'est un truisme aussi vieux que l'art lui-même. Nous devons, dès lors, nous demander dans quelle mesure l'habilité du discours à accomplir sa mission politique n'est pas aussi fonction de ses qualités artistiques. Nous touchons ici à un point qui est loin de laisser indifférents les conteurs haïtiens d'aujourd'hui. Pour eux, en effet, ce n'est pas tout de dire leur foi inébranlable dans la destinée de leur pays, il s'agit encore de trouver le langage le plus adéquat qui puisse traduire l'originalité de leurs rêves. La merveilleuse fantaisie des « broderies » de Sor Cisa, représentant « le vevé [signe vaudouesque] de Papa-Loko [...] dans *un langage né,* tout frais, *du sursaut spontané du merveilleux et du réel* [souligné par nous] » (*Mât.,*106), figure, on ne peut mieux, les ressources créatrices de leur écriture. Jacques S. Alexis avait déjà utilisé le même mariage de termes : *réalisme merveilleux*[37], pour définir l'esthétique du récit haïtien. La génération actuelle continue donc une tradition, même si, soucieuse d'être de son temps, elle ne dédaigne pas de s'inspi-

rer, le cas échéant, des techniques de la littérature moderne.

Ainsi, marchant sur les traces de Magloire Saint-Aude, son illustre prédécesseur, Étienne n'hésite pas à pénétrer de plein-pied dans l'univers onirique du surréalisme. On ne peut lire *Le Nègre crucifié* sans penser à André Breton et, davantage encore, à Henri Michaux. Et loin d'être un accident de parcours, cette parenté définit un choix esthétique que viendront confirmer les deux plus récents ouvrages de l'auteur : *Dialogue avec mon ombre* et *Un ambassadeur macoute à Montréal.* Pourtant, appliquée au *Nègre crucifié,* l'influence du surréalisme ne saurait se révéler plus souhaitable ni plus opportune. Le fait est que nulle autre approche n'aurait permis de réaliser une telle adéquation entre le langage et l'intention romanesque. L'air halluciné du narrateur qu'on dirait ballotté entre sommeil et veille, la confusion de sa « cervelle fêlée », l'incohérence calculée de son débit, tout cela semble fait à dessein pour imiter la condition du zombi.

Le souci de s'écarter de la tradition classique est encore évident chez Phelps. Grâce au sens de la nuance que celui-ci possède au plus haut point, il arrive facilement et toujours, au contraire de nombre de ses confrères, à triompher de la tentation de faire du roman un lieu d'exhibitionnisme pour héros professionnels, ces monolithes de courage et de sagesse révolutionnaires, qui sortent toujours victorieux de la bataille, quelque désespérée que soit la situation, parce que la justice et le droit sont censés prévaloir en toutes circonstances. En sommes, ne devrait-on pas plutôt parler ici d'absence ou, si l'on préfère, d'émasculation préméditée du héros? En effet, *Moins l'Infini* et *Mémoire en Colin-Maillard* s'achèvent tous deux par l'échec des protagonistes. Bien entendu, le projet révolutionnaire reste viable et valable, mais tout l'effort déployé par Marco et Claude pour se situer par rapport à lui n'aura servi qu'à les en éloigner de jour en jour, comme si une fatalité implacable les poursuivait. Non, ce « Nègre pas comme les autres, [ce] Nègre spécial, [ce] Nègre plein de connaissances secrètes, de sciences, [ce] Nègre de capacité qui fera les gestes indispensables » (*Mém.,* 128), et qu'ils ont cru sentir vibrer en eux, non ! ce sera un autre, pas eux. C'est que, en cours d'action, ils s'apercevront que les voies menant à la révolution sont jalonnées de passages labyrinthiques et que n'étant « pas un morceau de bois » mais hommes comme « les autres hommes » (*Moins.,* 25), ils sont eux aussi sujets à l'ambivalence existentielle.

Nul n'aura eu une plus brutale révélation de sa condition d'homme que Monsieur X. À voir le soin avec lequel Phelps décrit l'épisode, on sent qu'il a voulu profiter de l'occasion pour exposer un crédo esthétique. D'où la nécessité de reproduire *in extenso* le passage en question :

Comment savoir de manière certaine ? Comment ne pas confondre les multiples voies du labyrinthe qui s'offraient à lui en étoile, en rose des vents ? Ah ! il l'avait bel et bien eu, le labyrinthe, avec ses recoupements, son savant emmêlement d'allées et de rues, son entrelacement de corridors et de passages, ses jeux de trappes et d'impasses. Le moyen aussi de ne pas s'y laisser prendre, quand il était impossible de revenir sur ses pas pour retrouver l'entrée principale, quand on était irréversiblement poussé vers une direction, une ouverture, un couloir. Mais peut-être était-ce les différentes voies qui venaient à lui — par quelle intervention diabolique ? — qui glissaient sous ses pas, s'arrêtaient, repartaient, selon un rythme établi d'avance, s'enroulaient, se multipliaient, compliquant à plaisir leur succession de virages serrés et de détours et que lui, pendant tout ce temps, impuissant, passif, il suivait immobile cet inextricable réseau de ruelles, d'avenues, de chemins obscurs, pour aboutir inexorablement à des espaces clos (Hier., 16).

L'organisation structurelle du récit obéit également à la règle de l'ambiguïté. Rejetée, la linéarité du discours. Disloqué, le temps de la narration. Comme dans le *Nouveau Roman* dont Phelps exploite certains procédés d'écriture, le héros évolue à l'intérieur d'un monde complexe, multidimentionnel, où le passé, le présent et l'avenir, le rêve et la réalité se superposent, se juxtaposent et s'interpénètrent au gré des situations narratives. Comme chez Étienne, il y a adéquation entre la substance et la forme du discours, celui-ci étant ici à l'image de la nation désespérément en ruine : « Et l'Édifice s'est fissuré, s'est lézardé, s'est disloqué » (*Mém.,* 71). À l'image aussi du destin impénétrable du héros tel qu'il apparaît à Monsieur X dans son enchevêtrement dédaléen.

Sous ce rapport, Depestre et Colimon font figure de conservateurs. Leurs récits contiennent des faits généralement bien agencés, une action bien lisible, se déroulant harmonieusement étape par étape jusqu'à la conclusion. Et l'oeil du narrateur omniscient ne laisse rien dans l'obscurité.

*

Quant à la langue proprement dite, on peut tout d'abord y relever la fidélité à une tradition datant de la génération des premiers romantiques haïtiens (1835), tradition selon laquelle le langage littéraire ne doit pas hésiter à Haïtianiser le français de France par l'incorporation d'expressions et d'éléments syntaxiques tirés du créole. Les romanciers d'aujourd'hui passent en audace les merveilleux écarts stylistiques dont Roumain a parsemé les pages de son chef-d'oeuvre, *Gouverneurs de la rosée.* Depestre un peu moins pourtant, chez qui le beau style semble viser à l'atticisme. Son goût du français pur le porte à franciser presque tous les termes créoles que la recherche de la couleur locale fait glisser sous sa plume, et surtout à les désigner en italique dans le corps du texte, pour que toute confusion soit écartée. On a ainsi : « le boeuf-à-la-chaîne » (*Mât.,* 74, 79, 140, 142), « le nègre des feuilles » (p. 145), « un envoie-mort » (p. 92)... Cette délicatesse de puriste apparemment anodine pourrait valoir quelque embarras à Depestre à cette époque où la lutte pour la cause du créole contre le français se radicalise de plus en plus et se pare des couleurs du nationalisme. *Dézafi,* roman de Frankétienne, est tout entier en créole. Signe des temps.

Mais ce qui frappe surtout dans l'écriture du roman haïtien contemporain, ce qui constitue son cachet d'originalité, c'est, pour citer Charles Mauron, l'existence d'un vaste réseau de « métaphores obsédantes » par quoi ces textes extrêmement émotionnels dépeignent la surexcitation des esprits. Dès qu'on est devenu familier avec ces signes récurrents, les passages les plus hermétiques se laissent aisément pénétrer et ceux qu'on avait peut-être jugés un peu hâtivement de moindre valeur produisent de soudaines résonnances qui ouvrent des perspectives neuves à l'interprétation.

Il est encore plus remarquable de voir comment des auteurs si différents les uns des autres par leur tempérament et leur style, mais mûs par les mêmes élans intérieurs face à la situation dégradante de leur pays, ont pu, sans

s'être concertés, aboutir à des modulations sémantiques presque identiques, comme si, pour dire ce qu'ils avaient à dire, il ne pouvait exister d'autre truchement.

Entre le geste néfaste de *descendre* aux enfers où règne Satan-Duvalier (Étienne) et son opposé, celui de *monter* au faîte du mât pour y décrocher le fusil de la liberté (Depestre), s'échelonne une multitude d'attitudes antagonistes s'inscrivant dans le courant dialectique du discours. Il y a, d'un côté, des signes pour exprimer l'horreur de la condition de zombi et l'inhumanité du zombificateur; il y en a, de l'autre, pour chanter l'espoir de la dézombification et la reconquête du paradis des rêves. Là c'est la mort; ici la vie.

De Phelps extrayons, par exemple, ce passage : « [...] l'oppression [...] *enfonce la ville de plus en plus dans le sol*, la transforme en minerai, en pierre d'une *fosse commune.* [souligné par nous] » (*Mém.*, 42). Expression ultime de la violence de l'État-fossoyeur, *le geste d'enterrer* évoque aussi la vision angoissante du cimetière où a commencé le martyre du zombi. Aussi vient-il constamment hanter le texte soit par la répétition inlassable des termes cités plus haut, soit encore par des images découlant du même faisceau paradigmatique. Telle cette description apocalyptique de l'« Édifice » (la patrie haïtienne) après les ravages du séisme duvaliérien : « Le liant a fui, le fer a fondu, les poutres ont fléchi, le toit et les murs se sont écroulés, soulevant une poussière aveuglante. Jusqu'aux tranchées qui ont vomi les fondations » (p. 71) — Notons, entre parenthèses, l'expression équivalente d'Étienne : « La ville s'est rétrécie » (*Nègre.*, 91).

Par contre, juché sur son balcon, Claude a le sentiment de dominer les événements. Là, il s'adonne en toute quiétude à son occupation favorite : Rêve où il se voit, armé de la mitraillette de la vengeance, abattant *macoute* après *macoute* et présidant à la libération du peuple « de l'envoûtement » (*Mém.*, 28), c'est-à-dire de son état de zombi. Paul aussi refuse, pour les mêmes raisons, de « quitter son balcon. C'est son royaume, qu'il dit, sa tour de contrôle » (p. 27).

Le même terme, cependant, peut être affecté d'une connotation négative ou positive selon qu'il s'associe au paradigme de la *mort* ou à celui de la *vie*. Quand l'« Édifice » s'écroule, la pierre, métonyme de l'homo bâtisseur, voit sa gloire ternie, n'étant plus bonne qu'à l'usage de la « fosse commune [38] ». Que le héros se mette à rêver des promesses de l'avenir et aussitôt l'architecture rénovée de l'« Édifice » fait briller ces pierres du plus précieux de leur lustre (voir *Mém.*, 78).

Parmi les images négatives, relevons encore celle du trou, symbole du pays strangulé. C'est, par association au paradigme de la *mort*, la « fosse commune » du cimetière, la place où l'on enterre, ou, tout simplement, l'enfer du zombi. Les derniers tableaux de *Moins l'Infini* en tirent d'excellents effets allégoriques. Lorsque le *crucifié* renonce (ou, du moins, donne l'impression de renoncer) à partir en exil volontaire, il n'aura besoin que de ces quelques mots pour faire apprécier l'énormité du sacrifice qu'il consent au nom de son engagement révolutionnaire : « Je veux grandir dans mon trou [...]. Je dois souffrir pour le salut des paysans » (*Nègre.*, 57-8).

Même dégoût pour certains animaux, nous l'avons vu. Pour certaines couleurs aussi : le noir des ténèbres de la mort (n'oublions pas que nous sommes en train de vivre « l'époque de la grande noirceur », *Moins.*, 153) aussi bien que le gris de la cendre et de la poussière, lesquels ont servi à scander la métaphore de l'effondrement de la « ville qui se couvre de plus en plus de cendre et de ténèbres » (p. 111). Car le gris c'est, pour Phelps, « la couleur de la saleté invisible [...] dépotoir de la crasse » (p. 124). Et le rouge? C'est par lui que sont décrites les putains de Carrefour (p. 53). Le milicien cynique montre des « yeux rouges [...] des canines jaunes » (p. 139). Jaunes comme « l'effigie du Bouffi [sobriquet péjoratif de Duvalier père] » (p. 53). La « bacchanale au Champ-de-mars », organisée par le Palais, est célébrée « devant un autel recouvert de tissu rouge vif » (p. 196). Et « Le Grand Trou Majuscule » (l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique) avait alors « le regard fixe et rouge » (p. 197) [39].

En revanche, la présence si marquante de l'arbre, chez Phelps, est d'un bon augure pour l'opposant. Père Émile s'adonne en toute quiétude à ses manoeuvres antigouvernementales car sa maison se trouve bien protégée contre l'indiscrétion des espions : « Les plantes grimpantes qui couraient tout autour constituaient un écran protecteur » (*Moins.*, 55). Les branches du muscadier de Claude vont jouer le même rôle d'« écran protecteur » dans *Mémoire en Colin-Maillard.*

Néanmoins, ce sont les éléments vitaux, l'*eau* et le *feu*, qui constituent, par-dessus tout, la grande réserve d'images. Si tout ce qui brûle et convertit les choses en *cendre* indique une référence à Duvalier, l'élément hydrant, par contre, s'applique aussi bien à ce dernier qu'à ses adversaires de l'opposition. Non pas indifféremment : l'eau elle-même, qu'elle soit pluie, nuages ou simple filet, annonce le déluge duvaliérien. Et pour un pays tel qu'Haïti où l'érosion est dénoncée par tous, économistes et écologistes, comme un fléau redoutable, *l'ennemi public numéro un*, l'image de la destruction ne peut pas être plus dramatiquement formulée. À l'opposé, la *mer* sera à chaque fois évoquée comme le vrai symbole de la résistance, la source intarissable du patriotisme libérateur. « Je me demande si un jour la mer ne prendra pas cette relève que personne ne semble prêt à assumer » (*Mém.*, 18), déclare Phelps. Car, sous le signe de la mer, la victoire est assurée. Ne dit-on pas que le zombi retrouve sa lucidité dès qu'il a goûté au sel?

Voici comment Étienne décrit une séance de torture en prison :

> *Port-au-Prince se réveille [...]. La pluie tombe. [...] Ce temps de pluie donne un air de mort à Port-au-Prince. [...] La pluie fait rage. [...] On dirait des bombes atomiques, ces grains de pluie sur ma tête, des boules de feu sur ma peau* (*Nègre.*, 11, 12, 13).

Comparant les bons vieux jours d'antan avec l'amertume du présent, Phelps se lamente ainsi sur le sort de la « cité des sables de l'enfance » :

> *Sable des cités marines [...] les pluies de septembre [22 septembre 1957, date de l'élection de François Duvalier à la Présidence d'Haïti] sont mortelles. Les pluies de septembre percent palais, châteaux, manoirs, les grosses gouttes des averses martèlent, écrasent, pillonnent. Mille millions de dards [...] se tressent en losanges, en barreaux, cocos macaques [matraques] et mitraillettes. Cité des sables de l'enfance ignominieusement piégée par les pluies de septembre* (*Moins.*, 176).

Bien souvent on a vu le recours aux métaphores affecter le sens de toute une séquence narrative en dévoilant ses ressorts cachés. À la fin de *Moins l'Infini*, par exemple, l'optimisme des militants, regroupés tant bien que mal après avoir éprouvé les vicissitudes de la lutte,

pourrait ne pas être pris au sérieux, d'autant plus que le texte choisit juste ce moment-là pour évoquer la mort tragique de Marco, comme s'il voulait signifier aux camarades de ce dernier les limites de leur courage d'homme. Or cet optimisme sera fermement certifié par le geste final de père Émile, équivalent métaphorique d'un acte d'exorcisation : « Il leva le bras au-dessus de sa tête grisonnante et ses doigts accrochèrent un rayon du soleil couchant » (p. 217) — le contraire du geste de *descendre* dans la « fosse commune ».

Enfin, pour conclure, il est intéressant de voir ce que la connaissance de ces signes apporte à la lecture de certaines oeuvres produites et publiées en Haïti. N'est-ce pas le moyen le plus convenable qui se puisse offrir pour défier le régime sans attirer sur sa tête la foudre vengeresse du gouvernement ? Ce qui pouvait passer pour du pur dilettantisme dans les cas de Phelps et d'Étienne devient une sommation de l'écriture dans la mesure où l'écrivain entend y délivrer un message politique à caractère séditieux (bien entendu, selon le critère des gens au pouvoir). Le monologue de Rézia, à la fin de *Fils de misère*, est très révélateur à ce sujet. Elle s'y réfère à une « hydre inassouvie de sang qui, périodiquement depuis qu'existait ce pays, le traversait en furie et, les naseaux fumants, renversait tout sur son passage, semait la désolation et la ruine et ne se retirait qu'après avoir tout piétiné, tout saccagé, emportant dans ses gueules de feu quelques-uns des plus braves jeunes hommes de la nation » (p. 197). C'est, à peu de choses près, les images mêmes avec lesquelles Phelps décrit *l'effondrement apocalyptique* de l'« Édifice ». Or la réincarnation actuelle de ce monstre zombifiant, crachant le *feu* et la *cendre*, n'est autre que Duvalier. Pour traduire les sentiments de son héroïne, au moment de l'assaut militaire lancé contre le lycée de Ti Tonton, Colimon lui fait venir à l'esprit la métaphore *marine* avec laquelle on a vu d'autres auteurs témoigner de la détermination révolutionnaire de l'opposant : « [...] elle entendait [...] la marée montante des voix jeunes [...] » (p. 196). Et le texte semble formuler implicitement un jugement politique lorsque, retrouvant, sous le couvert de la métaphore, le ton martial du discours de Phelps et d'Étienne, il décrit avec effusion la peur panique étreignant le pays au moment de l'épique agression :

Ce pays, pris dans l'étau du feu, n'était-il pas, en effet, à l'image de ces âmes qu'effrayait l'annonce d'on ne sait quel *cataclysme !* [...]
« Grâce ! » criaient les *pierres taraudées* par les traits aiguisés de ce *midi équatorial ; pierres accablées et fatiguées* [...]. « Grâce » ! criaient les pierres, leur *impassibilité brûlante* les dévorant sans les consumer. « Grâce ! » criaient les yeux *débordant de silence, débordant d'interrogations muettes et angoissées.* (p. 190) [40].

Ce n'est pas sans raison que nous avons omis jusqu'ici de citer Depestre. Il appartient, par la portée métaphorique de sa langue, à une autre famille. En effet, à se référer au *Mât de cocagne* et à *Alléluia...*, ses deux seules publications romanesques, on constate que les symboles du *feu* et de l'*eau* (y compris la métaphore marine) s'associent généralement chez lui, à des motivations érotiques. Plus classique par son style, si l'on peut dire, donc moins personnel, il entre aisément dans les catégories universelles établies par Bachelard au sujet de la féminité du « psychisme hydrant » et des pulsions sexuelles du pyromane [41]. Du reste, à tout prendre, l'image de la sybarite qui « donn[e] son corps nu à lécher à des flammes merveilleusement en érection » (*Alléluia.,* 14) ne répugne pas non plus à la poésie de Depestre. Elle était peut-être plus pudique (et encore !) du temps de *Minerai noir* et de *Journal d'un animal marin* [42].

Le domaine du récit haïtien contemporain s'étend bien au-delà de la perspective dans laquelle le sujet est considéré ici. Cela se comprend. Une étude plus élaborée ferait certainement une large place à des textes tels que les romans de Dorsinville, *Mourir pour Haïti ou les croisés d'Esther* et d'Émile Ollivier, *Paysage de l'aveugle,* véritables jalons du discours antiduvaliérien, où l'art de conter allie la profondeur de la réflexion politique avec l'élégance du style.

De toute façon, ce ne sont pas les références qui manqueraient car, sur le plan de la création romanesque, Haïti connaît peut-être aujourd'hui la période la plus féconde de sa littérature. Est-ce parce qu'on aurait réalisé que la poésie est devenue, de nos jours, un art extrêmement complexe, régi, qu'on le veuille ou non, par certaines exigences esthétiques du monde moderne et qu'en conséquence les succès s'y récolteraient bien plus difficilement qu'autrefois ? Est-ce parce que le poème ne produirait plus les mêmes échos dans l'imagination collective, ou plutôt, que celle-ci ne se serait pas encore accoutumée aux nouvelles résonnances de l'écriture poétique (en effet, il semble, à lire une petite famille d'auteurs de plus en plus nombreuse, de Magloire Saint-Aude à Anthony Phelps et à Serge Legagneur, de Davertige à Jean-Richard Laforest et à Jean Métellus, que nous ayons commencé à réviser notre conception du poème, abandonnant finalement la voie oratoire inaugurée dès les premiers jours de l'Indépendance en 1804 et portée à l'apogée par les générations récentes, laquelle voie, du reste, n'exclut ni le talent ni la grâce) ? En tout cas, si la poésie est loin de perdre les faveurs des Haïtiens, si même elle continue de se distinguer et d'être justement acclamée, il n'est pas moins vrai qu'elle ne se trouve plus en position d'exercer sur notre production littéraire ce monopole qui occultait presque tous les autres genres. Au contraire, le roman ne cesse de gagner en influence. Bien plus que le théâtre, pratiquement limité à l'esthétique dite populaire, qui n'arrive pas vraiment à franchir le cap d'un certain improvisationnisme, il se présente comme un véhicule adéquat et surtout prestigieux pour porter témoignage sur l'époque. Il y a tant de souvenirs et de passions qui bouillonnent en chacun. On éprouve un impatient besoin de les extérioriser comme pour s'en exorciser, et, pour cela, on veut d'un genre qui permette de tout embrasser en une fois, sans imposer d'emblée des restrictions dans l'étendue et la forme du discours. D'ailleurs les genres eux-mêmes n'ont pas de frontière immanente ni infranchissable. Il n'est pas de poète, même parmi les plus réputés, qui ne sache, le cas échéant, se muer en romancier. Phelps, Étienne, Depestre et Métellus en sont des exemples.

Loin de nous l'intention de faire accroire que tous ces ouvrages affichent un antiduvaliérisme obsédant. En fait, on trouve de toutes les tendances parmi cette littérature. Il y a aussi ceux de la famille spirituelle de Michel G. Lescouflair, auteur du recueil de nouvelles *Cinq minutes d'escale,* qui ont choisi de s'évader de l'arène politique — c'est leur droit sacré ! — et de troquer ce jeu « marqué de sang » (*Fils.,* 196) contre un autre dont la quiétude d'« escale » rappelle le temps des béates innocences, le bon temps d'autrefois. Ce temps est-il dépassé ? A-t-il jamais été ? Il est clair, néanmoins, que la grande majorité des romanciers et conteurs [43], ceux de la diaspora comme leurs confrères res-

tés en Haïti, préfèrent faire face à la réalité. Produit d'une époque choquante et brutale, la littérature haïtienne de cette génération, sans compromettre ses qualités esthétiques et même en les renouvelant avec beaucoup de bonheur, entend être choquante et brutale.

Or, par cette attitude, les auteurs ne visent qu'à rendre hommage à l'homme en qui toutes les vicissitudes aliénantes de « l'époque de la grande noirceur » ne les empêchent pas de croire avec opiniâtreté. Le *crucifié* d'Étienne découvre avec soulagement que, même parmi les bourreaux, « même dans nos enfers, l'amour peut encore exister » (*Nègre.*, 104). Beau défi au défaitisme civique et moral que toutes les voix s'accordent pour lancer. Celle de Depestre : « Oui, dit Postel, l'espoir a encore des portes à Port-au-Roi [entendez Port-au-Prince] » (*Mât.*, 140). Ou de Phelps :

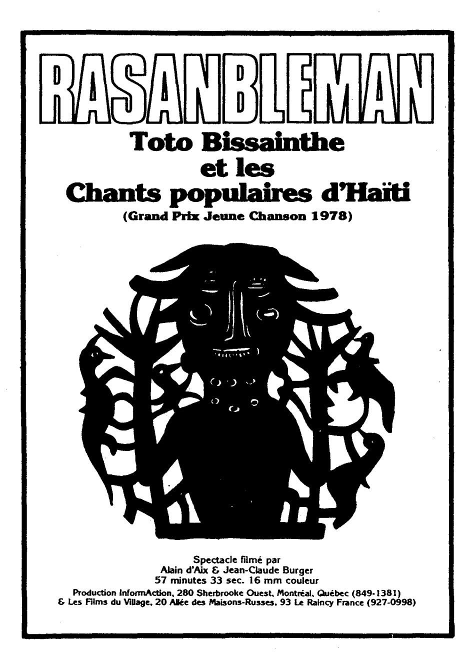
Car renaîtra le temps de l'Infini
passant du moins au plus
par nos mains en poing
bleuies sur la détente
mains en faisceaux et mains de balles
(Moins., 90).

Car le bonheur n'est pas un don ; il est à conquérir au prix d'une lutte sans merci contre les puissantes forces de la zombification, mais une lutte sur l'issue de laquelle ces écrivains, heureusement idéalistes, ne se font aucun doute. C'est avec une certitude absolue que le héros d'Étienne, dans une lettre à sa mère, vaticine sur l'imminence du retour au pays natal après extermination de l'ennemi : « Chère maman, il est temps de retourner dans le pays. Je fais le serment que tu verras d'autres figures après le massacre des Roinègres d'Haïti, d'autres sables de mer, d'autres coquillages aussi » (*Nègre.*, 42).

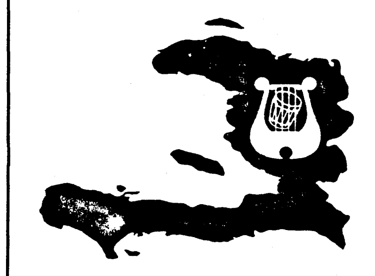
Forces invincibles de la mer !

Et si le rêve prenait à s'accomplir plus de temps que n'en peut endurer la patience du révolutionnaire — après tout, cela fait déjà un quart de siècle que la tragédie se déroule — ? De quels avatars le désespoir, la colère ou... l'accoutumance, la soeur aînée de la résignation, s'apprêtent-ils alors à marquer l'engagement politique du discours romanesque ? ●

*







Société de recherche et diffusion de la musique haïtienne

Centre de recherches Caraïbes
3535 Queen Mary, suite 212
Montréal, Québec
H3V 1H8
Tél. : (514) 343-5807

• • • BULLETIN • • •

Année : 5 Volume : 2 Numéro : 3 Date : 2 juillet 1983

L'exposition-vente qu'a organisée la SRDMH, le 25 juillet dernier, a eu un immence succès. Pour ceux qui n'ont pas pu y assister, en voici un bref compte-rendu.

Des membres du Conseil et Claude Dauphin étaient sur place pour recevoir les visiteurs, répondre à leurs questions et les guider, au besoin, dans leur choix. Un système de son installé dans la salle d'exposition permettait l'écoute des disques désirés. L'achat se faisait dans une salle voisine.

Le stock de disques qui avait été réservé pour cette exposition-vente s'est écoulé au-delà de nos espérances. Nous nous excusons auprès de nos visiteurs qui n'ont pas pu se procurer le ou les disques de leur choix. Une nouvelle commande a été placée. Cette commande devrait nous parvenir dans six à huit semaines.

Entretemps, c'est le temps des vacances bien méritées.

Bonnes vacances à tous !

Pour la SRDMH
Stanley Chassagne

Entre ciel et terre

St-John Kauss, jeune poète haïtien, vit à Montréal. Il est collaborateur à la revue *Étincelles.*

Comment ne pas s'étonner qu'aujourd'hui Serge Legagneur se réclame de l'inaltérable? Ce n'est pas seulement l'innocence, l'intelligence ou le talent et la patience qui m'attirent chez Serge Legagneur. Sans doute, est-ce cette volonté d'apporter du nouveau au niveau du langage ou cette maîtrise de l'art qu'est la Poésie. Drôle d'art, en vérité, « bâti sur l'ellipse, le symbole et l'inconscient. Dans des poèmes délicats, aériens, et sensuels, ceux des *Textes Interdits*[1] (1966), on sent une certaine recherche de la musicalité du rythme et une bruyante légitimité du culte de l'image (créant la vision artistique). Le Verbe, selon Beaudelaire, est « l'ange du mouvement » : de l'élan et du rythme. Misson non impossible pour l'auteur de *Inaltérable*[2] (écrit en 1966, publié en 1983) et qui le conduit droit à la cybernétique des mots et des phrases magiques, au principe d'unification ou de vision d'un univers modifié.

S'impose alors au poète l'idée de complexité (dans l'écriture), de désordre (dans la notion du temps) : ce qui nous amène à la lecture des *Textes en croix*[3], gros bouquets à angles droits où l'articulent la vie et la mort, l'ordre et le chaos, l'ardeur des mots et la nécessité du non-sens. Dans ce livre « tout est lié à tout ». Par un vocabulaire savant ou recherché qui ne tue point la spontanéité de son inspiration, Serge Legagneur est devenu un témoin généreux, un inventeur particulier de nouvelles formes littéraires, un oiseau rare à suivre du doigt. Avec lui, nous sommes déjà au royaume de l'imaginaire. Imagination débordant jusqu'au seuil du néant.

« Le don poétique, écrit le Dr Pradel Pompilus à propos de Carlos St-Louis, se résumerait-il à exprimer des sentiments primaires dans un langage ordinaire et direct? » Question difficile à partager si l'on pense par la suite à l'auteur de *Le Crabe*[4]. Avec une joie débordante, un entrain tourmenté et gourmand, il nous fait partager la spirale de son possible, déguster encore des mots magnétiques ou schématiques, méditer sur la finalité infinie de la logique des gestes du langage. Sans détourner l'art de sa vocation essentielle, il nous permet d'approcher l'absolu poétique et de saisir le bien-fondé de sa démarche. La lecture de ses pièces, certes, n'est pas toujours aisée. Le sentiment de la recherche (au niveau du langage) semble embrasser l'oeuvre d'un coude à coude de géants. Toutefois, oeuvre vitale, pouvons-nous dire, car elle touche à l'utile comme au schématisme à re-créer avec ardeur pour un public, souhaitons-le, pas trop difficile.

St-John Kauss

... À moins qu'on lui applique cette phrase de Pierre Emmanuel : « Un homme qui prend chaque mot dans sa plénitude, qui met sa vie dans ses mots, et ses mots dans sa vie », la poésie de Legagneur siffle à tout instant un petit air joyeux... palabres entre ciel et terre. ●

St-John Kauss.

Notes

[1] *Textes interdits,* poèmes, 144 pages, Éditions Estérel, Montréal, 1966.

[2] *Inaltérable,* poèmes, 64 pages, Collection « L'instant d'après », Éditions du Noroît, Montréal, 1983

[3] *Textes en croix,* poèmes, 152 pages, Collection/poésie, Éditions Nouvelle Optique, Montréal, 1978.

[4] *Le Crabe,* poèmes, Éditions Estérel, Montréal, 1981.

Figure de l'émigration : Une entrevue d'André Bellamy avec Émile Chrispin.

Né à Port-au-Prince, le 5 février 1925, Émile Chrispin fait partie de cette lignée de professeurs qui ont vu défiler devant eux plusieurs générations d'étudiants et d'étudiantes, et qui ont marqué de leurs empreintes les milieux de l'enseignement en Haïti. Sa rigueur et son sens du devoir lui ont valu l'hostilité des uns et des autres. Depuis 19 ans, il vit à l'étranger. Hier en Afrique. Aujourd'hui en Amérique du Nord. Demain, peut-être, quelque part dans les Antilles.

Mais à l'entendre parler, on lui prêterait volontiers ces propos de l'écrivain Marocain Tahar Ben Jelloun : « le pays me manque partout où je vais ».

Dans cette entrevue qu'il a bien voulu nous accorder, le lecteur trouvera des propos sur sa vie, sa carrière et sa vision des choses d'Haïti, en particulier, de l'éducation.

par André Bellamy

C.P. — M. Crispin vous avez été non seulement un professeur de renom en Haïti, mais vous avez occupé également des postes de direction. Pouvez-vous relater les différentes étapes de votre carrière ?

E.C. — J'ai débuté au Collège de Port-au-Prince en décembre 1950. En février 1951, j'ai été nommé professeur au Lycée Toussaint Louverture. J'y ai travaillé jusqu'en octobre 1958, date à laquelle j'ai été désigné pour lancer le Lycée de l'Arcahaie. Après quoi, je suis allé en mission d'études aux U.S.A., en juillet 1959, pour pouvoir me familiariser avec les nouvelles méthodes de supervision, d'Instruction et de Philosophie de l'Éducation. En août 1960, j'ai reçu une bourse d'Études de l'O.N.U. pour me spécialiser en Leadership, « Chefia ADMINISTRATIVA » et Relacoes Publicas » à la « Fundacao Getulio Vargas, à Rio de Janeiro (Brésil).

À mon retour du Brésil, j'ai été appelé au Lycée Anténor Firmin que j'ai dirigé de janvier 1961 à juin 1963. Enfin, le poste de directeur de l'Enseignement secondaire m'a été confié en 1963.

C.P. — En tant que Directeur du lycée Anténor Firmin, quelles étaient vos responsabilités ? Aviez-vous une grande marge d'autonomie ?

E.C. — Je cumulais deux fonctions bien précises : j'étais, à la fois, Directeur et professeur de chimie dans les classes humanitaires. Directeur, j'étais d'abord et, avant tout, un administrateurs scolaire. L'une de mes attributions les plus importantes était de veiller à la bonne marche de l'établissement. Dans mon travail, j'étais assisté d'un censeur des Études, d'un préfet de discipline et d'un surveillant général.

C.P. — Vous êtes arrivé au Lycée Firmin au moment où le mouvement étudiant était en pleine effervescence.

E.C. — En effet, tout bouillonnait dans les lycées, les collèges et les facultés. C'était un mini-mai 1968 avant la date. Des mélanges détonants explosaient de partout : dans les salles de classe, les toilettes et sur les toits.

J'avais réalisé que, en matière d'enseignement, toute demi-mesure était inefficace. Il me fallait agir, mais vite. Après un mois de direction, de l'ordre était mis dans ce centre d'enseignement. Des mesures disciplinaires étaient prises contre tous ceux qui refusaient de respecter les règlements intérieurs généraux de l'établissement. Fort heureusement, les actes que je posais étaient entérinés par mes supérieurs hiérarchiques.

C.P. — Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans l'exercice de vos fonctions ?

E.C. — Vous parlez de difficultés. Elles étaient de tous ordres. Elles pouvaient venir tantôt des élèves, tantôt de quatre ou de cinq enseignants qui se comportaient comme des irresponsables (irrégularité aux cours, absences répétées, manque d'autorité, etc) ; enfin, d'adultes, étrangers à l'école, qui tentaient, à tout prix, de m'imposer des élèves, sans prérequis, dans des classes déjà pleines à craquer.

C.P. — En 1963, vous avez été nommé Directeur général de l'enseignement secondaire, en quoi consistaient vos fonctions ?

E.C. — Elles pouvaient se résumer comme suit :
— Avoir un droit de regard sur ce qui se passait dans les écoles secondaires publiques et privées tant à la capitale que dans les provinces.
—Informer les directeurs des écoles secondaires des dispositions prises par le ministère relativement à l'application de tout nouveau programme.
— Veiller à l'application des programmes officiels en vigueur
— Recommander des candidats qualifiés pour combler les vacances créées par le départ des professeurs (mises à la retraite, révocations et autres).
— Recommander huit à dix professeurs par an à des stages de perfectionnement organisés par le State Department of Education (Health and Welfare) Washington, D.C.

C.P. — Beaucoup de spécialistes affirment que les programmes soumis par le M.E.N. ne sont que des copies plus ou moins adaptées des programmes français. Qu'en pensez-vous ?

E.C. — Je suis de leur avis. J'ajouterais même des copies fidèles. Pour obvier à cet inconvénient, j'avais décidé de remplacer certains livres classiques par des manuels de base écrits sur place par des équipes de professeurs compétents. Des travaux avaient été faits en Maths, Français, Instruction civique, Histoire et Espagnol. Quand ces ouvrages étaient retenus par la commission d'Études pour les suites nécessaires, le département se trouvait souvent heurté à un mur au ministère des Finances. Pas d'argent pour couvrir les frais d'impression. Je m'imagine que beaucoup de manuscrits doivent attendre encore dans les tiroirs de certains professeurs.

C.P. — Dans l'opinion publique, on semble accréditer le fait que les élèves des grandes écoles privées (Saint-Louis de Gonzague, Collège Bird, Lalue) sont mieux préparés que ceux des écoles publiques. Selon vous qui avez été directeur du Lycée de l'Arcahaie et du Lycée A. Firmin, cette opinion est-elle fondée ?

E.C. — Une généralisation purement hâtive. Nos lycées n'avaient rien à envier aux écoles privées. Les directeurs s'étaient toujours entourés d'un personnel compétent. Aux examens du baccalauréat, dans les concours officiels, les lauréats se comptaient dans les deux camps.

Des classes surchargées, voilà le noeud du problème. Si les directeurs avaient le courage et la fermeté de refuser des élèves que certains leur présentaient sur simple carte et sans aucun dossier scolaire, je suis certain que cette situation aurait été toute autre.

C.P. — Comment vous expliquez-vous la prolifération ds écoles privées, en particulier à Port-au-Prince ?

E.C. — Le M.E.N. à mon sens, devrait limiter, simplement, le nombre de permis pour arrêter cette prolifération d'écoles privées. Il faudrait admettre avec moi que la plupart d'entre elles ne sontpas des écoles mais des « épiceries scolaires ».

C.P. — À l'époque où vous dirigiez le lycée A. Firmin, existait-il des services de psychologie et d'orientation scolaire ?

E.C. — Avant d'y répondre, je voudrais m'octroyer la liberté de soulever deux interrogations : 1) Combien de psychologues diplômés avions-nous à cette époque ? 2) Combien de spécialistes en orientation professionnelle ? Nous pouvions les pointer du doigt, n'est-ce pas ? En conséquence, il est aisé de comprendre que nos psychologues et nos orienteurs étaient improvisés. Il n'était pas rare de trouver un Directeur de lycée, un censeur des études et un préfet de discipline sans aucune formation pédagogique. Serait-il osé d'avancer que même les diplômés de l'École Normale Supérieure (E.N.S.) n'avaient pas eu la chance de recevoir, au cours de leur cycle d'études, un enseignement adéquat en Psychologie appliquée et en Orientation ? Le ministère de l'Éducation Nationale, d'alors, ne pouvait pas avec le maigre budget dont il disposait, offrir des services de psychologie, et d'information scolaire à l'intérieur de chaque lycée. Au total, « nécessité créant action », le directeur devait être un touche-à-tout, un polyvalent. Il était à la fois administrateur, orienteur, spécialiste en information pour pouvoir venir en aide à sa clientèle scolaire si souvent assoiffée d'idéal et de culture.

C.P. — Quelle était l'atmosphère générale de l'école ? En d'autres termes, y avait-il des activités sociales, culturelles sportives ?

E.C. — Grâce à la générosité des commerçants, à la suite d'une lettre circulaire qui leur était adressée par la Direction du lycée, j'avais amassé des fonds qui devaient servir à l'achat de tout le matériel requis pour les jeux de badminton, de volley-ball, de basket-ball, de ping-pong, de football (soccer). L'organisation de ces jeux était prise en charge par Alix Hector et Luckner Normil, actuellement et respectivement professeur dans l'ouest canadien et travailleur social quelque part au Québec.
Pour le soccer, l'un des terrains du collège Saint-Martial était mis à la disposition du lycée par le R.P. Antoine Adrien, alors directeur de la Section primaire du Séminaire. Chaque samedi, « Vie étudiante » pouvait bâtir un horaire pour des compétitions entre les classes de grammaire, d'une part ; et les classes humanitaires, d'autre part. Bien sûr, de telles rencontres permettaient aux élèves et aux professeurs d'apprendre à mieux se connaître et à fraterniser dans la joie et la détente. Il n'est pas superflu de souligner que des excursions d'études étaient planifiées à l'intention des élèves de Rhéto et de Philo afin de les aider à aller voir sur place nos principaux monuments historiques. Un ou deux professeurs d'histoire leur servaient de guides.

C.P. — À l'instar des autres lycées, le lycée A. Firmin disposait également d'une fanfare ?

E.C. — Bien sûr. À l'aide des fonds de la caisse de l'école alimentés par les cotisations des 1 400 élèves (contribution annuelle per capita 1,50 $) nous nous sommes procuré trente instruments à vent commandés à « Ponte Music » (Broadway, New York) pour l'organisation d'une fanfare. Me Antalcidas Murat, enseignant de carrière, musicien et compositeur dont la réputation dépasse nos frontières, avait accepté, sans frais aucun, de mettre ses connaissances et ses talents d'artiste au service des jeunes.

C.P. — Vous aviez, avec les moyens du bord, réalisé de véritables prouesses ?

E.C. — Entre autres réalisations, nous avons pu, avec ces mêmes fonds, doter le lycée d'une petite bibliothèque de près de six cents volumes.

C.P. — Les parents participaient-ils à la vie de l'école ?

E.C. — J'ai essayé d'organiser des réunions de parents, à la manière de celles des PTA (Parents Teachers' Association) aux USA et au Canada. Malheureusement, les parents n'ont jamais pu répondre, en grand nombre, aux invitations.

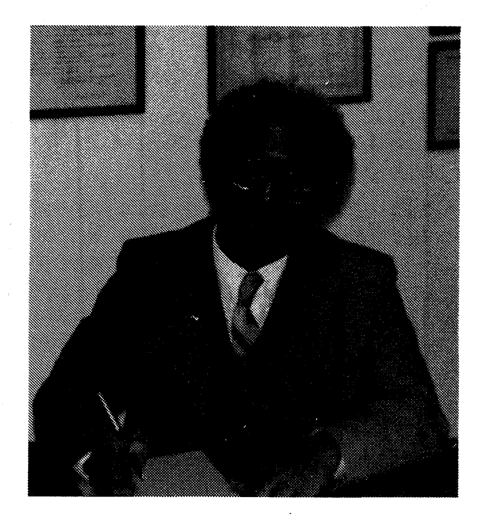
C.P. — Quand on évoque les problèmes de l'école Haïtienne, il nous vient tout de suite à l'esprit certaines expressions telles que connaissances livresques, remplissage de crânes...

E.C. — C'est évident! nos élèves ont toujours appris à ingurgiter les leçons. Dans tous les lycées et collèges, c'était la règle. Parfois, ils étaient encouragés dans cette voie par certains enseignants. Des dissertations historiques et littéraires, des introductions-clés étaient englouties par paquets. Bachotage éhonté! Cette façon de faire n'excluait même pas les Maths, la Physique, la Chimie, les Physiologies animale et végétale. Les élèves étaient habitués à mémoriser des formules toutes crues en les chantonnant sous les lampadaires du bicentenaire de la Fondation de Port-au-Prince, le soir. Que vouliez-vous qu'ils fissent? Dans la plupart de nos écoles, pas de laboratoire de Physique, ni de Chimie. « À la guerre comme à la guerre ».

C.P. — Il n'y a pas très longtemps, on parlait de décentraliser l'organisation des examens de fin d'études. Que pensez-vous d'une telle initiative?

E.C. — J'ai toujours voulu déléguer les responsabilités. Bien avant, mes prédécesseurs ont tenté d'organiser les examens de fin d'études par département géographique. Les objectifs n'ont jamais pu être atteints. La tenue de ces sièges, leur manque d'organisation et de supervision se sont toujours soldés par un échec lamentable. À mon sens, j'ai l'impression que nous sommes encore à la phase du rodage en ce qui a trait à la conception des examens du baccalauréat. Les buts ne pourront être pleinement atteints que dans la mesure où une large autonomie sera consentie aux dirigeants du ministère de l'Éducation Nationale et, plus spécialement, aux directeurs des trois niveaux de l'Enseignement (Primaire, Secondaire, Professionnel). Tant que ces administrateurs auront à faire face aux pressions constantes, aux intimidations, aux menaces, notre baccalauréat vaudra ce qu'il vaudra.

Directeur de l'Enseignement Secondaire, vous n'ignorez pas que j'ai tout tenté pour redonner à ce « baccalauréat » le prestige d'antan. Quand, à la tenue d'un examen officiel, un Directeur de l'Enseignement se vit obligé de surveiller les surveillants et certains présidents de jury, on ne pouvait s'empêcher d'avoir le coeur sur le bord des lèvres puisque toute la tête du poisson avait déjà atteint le plus haut degré de pourrissement. En juin 1964, aucune fuite dans les textes d'examen dans mon patelin. La même année, à Marseille (France), toutes les épreuves étaient connues d'avance par la majorité des



candidats. Les suspects étaient appréhendés pour interrogatoire; les coupables, poursuivis et punis sévèrement.

Chez moi, tout s'était bien passé mais pourquoi quelques parents voulaient avoir ma peau. « Singulier petit pays », pour répéter l'autre. Tout s'était bien passé, mais pourquoi j'étais considéré comme le « Mesmin Gabriel » des temps modernes. État contrastant et paradoxal! Je n'ai pas pris des risques à la direction de l'Enseignement secondaire pour me mettre en vedette. Je les ai pris parce que j'ai voulu être fidèle à mes principes et être utile à mon pays « charnellement aimé ».

C.P. — En plus du bachotage, il faut souligner le fait que la formation technique était et est totalement négligée, malgré la loi de 1932 créant l'enseignement professionnel.

E.C. — Vous avez touché ici la plaie du doigt. Les préjugés sociaux véhiculés par la société d'alors ne réservaient qu'une place minime à la formation professionnelle. Chaque parent se trouvait être le propre orienteur de son enfant. Tout le monde optait pour une profession libérale. Le travail manuel était relégué au bas de l'échelle. Cependant, d'accord avec le directeur de l'enseignement professionnel, des recommandations avaient été faites au titulaire du département pour que des cours obligatoires de technologie soient enseignés dans nos lycées jusqu'à la seconde. Là encore, nous nous heurtions au même mur. Pas de fonds pour un projet de cette envergure.

C.P. — En dépit de tout, cette école a ses mérites. N'a-t-elle pas formé de nombreux éléments valables et compétents?

E.C. — En dépit des faiblesses soulignées plus haut, il faut avouer que l'École haïtienne a pu faire de nos élèves de véritables héros. La formation générale que nos jeunes compatriotes ont reçue de leurs maîtres leur permet de s'adapter bien vite à tout ce qui se passe dans les Universités nord'américaines et européennes. Tous ceux qui se spécialisent ou sont au niveau de la recherche en Physique, en Chimie, en Maths, en Philosophie, en Psychologie etc. se font très certainement remarquer par leurs professeurs ou leurs patrons de thèse.

C.P. — Quels étaient vos rapports avec le corps enseignant en tant que directeur d'école?

E.C. — Excellents. Je m'étais entouré d'une équipe de professeurs compétents et dévoués. Les relations étaient des plus cordiales. Je dois avouer, publiquement, que, grâce à eux, j'ai connu des moments de gloire et de succès aux lycées de l'Arcahaie et Anténor Firmin. Les quelques rares irresponsables de la « confrérie » étaient noyés dans la masse.

C.P. — Les conditions de travail des enseignants et des enseignantes étaient particulièrement difficiles. Pouvez-vous élaborer un peu sur ce sujet?

E.C. — Je veux répondre à cette question en deux volets:
A) *Plan économique* — Conditions difficiles, Oui! parce que le salaire qu'ils recevaient était insignifiant. Célibataires ou mariés, les enseignants et les enseignantes ne pouvaient pas joindre les deux bouts. Leur vie était faite d'improvisation et de provisoire.
B) *Plan académique* — Ils s'adressaient à des classes surpeuplées et hétérogènes. 75 à 80 élèves par salle. 50 % de ces jeunes n'étaient pas dans les cours de leurs capacités. Entre parenthèses, les élèves se mettaient n'importe où pour écouter leurs professeurs: par terre, avec leurs cahiers de notes sur les genoux, sur des pierres ou sur des bureaux. Un spectacle qui ne pouvait pas plaire à des dirigeants soucieux de leurs responsabilités.

Cette surpopulation devait entraîner quoi?

Pas de devoir, pas de travail de recherche puisqu'il fallait un temps « fou » pour corriger les copies. Entre nous, un directeur ne pouvait exiger qu'un devoir hebdomadaire fût donné aux élèves. Les outils dont nos courageux enseignants disposaient étaient nettement dérisoires. Certains manuels

de base dépassés. Ils pouvaient même, dans certaines disciplines, enseigner l'erreur quand certaines théories scientifiques étaient remplacées par d'autres sans qu'ils le sussent. Dans nos bibliothèques, pas de volumes de référence pour leur permettre, à cette époque-là, de renouveler leur enseignement.

Enfin, dans leurs cours, les professeurs et, surtout, ceux d'histoire, de littérature, d'instruction civique, devaient faire montre d'une extrême prudence dans leurs exposés magistraux. Les mots qu'ils bousculaient dans leurs bouches pouvaient être non seulement judaïquement interprétés par ceux qui les écoutaient, leurs élèves; mais encore par ceux qui les entendaient, certains de leurs collègues. Voilà, en gros, la situation telle que nous la vivions en 1964.

C.P. — Pour pouvoir joindre les deux bouts — et difficilement — la majorité des enseignants étaient obligés de dispenser des cours dans plusieurs établissements ?

E.C. — En moyenne, 12 périodes/semaine pour une « chaire ». L'enseignant pouvait aller travailler dans une, deux ou trois écoles privées pour pouvoir compléter son budget. En 1964, un professeur détenteur d'un doctorat recevait un salaire allant de 120 à 150 dollars par mois; un diplômé de l'École Normale Supérieure (E.N.S.), de 70 à 80 dollars; un professeur-suppléant, 50 dollars (taxes, loteries, cartes d'identité non incluses).

C.P. — Quel fut l'impact du mouvement 46 sur le processus éducatif en Haïti ?

E.C. — 1946 : une petite levée de boucliers qui a apporté à plus d'un : Espoir, Espérance et Raison de vivre. Avec les conquêtes sociales préconisées par le gouvernement de Dumarsais Estimé, il y avait un soupçon de démocratisation de l'enseignement. À toute cette jeunesse ignorée et méconnue, à la fine fleur de l'intellectualité haïtienne maintenue pendant longtemps dans l'incognito, à la masse paysanne qui était toujours vue du balcon, la route du succès était ouverte. 1946 avait provoqué des éclatements un peu partout tant à la capitale que dans l'arrière-pays.

Avec l'ouverture du lycée Toussaint Louverture, les jeunes, venant de toutes les couches sociales, avaient au moins la chance de poursuivre leurs études au-delà du cycle primaire. Cette nouvelle création devait décongestionner le lycée Alexandre Pétion qui ne pouvait plus répondre aux demandes sans cesse croissantes des parents. Autre conséquence de cette démocratisation de l'enseignement : les portes de nos facultés étaient accessibles à un plus grand nombre de candidats issus des masses populaires. Par exemple, à la faculté de médecine, le nombre d'admis en PCB (Physique, Chimie, Biologie) passait de 17 à 40 étudiants. C'était raisonnable pour une population qui augmentait de jour en jour. Il fallait répondre à ses attentes et tenir compte de ses besoins les plus urgents. Par contre, depuis plus de quinze ans, nous avons malheureusement, assisté à un renversement trop rapide de la vapeur puisque, le nombre d'admis en PCB a plus que triplé. Des deux côtés, le mal est infini.

C.P. — Dans les années 50, le mouvement syndical a connu une poussée spectaculaire. Rappelons brièvement quelques dates :
1956 : Union Nationale des Instituteurs Haïtiens (UNIH)
1957 : Union Nationale des Maîtres de l'Enseignement secondaire (UNMES)
1958 : Union Intersyndicale d'Haïti (UIH),
Union Nationale des Étudiants Haïtiens (UNEH)
1959 : Association interlycéenne d'Haïti (AILH)
Avez-vous personnellement milité dans l'UNMES ?
Quels souvenirs avez-vous gardés de cette période du mouvement démocratique ?

E.C. — Oui, j'ai été élu administrateur au 1er conseil de l'UNMES. Je ne peux pas dire grand-chose sur l'UIH, l'UNEH et l'AILH. En 1959, j'étais en mission spéciale d'études à U.S.C. (Los Angeles). Toutefois, je peux dire que l'UNIH et l'UNMES avaient des objectifs communs et précis : lutter surtout en vue d'une amélioration des conditions de travail et d'une augmentation de salaires au profit des enseignants.
J'ai tout de même gardé de mon passage à l'UNMES un souvenir impérissable parce que j'ai eu le rare privilège et le bonheur de travailler avec des collègues intègres, probes, honnêtes, courageux et incorruptibles. Si je voulais citer des noms, je n'en finirais pas.

C.P. — L'Exode de 1963 : des centaines de jeune diplômés partent pour le Congo (Zaïre) devant la vague de répression qui s'abbattait sur le pays.

E.C. — Il ne faut pas prendre le mot « Exode » dans son sens à la fois « péjoratif » et abusif. L'appel lancé par le MINEDUC (Ministère de l'Éducation — Congo-Kinshasa devenu Zaïre) avait été une aubaine pour plus d'un. Beaucoup de professeurs compétents étaient, à cette époque, sans emploi. La plupart remerciés, oeuvraient dans des écoles privées pour des salaires de famine. D'autres, diplomés de l'École Normale Supérieure demandaient à être casés. L'offre du Mineduc, une proie alléchante, il fallait bondir sur elle. Le contrat en lui-même comportait des clauses et des conditions de travail satisfaisantes.

C.P. — Il faut dire aussi que ce recrutement de l'UNESCO faisait l'affaire du gouvernement qui en a profité pour se débarrasser d'un grand nombre de cadres à un moment où leurs revendications se faisaient de plus en plus menaçantes.

E.C. — Évidemment.

C.P. — L'École haïtienne pratique une pédagogie directive et rigide qui ne favorise point la libre expression chez les élèves. Ces derniers subissent passivement l'autoritarisme excessif du personnel enseignant. La règle est : tais-toi, écoute. Qu'en pensez-vous ?

E.C. — Il faut faire un retour aux sources pour trouver le réponse à cette question. Nos traditions, nos coutumes ancestrales, nos moeurs justifient un tel comportement. Face aux parents, nous avons toujours eu tort. Leurs désirs étaient des ordres en tout temps. La tolérance et la permissivité n'étaient que de vains mots pour l'époque.

Cet état de choses faisait également partie de notre pédagogie et des méthodes de travail de quelques enseignants. Que ce fût dans les écoles congréganistes, que ce fût dans les institutions laïques privées, que ce fût dans nos lycées, l'indiscipline nettement marquée, l'arrogance étaient mal vues. La soumission était de rigueur. Les professeurs étaient de véritables « Magister Dixit » et n'aimaient pas être interrompus dans leurs leçons magistrales.

Cette idée qui suit a été mise en exergue un peu plus haut. Il ne faut pas exiger beaucoup de ces enseignants qui n'avaient reçu aucune formation pédagogique.

Pouvait-on leur demander de faire oeuvre de psychologues? Non, mille fois, non! Si actuellement, à la faveur de l'exode, nos psychologues se comptent par centaines, combien en avions-nous à la capitale en 1964? Nous pouvions les identifier du doigt.

Une fois de plus, nos professeurs n'avaient pas suivi de cours de psychologie appliquée et de pédagogie moderne. Pour tout bagage, ils se contentaient du petit cours de psychologie enchâssé dans le programme de philosophie incluant la Logique, la Morale et la Métaphysique. Ils ne pouvaient pas donner plus qu'ils n'avaient reçu. « Il n'y a pas de génération spontanée ».

C.P. — Selon Rosenthal et Jacobson [1], il existe un rapport direct entre le succès des élèves et l'attitude psychologique des enseignants face à leurs élèves : « Le jugement pré-déterminé du maître agit de façon déterminante sur le comportement de l'élève par un effet de stimulation ou d'inhibition de ses progrès dans l'apprentissage. Que pensez-vous de cette affirmation compte tenue de l'ironie méchante des enseignants haïtiens à l'endroit de leurs élèves, particulièrement à l'endroit de ceux qui éprouvent des difficultés ?

E.C. — C'est la vérité et rien que la vérité. L'impréparation sur le plan pédagogique et le manque de formation psychologique de nos professeurs étaient la source de tous nos maux. De cette insuffisance, découlaient les abus et les excès de langage. N'avions-nous pas été traités de la même façon par nos anciens professeurs ? Déjà dès le début de l'année scolaire, certains parlaient de redoublants pour l'an prochain. C'est à longueur de journée que nous étions qualifiés d'ignares, d'imbéciles, de sous-doués. Il fallait vraiment avoir du cran pour survivre dans une atmosphère où les menaces et les injures se multipliaient dans les salles de classe. Comme dans la sélection naturelle, les élèves les plus brillants pouvaient franchir le cap. Quant aux autres, l'insécurité, le manque de motivation et le manque d'intérêt devaient nécessairement les porter à « décrocher ».

C.P. —C.P.Vous qui avez enseigné pendant plusieurs années dans les lycées d'Haïti, estimez-vous qu'il existe un rapport direct entre le succès des élèves et leur provenance sociale ?

E.C. — Le rapport est inversement proportionnel. Tout est fonction du contexte sociologique. Dans un pays industrialisé, le rendement scolaire d'un jeune venant d'un milieu défavorisé est neuf fois sur dix toujours bas alors que, dans un milieu sous-développé, le démuni se signale par son application au travail et son constant souci de bien faire. Il se trouve que souvent il tient la tête de sa classe. J'ai observé ce fait social particulier aux États-Unis, au Congo, au Canada et dans mon pays.

C.P. — L'un des reproches généralement adressés à l'école haïtienne est qu'elle n'encourage pas la créativité et l'esprit critique. En 1980, les étudiants se sont révoltés contre le bachotage. Selon eux, les épreuves du baccalauréat font davantage appel à la mémoire qu'à l'intelligence. Êtes-vous de cet avis ?

E.C. — Oui, un ex-secrétaire d'État de l'Éducation était favorable aux doléances de ces élèves. Il a voulu remédier à cette situation qui a trop duré. Nous savons tous quel sort a été réservé à cet ancien ministre.

Sans commentaire.

C.P. — À quel moment et dans quelles circonstances êtes-vous parti d'Haïti ?

E.C. — À la suite du scandale provoqué par les résultats du baccalauréat de juin 1964. Je n'arrive pas jusqu'ici à comprendre pourquoi mon objectivité, mon impartialité pouvaient brutalement jouer contre moi de cette façon. J'étais devenu une bête traquée. Il me fallait quitter en toute hâte. « La stratégie est préférable à la tragédie » pour reprendre l'expression de Jean-François Revel. Je m'étais trompé de bonne foi en voulant organiser les examens officiels proprement et sans aucun mélange. Je n'avais pas été compris même si sur la liste des échecs figuraient les noms des membres de ma famille. L'hécatombe de 1964 n'était pas un phénomène nouveau dans notre société. Qu'on se rappelle que le baccalauréat de 1938, organisé par Feu Dumarsais Estimé, alors secrétaire d'État de l'Éducation Nationale, avait provoqué également tout un tollé.

En 38, sur 190 candidats inscrits, 10 avaient réussi dont 5 de Saint-Louis de Gonzague, 3 de Saint-Martial, 1 de l'Institut Tippenhauer et 1 du lycée Alexandre Pétion. Pourcentage 5,26 %. En 1964, le pourcentage se situait aux environs de 26 %. Je n'ai certes pas aujourd'hui la prétention de risquer une comparaison entre ce grand homme d'état et moi. Il est tout de même important de retenir que ce grand Haïtien de douloureuse mémoire, qui a dirigé les destinées du peuple du 16 août 1946 au 10 mai 1950, date à laquelle il a été vendu au plus offrant, avait lui aussi, été humilié, injurié par les parents dont les enfants avaient échoué aux examens de fin d'études classiques. « Dans les mêmes circonstances, les mêmes causes produisent les mêmes effets, répète-t-on souvent ».

Face aux menaces dont j'avais été l'objet, je n'avais qu'une issue : partir. J'en avais ras le bol. Et le 30 septembre 1964, avec un coeur ulcéré, je devais prendre l'avion à destination de Congo-Kinshasa, actuellement le Zaïre, avec un contrat de l'UNESCO dans ma serviette.

C.P. — Pour vous, commence une nouvelle vie ?

E.C. — Surtout un nouveau calvaire. Le vide autour de moi. J'étais traité en pestiféré par des gens avec qui je croyais avoir de bonnes relations dans mon pays d'origine. Ma présence là-bas était gênante. « L'ennemi, dans nos murs » répétait-on méchamment un peu partout à travers la ville.

C.P. — Pourquoi cet ostracisme à votre endroit ?

E.C. — La plupart des compatriotes comprenaient mal que je pouvais abandonner un poste qui offrait tous les privilèges possibles et imaginables : haut salaire, voiture semi-officielle de l'État avec un plein d'essence chaque matin, chauffeur payé par le gouvernement. Pour eux, l'élément haïtien n'a pas et n'aura jamais le courage de renoncer à tant d'aisance et de bien-être. C'est à Kenge (Province du Kwango, maintenant Bandundu) au coeur même de la brousse, que j'avais fini par m'installer. J'avais eu la chance de rencontrer dans ce bout du monde un jeune compatriote, le professeur Max Manigat, qui n'avait pas hésité une minute à me donner l'accolade fraternelle. Ce Capois de grand coeur m'avait réservé l'accueil des plus chaleureux. Grâce à « Max Barbe », pour les intimes, j'avais pu recharger mes batteries qui étaient complètement à terre.

C.P. — En Haïti, vous jouissiez d'un grand prestige social dans les milieux de l'enseignement, puis du jour au lendemain, vous vous êtes retrouvé à l'étranger : hier en Afrique, aujourd'hui en Amérique du Nord. Votre adaptation au Québec a-t-elle été difficile ?

E.C. — Avant d'y répondre, je prends la liberté de faire un préambule.

Du Congo, un autre saut dans l'inconnu. Ma femme et moi, professeurs tous deux au même Athenée, nous avions décidé de venir en Amérique du nord pour reconstituer la famille et retrouver son unité. Il fallait faire cher-

cher les deux enfants qui avaient commencé leurs études primaires à Port-au-Prince. En tant qu'éducateurs nous avions réalisé que d'autres personnes ne pouvaient pas prendre en charge leur éducation. Oui, l'adaptation, au Québec, a été difficile en 1968. Souvent, j'ai été rudement secoué par la nostalgie.

C.P. — Vous avez connu la rigidité des règles disciplinaires en Haïti, comment réagissez-vous devant la permissivité de l'école québécoise ?

E.C. — Depuis que je suis au Québec, je n'ai pas travaillé dans les écoles où la permissivité est la règle. À l'Institut Familial des soeurs de Saint-Joseph (Institution privée) à Saint-Hyacinthe, les adolescentes ne pouvaient faire ce qu'elles voulaient. Une discipline stricte, ferme, aimante et délicate. Chaque fois qu'il y avait un accroc aux règlements intérieurs généraux de l'établissement, le manquement était sanctionné par le professeur et approuvé par la Directrice de l'école. J'ai travaillé à l'Institut de 1968 à 1972.

Au séminaire du Verbe Divin (Granby), une autre institution privée où j'enseigne depuis 1972, je ne connais pas cette permissivité dont on fait état dans les écoles au Québec. Ici, un code d'éthique est présenté à l'élève et à ses parents au moment de l'inscription. Après en avoir pris connaissance, la signature du candidat et celle des parents ou de la personne responsable sont exigées sur la page couverture par le Directeur des Études. En cas de manquement grave, les peines sont appliquées par le ou les professeurs et entérinées par la Direction de l'Établissement.

C.P. — Est-ce que vous suivez de près ce qui se passe dans la diaspora ?

E.C. — Oui. Je lis les journaux. Je reçois régulièrement « Collectif Paroles », « Haïti-Observateur ». Je suis à peu près au courant de tout ce qui se passe dans la communauté. N'oubliez pas que Granby est aux portes de la ville de Montréal. Quand les artistes haïtiens offrent des spectacles de bon goût, j'y vais avec ma famille.

Je m'arrange toujours pour que les nouvelles publications des membres de la diaspora figurent sur les rayons de ma bibliothèque.

C'est avec fierté, émotion et un plaisir d'une rare qualité que j'ai dévoré les publications des éminents professeurs Georges Anglade[1] et Charles Pierre-Jacques[2], deux anciens du lycée Anténor Firmin.

C.P. — À partir des années 1970, les écoles québécoises ont accueilli de nombreux enfants haïtiens issus des couches populaires. Ces enfants font face à d'énormes difficultés. Suivez-vous de près ce dossier[3] ?

E.C. — Oui, j'ai participé, à titre d'observateur, au colloque qui a été tenu à l'Université de Montréal sur les enfants de migrants haïtiens au Canada, aux USA, à Boston, à Chicago ainsi qu'à d'autres réunions similaires à Montréal. Je ne saurais rester insensible, sourd et indifférent aux situations traumatisantes que vivent les enfants haïtiens, « nos enfants » et les parents, nos « frères » et « soeurs » dans un milieu où le mot « haïtien » est devenu synonyme de « mépris ».

C.P. — Avez-vous gardé le contact avec les milieux de l'enseignement en Haïti ?

E.C. — Aucun contact depuis dix-neuf ans.

C.P. — Êtes-vous informé des réformes en cours ? Des travaux de l'I.P.N. (Institut de Pédagogie Nationale) ?

E.C. — Aucun contact, d'où aucune information. Je sais que l'I.P.N. existe mais je n'ai jamais eu l'occasion de prendre connaissance de ses travaux passés ou présents et de ses projets d'avenir.

C.P. — Dans les milieux haïtiens, tant dans le pays qu'à l'extérieur, il y a eu des débats, des publications sur la question de la langue. L'ex-ministre Bernard a voulu, semble-t-il, accorder la priorité à l'usage du créole comme langue d'enseignement. Quelle est votre position sur ce sujet ?

E.C. — Comme langue d'enseignement jusqu'à la fin des études primaires, je dirais : Oui. Les Frères de l'Arcahaie ont tenté, dans leur école, cette expérience qui a pleinement réussi.

Comme langue d'enseignement au niveau secondaire, je dirais : non. Je crains que le fossé qui sépare les mieux nantis des laissés-pour-compte se creuse davantage. Je n'aurais aucune objection de principe si l'usage du créole me permettait de communiquer avec les masses populaires et paysannes pour mieux les comprendre. M. Bernard a voulu aller trop vite dans ses démarches, c'est pourquoi son projet a suscité les réactions que l'on connaît. En matière d'enseignement, il faut toujours éviter d'implanter les projets à la vapeur. Une extrême prudence est requise dans ce domaine car il est difficile de limiter les dégâts quand les difficultés surgissent.

Même si je reconnais que les travaux des professeurs Déjean, Lofficial, Manigat sont intéressants, j'ai tout de même des réserves à faire relativement à l'usage du créole comme langue d'enseignement surtout au secondaire. C'est pourquoi, je ne terminerai pas sans essayer de soulever deux interrogations majeures :

Avons-nous des manuels de base, des professeurs qualifiés pour enseigner le créole ?

Les questions se rapportent à la sémantique, à l'accent tonique, à la phonétique, à la prononciation sont-elles déjà mises au point par nos créolophones ?

C.P. — Depuis votre départ, êtes-vous retourné en Haïti ?

E.C. — Non. Je suis dans ma 19e année de vie en terre étrangère.

C.P. — Est-ce que vous envisagez un retour sous peu ? À votre retraite, par exemple ?

E.C. — Un retour sous peu : non, même si l'âge de la retraite n'est pas bien loin. Quand cette heure aura sonné, je ne demanderai pas mieux, et ce sera mon voeu le plus cher, d'aller attendre paisiblement le soir de la grande veillée dans une des Antilles françaises ou anglaises à l'ombre d'un cocotier ou à celle d'un manguier. Comme je serai heureux de revoir le soleil antillais, le ciel antillais ; de respirer, à pleins poumons, l'air antillais !

Avant que l'irréparable arrive, commeje serais heureux d'écouter une fois encore le hululement de nos « pipirites » et de nos « ouanga-néguèces » !
Comme je serai heureux de revoir le beau mouvement ondulatoire des tiges de canne-à-sucre !

Comme je serai heureux d'entendre de nouveau souffler, chanter, courir çà et là le vent ouest-est dans les feuilles de « quénépier » !

Comme je serai heureux enfin, de me détacher, sans tambour ni trompette, de cette planète pour plonger dans l'éternité !

C.P. — Est-ce que vous verriez d'un bon oeil des Séminaires ou des sessions d'Études en Haïti, auxquels participeraient des professeurs haïtiens actuellement à l'étranger ?

E.C. — Pourquoi pas! Haïti est notre pays. C'est sur cette terre que nous avons poussé nos premiers vagissements. Si des professeurs haïtiens manifestent le désir d'organiser les sessions d'études chez eux, ils ne doivent pas hésiter une seconde à le faire pour pouvoir sauver ce qui peut être sauvé dans le domaine de l'enseignement.

C.P. — Seriez-vous prêt à y participer?

E.C. — En ce qui me concerne, je ne serais pas prêt à participer à aucun colloque. Il faut du sang neuf. Je suis un croulant, un « vieux rat » et considère que je n'ai plus ma place dans de tels débats. Depuis 1964, le maillet a été transmis à d'autres. Je n'ai plus rien de saillant à dire. Je n'ai pas été compris. La page a été tournée depuis le 30 septembre 1964 et je refuse de remuer les cendres de ce passé qui a profondément marqué les miens et votre serviteur.

C.P. — Penseurs, chercheurs, intellectuels haïtiens évoquent la nécessité d'élaborer un « projet de société » pour Haïti. Comment concevez-vous le rôle de l'éducation dans une stratégie de développement qui tiendrait compte de la dynamique et de la spécificité de la réalité haïtienne?

E.C. — Un « projet de société », une nécessité impérieuse. Il était déjà temps d'y penser. La stagnation a trop longtemps cohabité avec nous. Comme on le sait, tout ce qui stagne finit toujours par disparaître par dégénérescence. Toutefois, un projet de société qui ne serait pas réaliste, adéquat et adapté; qui ne viserait pas un changement des mentalités en profondeur avant de s'attaquer aux structures; qui ne tiendrait-pas compte de nos besoins les plus urgents, de nos aspirations et de nos coutumes; qui maintiendrait toutes les forces vives de la nation, les masses populaires urbaines et rurales, à l'écart, serait voué à l'échec total. De belles idées sur du papier et qui doivent rester lettres mortes, nous n'en avons plus besoin parce que nous en avons soupées. Bien sûr, l'Éducation a toujours joué un rôle déterminant dans tout, n'en déplaisent à ceux qui claironnent qu'elle n'est pas rentable. Bien sûr, nous n'aurions pas connu tant de déboires et de déceptions si nous avions fait reculer les barrières de l'analphabétisme après179 ans d'indépendance. Bien sûr, la participation active et effective de nos courageuses masses laborieuses urbaines et rurales devrait être requise à tout ce qui se ferait. Le temps où les paysans étaient vus du balcon et avec un certain mépris, est révolu. Dieu seul sait si ce ne sont pas les ancêtres de ces dignes et authentiques fils de l'arrière-pays qui ont fait 1804 et culbuté les forces napoléonniennes à Vertières.

Dans un contexte sous-développé comme le nôtre, l'accent devrait être mis en tout temps sur la primauté de l'Éducation, de l'économie, du développement. Il faudrait un retour à la terre, un vrai pour pouvoir entreprendre les travaux d'infrastructure dans ce domaine. « Un nouveau départ », dirait l'un; « le temps d'agir », surenchérirait l'autre; «un monde au travail»,ponctuerait un 3e. À ce grand « banquet » devraient être conviés tous les enfants du patelin, cols bleus et cols blancs, l'arrière pays, pour pouvoir remuer cette terre, la labourer et retirer de son ventre les quelques ressources qu'elle pourrait encore offrir. « C'est du fumier que sont parties toutes les grandes civilisations ». La primauté de l'Éducation — Former surtout des équipes volantes d'éducateurs pour apporter le pain de l'instruction aux masses paysannes. Tous, sans distinction de classe ou de rang social, devraient apporter leur contribution à cette campagne d'alphabétisation. La primauté de l'économie — L'implantation d'un système coopératif dans les écoles publiques et privées aurait pour effet de développer le goût de l'épargne et de l'économie chez nos jeunes qui seraient appelés demain à occuper les avenues du pouvoir. Leur formation les habiliterait à dépenser avec prudence et à bon escient le dollar du peuple et à diriger en bons pères de famille tout ce qui aurait rapport à la « res publica ». ●

Notes

1 Rosental, Robert, A., Jacobson, Lenore, *Pygmalion à l'école : L'attente du maître et le développement intellectuel des élèves,* Casterman, Paris, 1971.

2 Anglade, Georges, *Espace et liberté en Haïti, Atlas critique d'Haïti,* Centre de Recherches Caraïbes, Université de Montréal, 1983.

3 Pierre Jacques, Charles, *Le Jeune Haïtien et l'école québécoise,* Centre de Recherches Caraïbes, Université de Montréal, 1981.

4 Pierre-Jacques, Charles et al., *Actes du Colloque sur l'enfant haïtien en Amérique du Nord,* Centre de Recherches Caraïbes, Université de Montréal, 1981.

Nous avons recu le numéro 5
de la revue

ÉTINCELLES,

cette nouvelle revue de la diaspora haïtienne, publiée à Montréal.

Nous relevons dans l'équipe de rédaction des noms qui ne sauraient nous laisser indifférents. Dany Laferrière, Michel Adam, Jackson Pierre-Paul, Edgard Js. Th. Gousse, sont des amis que nous avons rencontré dans l'une ou l'autre de nos sphères d'activité.

Partageant plus ou moins les mêmes préoccupations, nous n'aurions pas pu éviter que nos chemins se croisent.

Dans ce numéro 5, sous la rubrique Culture et Environnement, nous avons particulièrement remarqué et apprécié les entrevues de Max Chancy et Jean-Richard Laforêt.

Nous souhaitons bonne chance à *Étincelles.*

Prix: $3.00